

L'afflux de jeunes viendrait gonfler les chiffres du chômage

par Claude Lemelin

OTTAWA — Les services d'analyse économique du gouvernement fédéral prévoient que la rentrée scolaire, dans les collèges et universités du Canada, aura été moins forte cette année qu'en 1972. En conséquence, un afflux de jeunes (de 14 à 24 ans) sur le marché du travail — les étudiants se mettant à la recherche d'un emploi permanent, après leur emploi d'été, plutôt que de reprendre leurs études — ferait augmenter à nouveau le taux de chômage en septembre.

Dans l'ensemble, le taux désaisonnalisé de chômage a augmenté de 5,2 à

5,5 pour cent de juillet à août, après avoir été en baisse depuis janvier 1973. Chez les jeunes, le taux de chômage est passé le mois dernier de 9,0 à 9,7 pour cent.

En outre, on prévoit à Ottawa que le nombre des femmes qui se cherchent un emploi continuera d'augmenter à une cadence très élevée au cours des prochains mois — et à vrai dire, dans l'avenir prévisible. En conséquence, il est probable que le taux global de chômage (englobant aussi bien les hommes que les femmes de tous âges) pourrait continuer d'ici au milieu de 1974 à son ni-

veau relativement élevé d'aujourd'hui, ou encore refuser de tomber en-dessous de 5 pour cent, comme on pourrait s'y attendre, étant donnée la vigueur de l'expansion économique.

Telle est la mesure du défi que posent au ministre des Finances, M. John Turner, et à ses collaborateurs l'augmentation obstinée et l'instabilité capricieuse des deux indicateurs que les conjoncturistes fédéraux surveillent désormais plus près que tout autre et avec plus d'angoisse même que les indices de prix: ce qu'on appelle, dans le jargon du métier, les taux de partici-

pation des jeunes et des femmes à la main-d'œuvre, c'est-à-dire la proportion des citoyens de 14 à 24 ans et celle de la population féminine qui choisit de se chercher un emploi, plutôt que de vaquer docilement aux soins du ménage ou d'utiliser sagement leur fond de culotte sur les bancs d'école, comme la très grande majorité le faisait naguère.

Telles sont les prévisions, aussi, qui faisaient récemment dire à un des ministres les plus prestigieux du gouvernement Trudeau que, malgré l'escalade

Voir page 6: Le chômage

MM. Pinard et Tremblay quittent la vie politique

QUEBEC (Le Devoir) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé, hier, la démission de deux ministres de son cabinet, MM. Bernard Pinard et Georges Tremblay, respectivement ministre du Transport et ministre responsable des autoroutes.

Les deux ministres démissionnaires se sont immédiatement vu confier de nouvelles fonctions au sein de l'administration gouvernementale: M. Pinard est nommé juge à la cour provinciale et président du Tribunal du transport; M. Tremblay devient président de l'Office des autoroutes, pour un terme de 10 ans.

M. Bourassa a également annoncé la nomination de M. Marcel Cazavan, vice-président de la Corporation de développement du Canada, au poste de directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Il succède à M. Claude Prieur, décédé en avril 1973.

Le départ de MM. Pinard et Tremblay, députés de Drummond et de Bourassa, vient s'ajouter à celui de MM. Claude Castonguay et Maurice Tessier. Le ministre des Affaires sociales et le ministre des Travaux publics ont en effet déjà annoncé leur intention de ne

Voir page 2: Pinard et Tremblay

Les allocations familiales

L'Assemblée nationale devra légiférer avant la fin de 1973

par Gérald LeBlanc

Qu'il y ait des élections ou non cet automne, l'Assemblée nationale devra siéger avant la fin de 1973 afin d'adopter la législation permettant l'entrée en vigueur du nouveau programme d'allocations familiales dès janvier 1974.

Cette nécessité de légiférer avant la fin de 1973, que confirmait d'ailleurs le bureau du premier ministre hier soir, avait jusqu'ici échappé aux observateurs, qui multiplient, depuis un mois, les prévisions sur la date des prochaines élections générales au Québec.

Enrichie de ce nouvel élément, la conjoncture permet maintenant trois hypothèses:

1) la session est convoquée, tel que prévu, le 23 octobre et le gouvernement y fait adopter sa nouvelle loi d'allocations familiales sans déclencher d'élections en 1973;

2) la session est convoquée le 23 octobre, ou avant comme le règlement de l'Assemblée nationale le permet au premier ministre, et le gouvernement fait adopter sa loi en vitesse pour ensuite

déclencher des élections;

3) le gouvernement déclenche des élections sous peu, disons la semaine prochaine, afin d'avoir le temps de se faire réélire assez tôt, disons le 29 octobre ou le 12 novembre, pour convoquer une courte session spéciale, en décembre, et y faire adopter sa nouvelle loi d'allocations familiales.

La deuxième hypothèse permettrait, au gouvernement de faire valoir à l'électorat la généreuse loi d'allocations familiales qu'il vient d'adopter, tandis que la troisième lui permettrait de lier l'adoption de cette loi à sa réélection.

Sans empiéter sur la prérogative de M. Bourassa, ou de M. Desrochers comme l'affirment certains malins, d'être le détenteur unique du secret électoral, il se confirme de plus en plus que le gouvernement adoptera la troisième hypothèse, à savoir les élections d'abord et la loi des allocations familiales ensuite.

La convocation d'une session spéciale peu après les élections ne constituerait d'ailleurs pas un précédent puisque M. Daniel Johnson avait tenu une telle session, immédiatement après son accession au pouvoir en 1966, afin de mettre fin à la grève générale des hôpitaux.

Les stratèges du Parti québécois sont convaincus que M. Bourassa tentera de répéter ce geste pour sa loi des allocations familiales.

La reprise des travaux parlementaires avant le déclenchement d'élections générales laisserait en effet le gouvernement Bourassa à la merci des partis d'opposition qui pourraient prolonger à volonté cette fin de session.

Cette deuxième hypothèse apparaît d'autant plus improbable que le bureau du premier ministre laissait entendre, hier soir, que M. Bourassa n'avait pas l'intention de convoquer la session avant le 23 octobre comme l'autorise l'article 21 du règlement de l'Assemblée nationale.

D'autre part, le gouvernement Bourassa posséderait une arme de choix s'il déclenchait les élections avant de faire adopter la nouvelle loi des allocations familiales. "Le Québec doit réélire le gouvernement Bourassa s'il veut recevoir ces allocations familiales généreuses", pourrait-on alors conseiller à l'électorat.

A moins que, comme certains continuent à le croire envers et contre tous les indices contraires, M. Bourassa profite du départ de quatre des ses ministres, MM. Castonguay, Tessier, Pinard et Tremblay, pour déclencher des élections partielles qui amèneraient le sang neuf permettant de durer jusqu'à l'automne 1974.

Fruhbeck de Burgos à l'OSM

La direction de l'Orchestre symphonique de Montréal a dévoilé hier le nom de son nouveau directeur artistique. Il s'agit de Rafael Fruhbeck de Burgos, directeur artistique de l'Orchestre national de Madrid.

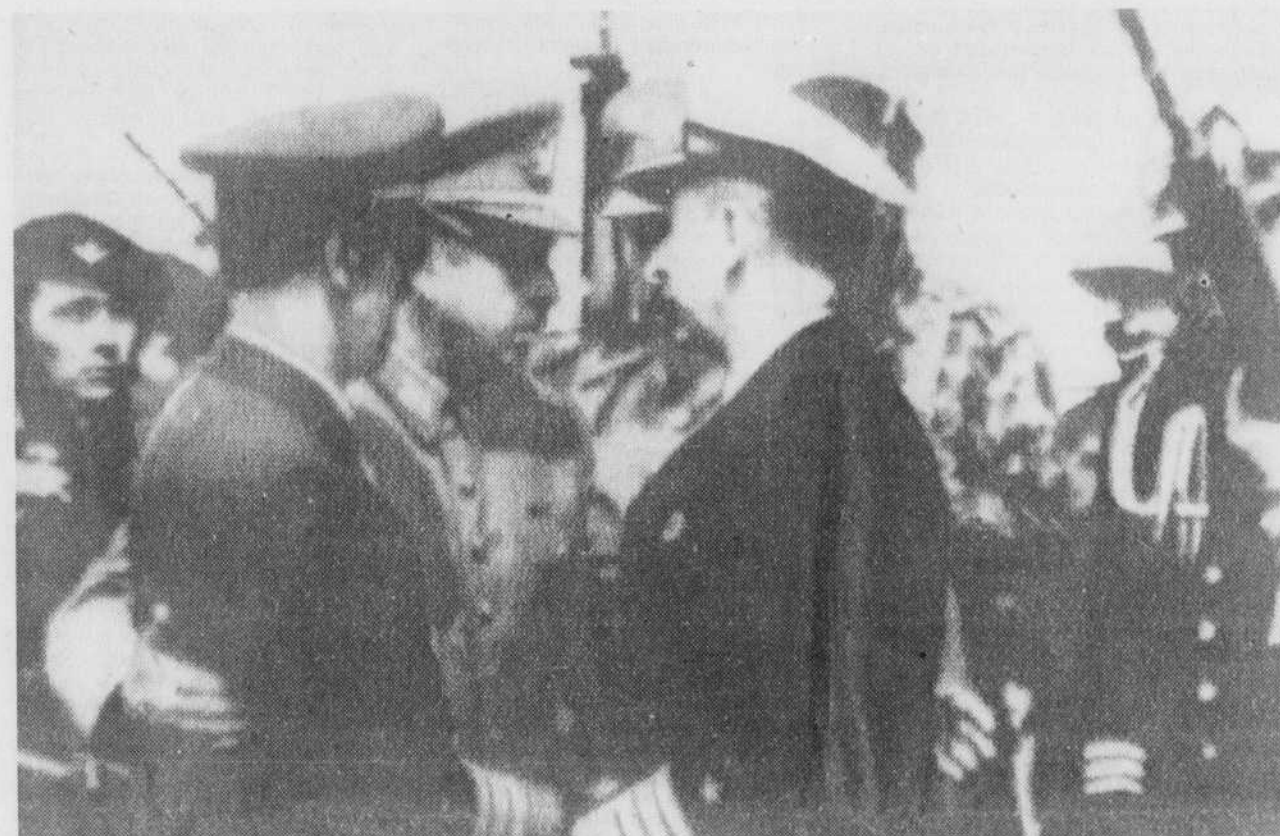
L'engagement de M. de Burgos débute en septembre 1973 pour se terminer trois ans plus tard.

Agé de 39 ans, Rafael Fruhbeck de Burgos, musicien espagnol de grande réputation, est né à Burgos en Espagne de parents allemands. Très jeune, il apprend le piano et le violon au conservatoire de Pilpao et à l'âge de 16 ans, il entre au conservatoire de Madrid pour étudier l'harmonie et la composition. Il complète sa formation musicale au conservatoire de Munich sous la direction des professeurs Lessing et Eichorn. Diplômé de ce conservatoire avec la mention "summa cum laude" (distinction rarement accordée par cette institution), il obtient peu après le prix Richard Strauss de la ville de Munich (décerné pour la première fois à un chef d'orchestre).

De retour en Espagne en 1959, Rafael Fruhbeck de Burgos devient chef titulaire de l'Orchestre symphonique de Pilbao. Trois ans plus tard, il est nommé directeur artistique de l'Orchestre national de Madrid.

Malgré son travail à Madrid, de Burgos dirige régulièrement les grandes formations d'Europe et d'Amérique parmi lesquelles on note la New Philharmonia de Londres, l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, l'Orchestre national de Belgique, de France, d'Italie, de Vienne, de Buenos Aires, de Cleveland et de New York, etc. Récemment, on le retrouvait au festival de Lausanne, au festival de Granada et au festival de Saratoga où il fut invité pendant l'été.

Voir page 6: Fruhbeck de Burgos



Trois des quatre membres de la junte militaire chilienne, lors de leur première apparition publique mercredi à Santiago. A partir de la gauche: Gustavo Leigh, commandant en chef de l'aviation, Augusto Pinochet, commandant en chef de l'armée de terre et président de la junte, et José T. Merino. (Téléphoto AP)

Washington s'apprête à reconnaître le régime militaire de Santiago

WASHINGTON (d'après AFP, AP et Reuter) — Les États-Unis s'apprêtent à reconnaître le nouveau régime chilien issu d'un coup d'État anti-allemandiste et la Grande-Bretagne à son tour, se prépare à annoncer la poursuite de ses relations avec Santiago.

Déjà douze pays européens et américains ont normalisé leurs relations avec le régime Pinochet, dont la France et

l'Espagne.

Une décision de poursuivre des relations "bonnes et cordiales" a été prise notamment par le Brésil, le Guatemala, le Salvador, l'Uruguay, la Suisse, le Nicaragua, le Paraguay, l'Australie, l'Argentine et le Portugal.

La Grande-Bretagne pour sa part aurait l'intention de reconnaître le nouveau régime en raison de la doctrine Be-

vin. L'annonce de cette décision, qui aurait été prise la semaine dernière, aurait été retardée en raison des consultations poursuivies sur cette question avec les autres pays du Marché commun.

D'autre part, la reconnaissance de la junte par le Danemark, l'Autriche, le Pérou, le Venezuela, et le Vatican serait acquise.

Selon le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires interaméricaines, M. Jack Kubish, les États-Unis quant à eux rétabliront leurs relations avec le Chili "sous peu". Parlant devant la sous-commission de la Chambre des représentants sur les affaires interaméricaines, M. Kubish a précisé que la junte présentait les conditions jugées indispensables pour la reconnaissance, à savoir le contrôle de toute l'étendue du territoire et la volonté de respecter leurs obligations internationales.

Par ailleurs, le département d'État a qualifié "d'absurdes" les informations selon lesquelles les États-Unis auraient financé la grève des transporteurs routiers qui a contribué à la dégradation de la situation sociale au Chili avant le coup d'État. Le département d'État démentait ainsi une déclaration de Mme Allende publiée hier par le New York Times. Mme Allende a déclaré d'autre part que les États-Unis avaient une "grande responsabilité" dans ce qui s'était passé dans son pays.

Au cours de la même entrevue, la veuve du président, qui avait admis dans un premier temps la thèse du suicide de son mari, s'est déclarée convaincue "qu'il ne s'est pas suicidé mais qu'il a été assassiné par des militaires". Mme Allende a confié au Times qu'elle avait changé d'idée à la suite de témoignages de personnes qui avaient assisté aux derniers instants de son mari, dont ses fils, des médecins et des journalistes.

Voir page 2: Washington

Caughnawaga

Quatre "guerriers" indiens sont sommés de comparaître

Des dénonciations portées contre des Indiens "guerriers" de la réserve de Caughnawaga ont abouti, hier, devant le juge Cyrille Morand qui a émis des sommations de comparaître contre quatre Indiens du groupe "Warro", qui seront accusés de méfait et d'intimidation le 2 octobre prochain.

Les intimés, MM. Paul de la Ronde senior, Julien de la Ronde, Sander Rice et Peter Jacobs, sont l'objet de plaintes formulées par des familles blanches de la réserve indienne qui auraient été victimes des irréductibles de la tribu.

On sait que les Indiens ont entrepris de chasser de la réserve les familles des non Indiens et le groupe des "guerriers" préconise, semble-t-il, des évictions sommaires et immédiates, quitte à user de moyens répréhensibles.

Hier, le chef Kirby, partisan d'une philosophie plus conciliatrice, a accompagné les victimes des délits supposés, accompagnés à leur tour de Me James O'Reilly, avocat des Indiens de la baie James.

Quant aux militants de l'AIM (American Indian Movement), ils n'ont pas de rôle utile pour trouver une solution aux problèmes des Indiens vivant au Canada, a déclaré hier le président de la Fraternité des Indiens du Canada, George Manuel. M. Manuel commentait les événements qui se déroulent sur la réserve indienne de Caughnawaga, où six militants de l'AIM se seraient infiltrés dans le groupe des "Guerriers" et auraient même exercé des pressions sur les agents de police Indiens pour les amener à démissionner.

Le ministre des Affaires indiennes, M. Chretien, a tenu des propos semblables à ceux de M. Manuel: "Je sais qu'il y a quelques Américains ici, qu'ils essaient de semer la pagaille et je crois que ça ne les regarde pas et qu'ils ne devraient pas être ici". Le chef de Caughnawaga, Ron Kirby, a exprimé son intention de faire expulser les six membres de l'AIM dont le but selon lui est de "semer la discorde dans le monde".

M. Manuel, pour sa part, va très loin dans sa mise en accusation des militants indiens venus des États-Unis et estime

Voir page 2: Quatre guerriers



Rafael Fruhbeck de Burgos

Rosé d'Anjou
Royal de
Neuville
Pétillant...
méthode
Champenoise.

L'ENTRAIDE
IMMOBILIÈRE
LAURENTIENNE



Certificats d'épargne
et de crédit différé

2189 rue Sherbrooke
Montréal 133 527-3624

suites
de la première
page

PINARD ET TREMBLAY

pas se représenter aux prochaines élections. Ils termineront toutefois leur mandat comme députés de Louis-Hébert et de Rimouski.

A ces quatre départs, il faut ajouter celui de Mme Claire Kirkland-Casgrain, qui a démissionné comme députée de Marguerite-Bourgeoys et ministre des Affaires culturelles le 14 février 1973, pour être nommée à la présidence de la Commission des accidents de travail.

Aux trois comités laissés vacants par les départs de Mme Casgrain et de MM. Pinard et Tremblay, il faut ajouter celui de Missisquoi, représenté par M. Jean-Jacques Bertrand, jusqu'à sa mort le 22 février 1973.

QUATRE GUERRIERS

que les Indiens d'ici sont suffisamment "mature" pour négocier leurs différends avec les Blancs et avec les instances gouvernementales légitimes. L'AIM aurait essayé en Ontario et en Colombie-Britannique, après les incidents qui lui ont valu la manchette avec Wounded Knee.

On signale par ailleurs que les Indiens sans statut de Colombie-Britannique ont déposé hier midi devant le cabinet de M. Dave Barrett un mémoire qui plaide pour de meilleures conditions d'habitations et d'éducation et revendique pour les Indiens et les citoyens d'ascendance indienne de Colombie-Britannique 5% des postes dans la fonction publique.

Quant à la question de l'occupation, par des non Indiens, d'une partie de la réserve de Caughnawaga, on croit qu'il y aurait 700 non-Indiens sur cette réserve. Le conseil de Caughnawaga a donné avis à 40 familles de quitter les lieux avant le 15 octobre et obtenu une approbation du ministre dans cette démarche.

Les "Guerriers", qui s'en prennent au chef Kirby et au conseil de bande (élu), se buttent à la détermination du chef Kirby de ne pas se laisser supplanter comme autorité légitime à Caughnawaga.

WASHINGTON

Un journal mexicain a cité d'autres témoignages de guerilleros qui déclarent avoir défendu le palais de la Moneda et qui tendent à confirmer la thèse d'un assassinat du président Allende.

Le nouveau régime aurait par ailleurs l'intention de prendre de plus en plus ses distances avec les pays socialistes. Après la rupture avec Cuba et la Corée du Nord, ce sont à présent les rapports avec l'URSS qui risquent d'être remis en cause.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, l'amiral Ismael Puerta, a nettement défini la position internationale du Chili comme se situant "dans un secteur qui n'est pas marxiste-léniniste". Remarquait que Moscou n'a pas jusqu'à

présent reconnu le nouveau régime chilien, il ajoutait que, pour sa part, Santiago était disposé à maintenir des relations avec l'URSS dans la mesure où celle-ci n'interviendrait pas dans les affaires intérieures chiliennes.

Depuis le renversement du régime Allende, les diplomates et journalistes des pays communistes en poste à Santiago se sont quant à eux, montrés d'une extrême discrétion.

Entre-temps, au Chili même, la junte s'oriente de plus en plus vers un "anti-marxisme" irréductible. "Quand la patrie aura récupéré, quand nous serons sortis de la tumeur maligne du marxisme et que les gens recommenceront à avoir confiance en eux, ce pays recouvrera toutes ses libertés parce que c'est pour elles que nous avons lutté", a déclaré hier le chef de la junte, le général Pinochet.

Le général s'en est aussi pris "à une partie de la presse internationale guidée par les directives du communisme international".

L'armée chilienne, bien qu'elle contrôle la presque totalité du pays, fait encore face à des foyers de résistance, en particulier à Santiago. Selon un diplomate néerlandais en poste dans la capitale chilienne, des fusillades ont lieu chaque nuit après la tombée du couvre-feu et les autorités auraient procédé à de nombreuses exécutions sommaires de présumés francs-tireurs.

Selon les informations officielles, un groupe de guerilleros qui était en voie de formation a été arrêté à Panguipulli, à 800 kms au sud de Santiago. D'autre part, les autorités chiliennes continuent de découvrir des stocks d'armes à feu. Une importante saisie de ce genre aurait été effectuée à la commune de San Miguel, bastion révolutionnaire de la banlieue baptisée aussi "commune Ho Chi Minh." Les armes découvertes seraient d'origine tchécoslovaque.

Depuis ces saisies, la junte estime pour sa part qu'elle a désormais écarté tout danger d'un contre-coup d'Etat. Les soldats quant à eux sont omniprésents dans la capitale, aux abords des usines "rouges" comme sur les marchés publics et dans les magasins où ils font respecter les prix officiels publiés par la junte pour enrayer l'inflation. Un décret gouvernemental autorise les soldats à fusiller sur-le-champ tout contrevenant aux listes officielles. Le marché noir aurait presque disparu depuis la réapparition des denrées alimentaires dans les magasins.

Les autorités n'ont encore donné aucune information sur le sort des principaux leaders syndicaux et politiques de l'opposition qui ont pour la plupart disparu de la circulation et qui seraient emprisonnés dans l'un des deux stades de la ville. Hier, l'ambassadeur du Mexique, M. Gonzalo Martinez, a quitté le Chili pour son pays d'origine en compagnie de 75 réfugiés politiques munis de sauf-conduits. Mercredi, un groupe identique avait pu être évacué par les soins du Mexique qui songerait, pour l'instant, à maintenir ses relations avec le Chili.

Par ailleurs, le département d'Etat a confirmé hier qu'au moins six citoyens américains sont actuellement détenus par la junte. Deux autres Américains arrêtés lors du coup d'Etat ont été relâchés depuis.

En URSS, hier, le savant soviétique Andreï Sakharov a adressé un appel au gouvernement chilien pour l'inviter à respecter "la liberté et la sécurité" du poète chilien Pablo Neruda. L'appel de Sakharov est aussi signé par deux écrivains soviétiques, Vladimir Maximov et Alexandre Galitch. "On peut être ou ne pas être d'accord avec la conception du monde (de Neruda) et ses positions politiques, mais par toute sa vie et son œu-

vre, il a prouvé à l'humanité la sincérité et la pureté de ses convictions". L'appel des écrivains soviétiques ne contient toutefois aucune référence au sort des Chiliens chassés par le nouveau régime.

A Buenos Aires, on apprendait que la junte avait placé le poète Neruda en résidence surveillée dans sa propriété de Isla Negra. Le poète n'est pas autorisé à communiquer avec l'extérieur. Celui-ci était un ami du président Allende et un communiste notoire.

Enfin, les autorités uruguayennes et brésiliennes ont interdit aux journaux de leurs pays de critiquer le nouveau régime chilien.

L'UQ

Suite de la page 3

il y a seulement trois ans. Ce centre s'est établi dans les mêmes locaux que l'institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ) à Varennes, près de Montréal. L'INRS compte présentement cinq centres de recherche (INRS-eau, INRS-urbanisation, INRS-énergie, INRS-santé, et INRS-télécommunications) ainsi que trois groupes de recherche (INRS-oceanologie, INRS-pétrole et INRS-éducation).

Les doctorats seront officiellement décernés le 15 décembre prochain, à l'occasion du cinquième anniversaire de fondation de l'Université du Québec.

LE REGROUPEMENT

Suite de la page 3

des ressources qui leur permettent de faire face aux frais considérables qu'entraîne le regroupement municipal.

Selon M. Lamontagne, l'objectif du regroupement municipal doit tenir compte de toutes les composantes du revenu fiscal dans le partage des ressources, et tenir compte aussi du citoyen et de sa capacité de payer.

Il faut que les municipalités soient assurées de revenus statutaires et progressifs ne dépendant pas de conditions aléatoires pouvant faire l'objet de jeux d'influence, de marchandage politique et de décisions discrétionnaires.

M. Lamontagne reproche d'autre part au gouvernement du Québec de prendre souvent des décisions arbitraires, unilatérales, sans consulter personne, qui se traduiraient par une augmentation imprévue des charges municipales.

L'exemple le plus souvent signalé durant le congrès: la décision cavalière de céder aux municipalités, sans les prévenir, des tronçons mal entretenus de routes détachées du réseau provincial.

Les municipalités doivent maintenant en assurer l'entretien, effectuer la réfection de la chaussée, et sans compensation aucune jusqu'à ce jour.

Dans certains cas, dit-il, les municipalités sont la victime de politiques contradictoires dont les contribuables doivent faire les frais: M. Bourassa annonce une ristourne aux municipalités d'une partie de l'impôt foncier scolaire. De l'autre les commissions scolaires augmentent leurs taxes. L'effet salutaire d'une politique se trouve ainsi annulée par une autre.

"Nous devons tous ensemble agir de façon à obtenir du Québec une révision en profondeur de la fiscalité municipale", a dit enfin M. Lamontagne en invitant l'Union des municipalités et l'Union des conseils de comté, qui regroupent les municipalités rurales, à conjuguer leurs efforts dans ce sens.

L'UMQ fournit plateau, figurants et accessoires...

par Jean-V. Dufresne

Discrètement, sans que les débats ne s'en trouvent perturbés, passant d'une salle à l'autre dans l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, une équipe de cinéastes, sous la direction du réalisateur M. Bob Kirkwood, retenue par la société Ciné-Capitale de Québec, entreprise associée au canal 4, a tourné toute cette semaine un joli film avantageux pour le "profil consultatif" du ministre des Affaires municipales M. Victor Goldbloom.

Ainsi, sans que personne n'ait été prévenu, le congrès de l'Union des municipalités du Québec a-t-il servi de plateau, et ses participants de commodores accessoires, à l'efficacité, froide et électronique machine de propagande que le Parti libéral a mis en branle il y a quelques semaines déjà, dans la perspective d'une campagne électorale qui offre toutes les caractéristiques d'une grande "première" provinciale.

M. Clarence White, l'attaché de presse du ministre des Affaires municipales, a confirmé hier au DEVOIR les dates déjà réservées, notamment au canal 10, et ailleurs aussi en province, pour la télédiffusion du documentaire, d'une durée d'une demi-heure: les 28, 29 et 30 septembre. On peut formuler l'hypothèse, si les périodes retenues ne sont pas annulées d'ici là, que la campagne électorale alors batte son plein.

Le métrage est constitué d'extraits de discours, d'interventions judiciaires et de réactions favorables venues du parquet. L'équipe de cinéastes a donné le premier coup de manivelle samedi dernier. Elle a terminé son travail hier avant-midi.

On ignore le coût de la production, mais on sait que les déboursés n'émargent pas au budget de la direction de l'information du ministère des Affaires municipales,

ni d'Information Québec, mais bien au budget du cabinet du ministre Goldbloom.

Ceux qui, ces derniers jours, étaient à la recherche d'indices pour accréditer les rumeurs d'élections provinciales au Québec ont été bien servis au congrès des municipalités.

On ne sait à combien de reprises M. Goldbloom a voulu assurer les maires et les conseillers qu'il s'oppose, et le gouvernement avec lui, au regroupement municipal par la contrainte, au grand réconfort des maires qui s'opposent farouchement aux politiques de force.

D'autre part, M. Goldbloom ne s'est sûrement pas aliéné l'appui des municipalités en annonçant mercredi de substantiels allègements aux contributions municipales pour l'assainissement des eaux.

Indices plus techniques, si l'on veut, mais non moins révélateurs: dans la salle de presse du congrès, lorsqu'était interviewé le ministre par les journalistes, son attaché de presse, M. White, enregistrait lui aussi de commodores petites cassettes aussitôt expédiées aux postes de radio privés par les bons soins de Telbec-Sonore, de sorte que lorsque le reporter de CKAC-Montréal retrouvait sa station pour y diffuser sa propre entrevue avec M. Goldbloom, celle qu'avait enregistrée M. White l'avait déjà précédée.

La technique n'est pas nouvelle, elle fut notamment utilisée avec efficacité à l'occasion du colloque intellectuel du parti Mont-Orford, le mois dernier.

Au printemps déjà, M. Claude Pélouin, l'un des principaux responsables de la propagande du Parti libéral, à Québec, déclarait à de jeunes partisans réunis au club de Réforme, après une méchante charge contre les journalistes:

"En tous cas, les jeunes, faites-vous en pas, lorsque viendra la prochaine campagne électorale, on aura les moyens de court-circuiter complètement les mass media. On n'aura plus besoin des journalistes".

Voilà qui est fait. Mais la petite tasse de faïence blanche que tenait M. White dans le hall du congrès hier après-midi, entre deux séances, n'a pu réprimer un petit tintement nerveux lorsque deux journalistes lui ont confié avoir appris de fort bonnes sources que des "observateurs" anonymes — au moins deux ont été localisés — épiaient les entretiens des délégués par le truchement d'un système de communication qui tenait "Québec" informé à quinze minutes d'avis du climat des assises.

Les parties politiques n'ont jamais nié que les municipalités, leurs maires et leurs conseillers constituent dans nos démocraties l'une des assises du pouvoir électoral.

Les deux "observateurs" qui se sont consultés du regard avant d'affirmer qu'ils étaient là pour le compte des affaires municipales portaient tous deux dans la pochette de leur veston une sorte de stylo, identique, noir, large de près d'un pouce.

"A ma connaissance, personne n'a 'buggé' le congrès", affirme M. White, qui reconnaît cependant avoir lui-même enregistré les entretiens de M. Goldbloom, mais non des délégués, tout comme le directeur de l'information du ministre, pour la préparation de dépliants, occupation au demeurant fort légitime. Au reste, ce dernier, M. Roch Lessard, semble s'être tenu à l'écart des assises et son rôle consistait surtout à distribuer des communiqués de presse.

L'inflation à Dar-es-Salaam

Pour contenir les retombées des pays riches, Turner préconise des contrôles internationaux

DAR-ES-SALAAM, Tanzanie (Reuter et AFP) — Le ministre canadien des Finances, M. John Turner, a lancé hier un vigoureux appel en faveur de l'institution de contrôles internationaux visant à pallier les effets, sur l'inflation à travers le monde, des politiques économiques domestiques de certains pays dits riches.

Parlant à la conférence des ministres des Finances du Commonwealth, qui s'est terminée, hier à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, M. Turner a suggéré qu'on adopte une résolution en ce sens, qui pourrait être soumise à la réunion, la semaine prochaine, à Nairobi, au Kenya, des membres, représentant 126 pays, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

M. Turner a déclaré dans une interview qu'à Nairobi, il se propose de convaincre le Fonds monétaire international de s'affirmer de façon à obtenir les pouvoirs de façon à analyser les répercussions internationales de l'inflation.

M. Turner a noté que les pays riches étaient responsables de deux façons de la situation inflationniste qui sévit à travers le monde, laquelle rend difficile sinon impossible la mise en œuvre d'une politique économique saine chez les pays en voie de développement.

Il dit d'abord que la politique monétaire de certains pays industrialisés a des répercussions, sur le plan de l'inflation, chez les pays sous-développés, parce qu'ils imposent, pour des raisons qui ne sont valables que pour eux, des taux d'intérêt trop élevés. Il visait, à ce que l'on croit, les Etats-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne.

Selon M. Turner, les pays qui bénéficient de surplus dans leur balance des paiements envahissent si vigou-

reusement le marché des produits de consommation qu'ils rendent les prix inflationnaires. Ici, l'allusion au Japon semblait claire.

Enfin, M. Turner a fait savoir qu'il demandera au Fonds monétaire international de trouver le moyen de coordonner la politique des divers pays riches dans des domaines tels que les taux d'échange, les ajustements et la "convertibilité", et d'étudier les effets que peut avoir la politique fiscale et monétaire de ces pays sur l'inflation à travers le monde.

A ce propos, le communiqué commun publié hier soir à Dar-es-Salaam par les 32 pays membres note, qu'après avoir souligné que l'instabilité monétaire est particulièrement grave pour les pays en voie de développement, les ministres expriment le souhait que la réunion du Fonds monétaire international de Nairobi donne au comité des "Vingt" les directives nécessaires pour résoudre, au cours de l'année prochaine, les principaux problèmes posés par la réforme monétaire de façon équitable pour tous et en particulier

pour les pays en voie de développement.

Dans le communiqué, les ministres déclarent que la recherche de solutions dans ce domaine devrait être accélérée et qu'elle exigerait des mesures politiques.

La réforme devra être réalisée dans le cadre d'une coopération et d'une surveillance internationale, indiquent les ministres qui se prononcent par ailleurs en faveur d'une étude internationale pour arrêter l'inflation galopante.

Les responsables de l'économie des pays du Commonwealth évoquent également, dans le communiqué, le problème du prix élevé des denrées alimentaires et de leur pénurie. Ils soulignent l'augmentation du prix des produits en provenance des pays développés et les fluctuations des prix des matières premières exportées par les pays en voie de développement.

A propos des négociations sur la libéralisation du commerce international qui ont eu lieu la semaine dernière à Tokyo, les ministres se déclarent satisfaits que la réciprocité n'ait pas été de-

mandée, en ce domaine, par les pays développés mais rappellent la nécessité d'améliorer les relations commerciales avec les pays les plus pauvres.

Enfin, ils ont évoqué les relations entre le Commonwealth et la CEE, à propos des négociations qui s'ouvriront le 17 octobre à Bruxelles au sujet des relations entre les pays d'Afrique et ceux de la Communauté élargie. La Grande-Bretagne avait assuré les ministres qu'elle s'efforcera de sauvegarder les intérêts des Pays africains membres du Commonwealth.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé que les ministres des finances des pays membres du Commonwealth se retrouveront à Ottawa, le 1er septembre 1974.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



Les grains de provende

L'Office des produits agricoles fait une offre aux producteurs

OTTAWA (CP) — La politique temporaire du gouvernement sur le prix des grains de provende, pour empêcher que ces grains ne soient vendus à vil prix par les agriculteurs, est aussi facile à comprendre que la théorie d'Einstein sur la relativité.

C'est le commentaire qu'a fait hier l'ex-premier ministre du Canada, M. John Diefenbaker, en prenant con-

naissance de cette politique que venait d'exposer le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang.

Ce dernier venait d'annoncer un système de garantie des prix des grains de provende pour protéger les cultivateurs. Essentiellement, M. Lang a annoncé que l'Office des produits agricoles avait été autorisé à acheter et à entreposer de l'orge et

de l'avoine fourragère des Prairies aux prix respectifs de \$1.98 et \$1.16 le boisseau.

Ces prix, qui tombent à mi-chemin entre les prix payés par la Commission canadienne du blé et les versements définitifs versés aux cultivateurs après les récoltes, ont été établis pour que les caprices du marché ne forcent plus les producteurs à se débarrasser de leurs grains de provende à vil prix, sans passer par la Commission canadienne du blé.

M. Lang a déclaré que l'offre de l'Office des produits agricoles aux producteurs de grains de provende des Prairies n'était en réalité qu'un système de garantie du prix.

"Si un producteur décide qu'il veut vendre ses grains de provende sans l'aide de la Commission canadienne du blé, a expliqué M. Yang, il n'aura pas à se contenter d'un prix très bas; il peut toujours vendre toute sa production à l'Office des produits agricoles au prix fixé, de sorte que toute vente faite sans passer par la Commission devrait l'être au moins à ce prix, sinon à un prix plus élevé."

Quand un cultivateur choisira de vendre sa production à la Commission canadienne du blé, en vertu du système de contingentement, il recevra immédiatement le prix initial convenu, plus le versement final de la commission durant l'année suivante.

Le même cultivateur peut vendre sa production à l'Office des produits agricoles au prix fixé par celui-ci. Le prix payé par l'OPA constituera un prix global et définitif. L'OPA ne fera aucun versement final, contrairement à la Commission canadienne du blé.

Il est clair, a précisé M. Lang, que les cultivateurs

vendront leurs grains de provende à meilleur prix s'ils choisissent de l'offrir à la Commission canadienne du blé.

Le prix de l'OPA est intermédiaire entre le prix initial et le prix prévu de la Commission du blé. En conséquence, dans tous les cas, le versement final de la Commission canadienne du blé assurera aux agriculteurs un revenu plus élevé que le prix de l'OPA.

Par exemple, pour une vente d'orge fourragère no 1 à la Commission canadienne du blé, le prix initial de base (à Thunder Bay ou Vancouver) serait de \$1.40 le boisseau. Les producteurs recevront ultérieurement un paiement final qui, selon les prévisions actuelles, sera de \$1.61, ce qui donne à l'agriculteur un prix global de \$2.56 le boisseau.

Si cet agriculteur vendait son orge fourragère à l'Office des produits agricoles, il recevrait immédiatement un prix définitif de \$1.98 le boisseau.

Alpine
TERRAINS ET CHALET

A 44 milles seulement de Montréal!
GRAND CHOIX DE MODÈLES

A compter de \$4,676. Le chalet ci-dessus avec foyer en pierres des champs, plomberie et électricité installées: \$8,475 seul.

• Vastes lots boisés de 15 à 20 acres. (Plus de 1/2 de million de pieds carrés avec plage tabulaire et droit de passage à 3 locs. Termes: \$2,975.)

PRÊT BANCAIRE SUR DEMANDE

ACHETEZ LE TERRAIN, VOUS BÂTIREZ PLUS TÂRD

Economisez en faisant vous-même les aménagements intérieurs

VENEZ NOUS VOIR EN FIN DE SEMAINE

Autouroute des Laurentides, jusqu'à Saint-Sauveur (sortie 38); suivre les panneaux jusqu'à Morin Heights. A Morin Heights, au feu, tourner à droite et rouler 3.5 milles en direction de Saint-Adolphe-d'Howard.

La route est entièrement asphaltée.



Voici un item parmi nos centaines d'exclusivités tant recherchées que nous possédons chez...

SCANDIA HOUSE INTERIORS LTD.

1638 ouest, rue Sherbrooke

(entre Guy & St-Mathieu)

932-2342

Ouvert tous les jours: 9:30 a.m. à 6 p.m. jeudi & vendredi jusqu'à 9 p.m.

Le maire de Québec

Le regroupement des villes exige une réforme fiscale

par Jean-V. Dufresne

Le regroupement des villes au Québec est voué à l'échec s'il n'est pas appuyé d'une réforme en profondeur du régime fiscal municipal. Le maire de Québec résumait ainsi, dans une allocution hier après-midi à Montréal, l'opinion unanime des maires et conseillers de l'Union des municipalités du Québec.

"Quelles que soient les modalités d'une politique de regroupement, si l'on ne tient pas compte des considérations fiscales, elle sera vouée d'avance à l'échec", a déclaré M. Lamontagne, qui propose une réforme axée sur un principe de base: nécessité pour les municipalités d'obtenir du gouvernement provincial des "revenus fiscaux statutaires et progressifs".

M. Lamontagne propose deux critères essentiels à une fiscalité municipale juste et rationnelle: "des revenus fiscaux ne dépendant pas de conditions discrétionnaires partiales, et des revenus fiscaux progressifs tenant compte du coût de la vie et de l'inflation, en un

mot, dit-il, tenant compte du rythme de croissance de l'économie canadienne, québécoise en particulier".

Aussi le maire de Québec, a-t-il mis les délégués en garde contre la tentation de s'aliéner la taxe de vente à l'avantage de l'impôt scolaire.

"En effet, rappelle-t-il, la taxe de vente est le seul impôt progressif dont bénéficient les municipalités. Son importance dans le budget municipal ne peut que s'accroître avec les années, contrairement à l'impôt scolaire qui a tendance à se stabiliser".

Au reste, celui-ci reposant sur l'évaluation foncière, ce sont les petits propriétaires qui en font les frais.

M. Lamontagne propose d'ailleurs que, tout comme l'impôt sur le revenu, l'impôt foncier soit déterminé en tenant compte du revenu annuel du contribuable, et aussi de son avoir, de sa propriété, de ses charges et de ses responsabilités.

"Parce que l'impôt foncier est aujourd'hui basé uniquement sur l'évaluation uniformisée de la propriété, celui qui a des revenus substantiels peut s'en tirer à bon compte, tandis que le petit salarié ou le retraité se trouve, lui, pénalisé".

Le problème de l'équilibre entre les ressources financières des municipalités et leurs responsabilités se pose avec acuité surtout en regard de la politique de regroupement municipal prônée par le gouvernement du Québec.

Loin de nier le bien-fondé de cette politique, M. Lamontagne reconnaît qu'à la longue elle agit à l'avantage des citoyens, pourvu que les municipalités, et principalement les plus modestes qui s'annexent à des villes plus grandes qu'elles, se voient accorder

Voir page 2: Le regroupement



Pour inspirer les Canadiens à penser au système métrique, le gouvernement, imitant les Britanniques qui, eux, avaient choisi une pin-up, a choisi un marbre de Canova, exposé à la Galerie nationale, pour traduire en centimètres les mensurations du corps féminin. Une photographie de cette statue apparaît dans une brochure expliquant aux consommateurs les mystères et la simplicité du système métrique. On y dit par exemple que la danseuse que Canova a figée dans le marbre a une poitrine de 89 centimètres, une taille de 61 centimètres et des hanches de 91 centimètres. En pouces: 35-24-36. (Téléphoto CP)

Firestone réglerait contre la tête des chefs syndicaux

par Pierre Richard

En plus d'abandonner un projet d'expansion de \$23 millions, la compagnie multinationale Firestone n'accepterait d'en venir à un règlement négocié avec les 300 grévistes de son usine de Joliette qu'à la condition d'avoir la tête de quelques dizaines de leaders du syndicat.

C'est ce qui ressort, au dire des dirigeants du syndicat local, des récentes tractations entre le représentant de l'Union internationale des ouvriers du caoutchouc, M. Gerald McMannus, et les dirigeants de la compagnie Firestone à Akron, en Ohio.

Selon ces informations, la compagnie serait prête à faire des concessions majeures sur la plupart des revendications des grévistes si ceux-ci consentaient au congédiement des éléments les plus militants du syndicat. Rien cependant n'a été transmis de façon formelle au syndicat et aucun marchandage précis n'a été offert.

L'annonce par le président de Firestone de la décision de la compagnie de ne pas donner suite à un projet d'expansion de \$23 millions de son usine de Joliette et les exigences patronales qui transpirent des récentes tractations laissent croire que la compagnie est décidée à décapiter un syndicat dont le militantisme sort de l'ordinaire.

En grève depuis six mois, les 300 jeunes travailleurs de Firestone se sont donnés des structures originales de participation et ont mis de l'avant diverses actions exceptionnelles comme l'organisation systématique depuis plusieurs mois de cours de formation syndicale et politique.

Les grévistes ont vivement réagi à l'annonce de l'abandon du projet d'expansion et à la décapitation possible de leur syndicat. Ils ont fait part de leur intention de répliquer fermement à ce qu'ils appellent de la provocation et du chantage.

Et, pour montrer que leur mise en garde n'était pas paroles en l'air, ils ont repris mercredi soir le piquetage

qu'ils avaient abandonné après s'être assurés que la compagnie ne tenterait pas de produire sans eux.

Suite à cette décision, quelque 200 Jolietains se sont attroupés aux abords de l'usine de Firestone. Quelques minutes plus tard, une barrière métallique qui interdisait l'accès à la cour de l'usine était arrachée et la roulotte des agents de sécurité à l'emploi de la compagnie était renversée et incendiée.

Lorsque l'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec arriva sur les lieux, les manifestants étaient dispersés et la roulotte achevait de se consumer.

D'autre part, M. André Drolet, président du syndicat, a souligné que le projet d'expansion de l'usine n'avait jamais été annoncé officiellement par la compagnie et que le chiffre de 400

nouveaux employés semblait des plus farfelus. Il a précisé que la dernière expansion réalisée au coût de \$17 millions n'avait créé que 90 emplois. Tout ceci c'est du chantage inacceptable, a-t-il ajouté.

"On est sorti 312 et on va rentrer 312", a déclaré un porte-parole du syndicat.

L'action des grévistes de Firestone prendra de l'ampleur la semaine prochaine avec l'organisation d'une campagne de boycottage des produits Firestone à travers tout le Québec et de diverses autres initiatives. Pour mener à bien cette action, les syndicats de Firestone comptent sur un appui concret de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) qui a suivi ce conflit de près depuis son déclenchement.

Les employés de CKJL contrôlent la station

Depuis maintenant une semaine, les employés syndiqués de la station radiophonique CKJL de Saint-Jérôme exercent un contrôle complet sur la programmation de ce poste sans l'assentiment du propriétaire qui s'est abstenu de toute intervention jusqu'à maintenant.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, à une heure, les employés de CKJL ont émis une antenne à leurs camarades de Radio-Saguenay (CKRS) qui sont écartés du micro par un lockout qui dure depuis neuf mois.

La première mesure "autogestionnaire" des employés de CKJL a été d'abolir tout message publicitaire sur les ondes. Cette mesure a pour premier objectif de faire pression sur M. Jean Lalonde, propriétaire de CKJL pour qu'il vende le plus tôt possible sa station radiophonique ou, sinon, qu'il entame de véritables négociations avec le syndicat.

Cette "prise de pouvoir" par les employés syndiqués, membres de la Fédération nationale des communications (CSN), est le résultat d'une situation floue qui pourrait durer de longs mois. Malgré l'expiration du dernier contrat de travail, les négociations, commencées en janvier dernier, et la conciliation n'ont été que nominales. En effet, M. Lalonde a fait valoir, selon le syndicat, que la vente de sa station était presque chose faite et qu'il n'y avait donc pas intérêt à négocier un nouveau contrat de travail.

Les employés de CKJL ont posé un ultimatum à M. Lalonde le 28 septembre à midi la vente devra avoir été réalisée ou les négociations devront avoir été reprises. Si cet ultimatum n'est pas respecté, les syndicats ont promis à M. Lalonde une action dont ils sont les seuls à connaître la recette.

Depuis une semaine, les employés sont donc rois et maîtres de la station même s'ils n'en sont pas propriétaires. Outre l'élimination de tout message publicitaire, les syndicats ont quelque peu chambardé la programmation nor-

male en y incluant une émission spéciale d'information chaque jour.

Jusqu'à présent, ils ont traité du "Dossier noir de CKJL" qu'ils avaient eux-mêmes constitué, du manifeste exprimant les revendications des 400 grévistes qui ont occupé le ministère du Travail il y a quelques semaines, de la condition de la femme québécoise, de la pollution, etc. Un de leurs porte-parole affirme qu'ils ont reçu jusqu'à présent de nombreux appuis de la population de la région de Saint-Jérôme.

Comment peut-on expliquer l'absence de réaction jusqu'à maintenant du propriétaire de la station devant ce "coup de force"? La seule explication, selon le syndicat, c'est le désir de M. Lalonde de se débarrasser le plus tôt possible de cette entreprise encombrante.

Cette attitude passive de la partie patronale contraste avec la vive réaction qu'elle avait eue en mai 1972 alors que le poste CKJL avait été pris d'assaut par un groupe de syndicats comme plusieurs autres stations radiophoniques à travers le Québec. Appelées à la rescousse, les forces policières avaient tout fait d'expulser les syndicats en colère.

Le président du syndicat des employés de CKJL assure par ailleurs que l'action actuelle n'est pas une flambée de romantisme éphémère.

Dans leurs négociations, qu'elles se déroulent avec l'infortuné propriétaire actuel ou avec d'audacieux nouveaux venus, les employés syndiqués exigent rien de moins que le contrôle complet sur la programmation, sur l'information et sur l'embauche du personnel. Ils pourront s'appuyer sur une expérience toute fraîche...

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

Anjou devra rembourser \$257,664.86 à la BP

La Cour d'appel du Québec a confirmé hier un jugement de la Cour supérieure du 28 avril 1971 établissant que l'exemption de taxes municipales dont bénéficie la compagnie British Petroleum à Anjou s'étend à la taxe spéciale réclamée aux citoyens depuis 1966 pour le transport en commun.

En vertu des amendements apportés à la charte de Montréal, les municipalités desservies par la Commission de transport de Montréal devaient payer, à compter du 1er mai 1966, les frais d'amortissement et d'intérêt pour la construction du métro.

La plupart de ces municipalités, comme Anjou avaient alors imposé une taxe spéciale aux citoyens mais, à Anjou, la compagnie British Petroleum bénéficiait d'une exemption de taxes municipales en vertu d'une loi provinciale adoptée à la demande de la compagnie et aux termes de laquelle, pour une période de dix ans à compter du 1er janvier 1960, la BP était exemptée de "toutes les taxes annuelles tant générales que spéciales".

La municipalité d'Anjou alléguait que cette taxe spéciale du transport émanait de Montréal et qu'elle ne constituait pas une taxe visée par les exemptions privilégiées énumérées plus haut. Les tribunaux en ont décidé autrement. Comme la BP avait payé à Anjou ces taxes sous protêt, la Ville doit maintenant rembourser le montant qu'il s'élève à \$257,664.86.

L'ivressomètre peut tromper

par Guy Deshaies

L'ivressomètre de Borgenstein, l'appareil le plus en usage dans les stations de police du Québec, enregistre des données complètement fausses pour peu que celui, à qui l'on fait subir le test, laisse échapper de l'air par l'oesophage durant le test.

Le plus grave c'est qu'en ce cas, l'appareil enregistre automatiquement un taux plus élevé d'alcool dans le sang que le taux réel sur lequel la loi doit se baser pour établir qu'il y a eu délit.

C'est le chimiste Jean Morin, de l'Institut médico-légal du Québec, qui est venu donner ces singulières explications, hier, au cours du procès d'un jeune homme accusé d'avoir conduit sa voiture alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool et alors qu'il y avait dans son sang plus que le taux permis de .08 p.c.

M. Morin a expliqué que l'appareil mesurait le taux d'alcool contenu dans l'air

alvéolaire, c'est-à-dire dans l'haléine d'un individu, pour faire la relation ensuite entre la proportion contenue dans son sang. En clair, d'après la proportion d'alcool contenu dans l'air expiré, l'appareil établit la proportion d'alcool contenu dans le sang. Cela sans beaucoup de probabilités d'erreur.

Mais les émanations éthyliques ou les vapeurs d'alcool venant de l'estomac faussent complètement l'appareil qui additionne ces vapeurs d'alcool à celles contenues dans l'air des poumons pour établir sa proportion dans le sang. Or, l'alcool contenu dans l'estomac n'a aucun effet sur les facultés d'un individu car il n'est justement pas absorbé.

La preuve a démontré hier que l'accusé souffrait de maux d'estomac et que la lenteur de son processus digestif accentuait davantage le danger d'être trompé par l'ivressomètre, d'une part parce qu'il y avait encore dans son estomac une bonne partie des deux ver-

res de vin qu'il dit avoir consommés et parce que les gens qui souffrent de troubles digestifs même bénins ont l'habitude d'éructer ou d'émettre des gaz stomacaux. Une éructation ou un passage d'air oesophagique durant le test transmet à l'appareil un contenu digestif d'alcool et l'appareil l'interprète comme une émanation alvéolaire, c'est-à-dire trahissant le taux d'alcool dans le sang.

Le juge Paul Papineau a acquitté tout de suite sur le banc le jeune homme à la suite de ces savantes explications fournies par le chimiste qui avait été convoqué en défense par Me Serge Ménard avocat de l'accusé.

Me Lise Pomminville, procureur du ministère public, a déclaré forfait en admettant à la cour que sa preuve était légèrement affaiblie par ces révélations sur les faiblesses de l'ivressomètre.

L'UQ décernera bientôt ses deux premiers doctorats

par Gilles Provost

L'Université du Québec décernera bientôt ses deux premiers doctorats. Détaillé non négligeable, ces diplômes auront été obtenus dans un domaine de pointe de la recherche mondiale sur les nouvelles sources d'énergie pour le monde de demain: la fusion thermonucléaire contrôlée. En d'autres termes, il s'agit de reproduire en laboratoire des réactions nucléaires semblables à celles qui alimentent le Soleil sans réaliser une explosion comparable à celle de la bombe à hydrogène.

La méthode la plus récente et la plus prometteuse pour utiliser cette énergie à des fins pacifiques consiste à réaliser

de petites explosions en bombardant une petite pastille de deutérium solidifié (hydrogène lourd) avec plusieurs rayons laser extrêmement puissants, simultanément.

Justement, les deux lauréats de ces doctorats en science (option énergie), MM. Gilles Beaudry et Gilles Bonnier ont fait porter leurs travaux sur les interactions entre la matière et de puissants faisceaux laser. Ils ne travaillent pas directement sur des matériaux pouvant provoquer une réaction thermonucléaire mais ils étudient les caractéristiques générales d'une interaction entre la matière et le laser CO2 TEA. Cet ap-

pareil, qui suscite d'énormes espoirs dans le monde entier, a été créé près de Québec, à la base de recherche militaire de Valcartier.

Par exemple, M. Beaudry a rédigé une thèse concernant "la contribution théorique à l'étude des phénomènes non-linéaires dans l'interaction laser-matière à haut flux." Ces phénomènes non linéaires encore peu connus n'apparaissent qu'à de très hautes intensités du rayon laser et pourraient permettre à la cible de matière d'absorber l'énergie lumineuse au lieu de la réfléchir.

De son côté, M. Bonnier a surtout travaillé sur la "production et le chauffage

des plasmas créés à partir de cibles minces". Là encore, il s'agit de recueillir des données très générales sur la matière portée à très haute température après avoir été vaporisée instantanément par l'impact d'un rayon lumineux laser à haute énergie. Dans quelle mesure ce "plasma" est-il chauffé par le laser? Des réponses à une telle question sont un prérequis fondamental pour évaluer si le laser COR est vraiment prometteur pour réaliser la fusion thermonucléaire contrôlée.

Le jury qui a eu à évaluer ces travaux était constitué de M. Jean-Louis Bobin

(du centre de Limeil, en France (M. Bobin est une sommité internationale dans ce domaine), de M. Albert Engelhardt (qui fait des recherches sur les interactions laser-plasma pour le compte de l'Hydro-Québec), M. Jacques Martineau (qui a dirigé les thèses et qui vient de retourner en France après avoir été prêt au Québec pendant deux ans) et de M. Kanwal Parbanskar, professeur à l'INRS-énergie.

L'INRS-énergie a été le troisième centre de recherche créé par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)

Voir page 2: L'UQ

Vient de paraître:

La Nouvelle pédagogie des enseignements supérieurs

(avec une enquête sur la physionomie des universités francophones à travers le monde)

No 5 des Cahiers de l'AUFELF - un volume de 260 pages: \$8.
AUFELF, Université de Montréal, B.P. 6128, MONTRÉAL 101

aujourd'hui

A compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche inclusivement, kermesse des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception, au 58, Desnoyers, Pont-Viau.

A 12h30, collecte spéciale de la Société pour les enfants infirmes du Québec, à la Place Ville-Marie.

A 23h, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, prend part à l'émission "Appellez-moi Lise", au canal 2.

HÂTEZ-VOUS!

L'EXTRAORDINAIRE VENTE DE DISQUES
R.C.A. et ERATO
se continue à la

BOUTIQUE MOTS ET MUSIQUE

2051 rue Peel

(Ce soir ouvert jusqu'à 9 p.m.)

RABAIS INCROYABLES — ÉPARGNES CONSIDÉRABLES

Diagnostic

général de votre

PEUGEOT

Spécial du mois

\$995

Inspection et compte rendu:
Moteur, transmission, différentiel,
rouage d'entraînement, suspension,
freins, direction, pneus, etc.

Roger

Automobiles Ltée
4269 Ouest, Ste-Catherine
932-2925
rendez-vous M. Maurice

VIENT DE PARAÎTRE...

L'AMER NOIR

Roman de BRUNO SAMSON

• UNE RÉVÉLATION ! UN ÉVÉNEMENT !

• Un cri désespéré contre la nuit... pour un auteur inconnu qui refuse publicité, interviews, lancements...

En vente partout au prix de \$4.25 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél. 274-2551

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

EDITIONS DU JOUR
Président et
directeur général
Jacques Hébert

éditorial

La réforme de l'aide sociale

Le second volet du "new deal" que divulguait mercredi MM. Bourassa et Castonguay porte sur la réforme de l'aide sociale. Or, il semble, du moins à première vue, qu'il faille en dire autant de bien qu'au sujet du nouveau régime d'allocations familiales.

Il existe actuellement, dans le domaine de l'aide sociale, un grand nombre de disparités inadmissibles et d'exemples flagrants d'irréalisme dans la forme ou le montant des sommes versées aux citoyens indigents. Le nouveau régime annonce, à cet égard, de nombreux redressements qui paraissent effectivement viser ceux qui en ont le plus besoin. Il introduit, en même temps, d'un régime à l'autre, des voies de passage et des mécanismes de contrôle qui devraient mettre un terme à bien des abus.

De nombreuses études sur l'évolution des revenus au Canada depuis vingt ans ont confirmé ce que savaient déjà ceux qui sont en contact direct avec la pauvreté. Ceux qui ont été le plus écartés des hausses spectaculaires de revenus survenues pendant les deux dernières décennies furent les personnes seules qui émargent, faute de pouvoir travailler et d'avoir atteint l'âge réglementaire de la vieillesse, aux budgets publics d'assistance sociale. Les personnes occupant des emplois rémunérés ont, en très grande majorité, bénéficié du mouvement général de hausse des salaires. L'entrée en plus grand nombre sur le marché du travail des femmes mariées a aussi contribué, dans des milliers de cas, à hausser le revenu moyen de la famille. Seuls les assistés sociaux et les bénéficiaires de petites pensions dont le montant demeurait fixe ou augmentait à pas de tortue, mais dont la valeur réelle ne cessait de diminuer, ont été laissés en marge du mouvement général.

Le gouvernement québécois avait déjà procédé, il y a quelque temps, à un premier rajustement des prestations d'aide sociale. Les nouveaux barèmes demeuraient toutefois bien en-deçà des besoins réels des assistés sociaux, tels que définis par un organisme compétent comme le Montreal Diet Dispensary. Aussi convient-il de se réjouir de ce que les nouveaux barèmes annoncés mercredi semblent devoir favoriser en priorité les personnes seules et les couples sans enfant qui n'ont pas accès au marché du travail. Dans le cas des personnes seules, l'allocation mensuelle passera de \$149 à \$170, soit une hausse de 14%; dans le cas des couples sans enfant, l'allocation combinée des deux conjoints est actuellement de \$206 par mois; elle passera, en vertu du nouveau régime, à \$272, soit une hausse de 32%.

M. Castonguay se rapproche ainsi d'un objectif majeur qu'il n'a cessé de souligner, soit la nécessité de réduire l'écart trop grand entre les sommes touchées au titre de la pension de vieillesse et du supplément garanti de revenu par la personne ayant atteint l'âge de 65 ans et les sommes que touche au titre de l'assistance sociale la personne qui n'a pas encore 65 ans mais dont les besoins, sauf cette différence, sont en tout point comparables à ceux de la personne de 65 ans.

Les morceaux viennent s'ajouter un à un, mais on sent que l'architecte ne perd point de vue le dessein d'ensemble qu'il avait esquissé avant même d'entrer en politique. Ce que vise M. Castonguay, c'est une politique qui assurerait à tous, dans des conditions maximales d'égalité, un revenu minimum garanti. Les ajustements dévoilés mercredi s'inscrivent logiquement dans la ligne des préoccupations qu'il n'a cessé de définir.

Il ne suffit pas de multiplier les programmes d'aide et de hausser les diverses allocations versées à des citoyens indigents. Il faut aussi s'assurer qu'elles n'étouffent pas le goût de travailler chez les bénéficiaires et qu'elles seront réparties judicieusement entre les principales catégories de besoins.

Le gouvernement avait mis en oeuvre, il y a plusieurs mois, un programme visant à stimuler l'incitation au travail chez les bénéficiaires d'allocations sociales. Ce programme ne pouvait évidemment accomplir de miracles: de nombreuses études ont, en effet, démontré que le pourcentage de ceux qui ne peuvent vraiment pas travailler chez les assistés sociaux est très élevé. On apprend néanmoins avec intérêt que, pour la première fois depuis un temps immémorial, le nombre des assistés accuse une diminution sensible, surtout parmi les responsables de foyers. Cette diminution est sans doute attribuable dans une bonne mesure à l'état moins délabré de l'économie. Une part doit aussi, semble-t-il, être attribuée aux mesures incitatives de M. Castonguay. Quoi qu'il en soit, un redressement majeur est engagé. Il faut accentuer, si possible, les mesures qui l'ont favorisé.

Les plaintes majeures à l'encontre de l'aide sociale gravitaient autour du manque de coordination entre celle-ci et d'autres programmes de sécurité sociale. Il était devenu courant d'entendre répéter que certains gagnaient davantage en étant inscrits à l'assistance sociale qu'en travaillant. D'autres, émargeant à plusieurs programmes parallèles, en retiraient un revenu global souvent plus intéressant que celui

de milliers de leurs concitoyens contraints à travailler huit heures par jour. Ce mal se fut aggravé si le gouvernement avait procédé à la hausse prévue des allocations familiales sans établir enfin un minimum de coordination dans ses multiples programmes.

Sous le nouveau régime, deux programmes au moins, l'assurance-chômage et le supplément de revenu garanti pour les vieillards (tous deux conçus et administrés par Ottawa) continueront de rester en marge des autres. Avec la coordination envisagée entre les programmes de salaire minimum, d'allocations familiales et d'allocations sociales, on franchit toutefois une étape majeure sur la voie qui mène à une plus grande cohérence.

Suivant les chiffres fournis par le ministère des Affaires sociales, toutes les personnes et toutes les familles bénéficiant de l'assistance sociale toucheront plus qu'actuellement. Les augmentations seront plus considérables, ainsi qu'on l'a vu à propos des couples d'un certain âge, dans certains cas. Les spécialistes des agences privées et les porte-parole des assistés sociaux auront sans doute, à cet égard, des observations utiles à faire entendre: certaines augmentations paraissent, en effet, plutôt chiches par rapport à d'autres. Si des témoignages compétents soulignent la nécessité d'ajustements, le ministre Castonguay sera sûrement le dernier à considérer que ses équations sont immuables.

La perspective d'ensemble doit néanmoins rester centrale dans les débats qui pourront surgir. Que les sommes perçues de l'Etat s'appellent allocations de ceci ou de cela, l'essentiel est que le bénéfice consolidé qui en découle pour chaque personne et chaque famille soit équitable tant du point de vue des bénéficiaires que de celui de leurs concitoyens dont le travail alimente la caisse de l'Etat. Les nouvelles équations mises à point par M. Castonguay et ses collaborateurs introduisent à cet égard une étape décisive. Les modalités pourront être retouchées. Le principe doit être acquis pour de bon.

On avait l'impression, il y a quelque temps, que M. Castonguay s'appêtait à quitter son poste sans avoir mené à bien le travail entrepris dans le secteur-clé de la sécurité du revenu. On est encore loin, avec les mesures dévoilées mercredi, d'un résultat complet. Deux pièces majeures viennent néanmoins s'ajouter à l'édifice. Elles portent toutes deux la marque de la rationalité généreuse qu'on n'a cessé d'admirer, depuis son entrée en politique, chez cet homme public déparéillé qu'est le titulaire actuel des Affaires sociales à Québec.

Claude RYAN

CHILI

Témoignage démocrate-chrétien sur la brutalité de l'armée

Ce témoignage sur la répression sévère qui se poursuit à Santiago et sur les premières protestations émanant de l'aile libérale de la démocratie chrétienne a été adressé lundi 17 septembre au journal "Le Monde" par une personnalité chilienne qui tient à garder l'anonymat.

SANTIAGO — L'intensité des fusillades qui, dès le début du couvre-feu, opposent forces militaires et francs-tireurs commence à diminuer à Santiago. La troupe procède chaque nuit au ratissage sévère des "poblaciones". On ignore le nombre exact des morts depuis le commencement de l'opération, mais la plupart des observateurs calculent qu'il doit dépasser cinq mille, ce qui fait de ce coup d'Etat l'un des plus sanglants d'Amérique latine depuis le début du siècle.

Un fonctionnaire d'une ambassade raconte qu'à 11 heures du matin, le dimanche 16 septembre, dans les "beaux quartiers", il a assisté au ramassage des cadavres de la nuit, traînés dans des couvertures par des carabiniers et jetés dans un camion. Un autre diplomate raconte qu'il a vu de son côté un camion chargé de cadavres les verser dans une fosse commune immédiatement recouverte de terre. Un troisième témoin, habitant un quartier populaire, explique que près de chez lui, dans la "poblacion" Lo Hemida, célèbre pour avoir mis en question la modération révolutionnaire de M. Allende, le "ratissage" a fait environ quatre cents morts. Au Chili, et surtout à Santiago, chaque "poblacion" a sa couleur politique: celles de gauche sont évidemment les plus visées. Celles qui étaient contrôlées par le MIR ont, paraît-il, été bombardées, et il est pratiquement impossible d'en approcher même pendant les quelques heures de liberté accordées par le couvre-feu. Le bombardement de l'université technique de l'Etat aurait fait cinq cents morts.

Il s'agit là de rumeurs. En revanche, ce qui semble certain c'est que les conditions de détention des quelque cinq mille personnes rassemblées dans deux grands stades de Santiago sont épouvantables. Deux jeunes gens détenus au stade Chili ont réussi à en sortir, l'un et l'autre parce que fils et neveu d'officiers supérieurs. Leur récit est assez dur: tortures, matraquages, exécutions sommaires. C'est la réalité décrite dans le film Etat de siège, tourné l'an dernier à Santiago, mais cette fois à grande échelle. L'un de ces deux rescapés explique qu'il est resté lui-même vingt-quatre heures nu dans une cage: on lui a serré les testicules dans un étai jusqu'à l'évanouissement. Cette torture a été appliquée à plusieurs détenus. Certains se suicident ou demandent à être achevés. Il y a des listes des membres du MIR, du P.S. et du P.C. affichées à l'intérieur du stade, tenant compte de différentes tendances dans chaque parti. Ceux qui sont qualifiés "d'extrémistes" subissent le sort le plus dur. Au Stade Chili se trouvent beaucoup d'étudiants, de professeurs, le recteur (communiste) de l'université technique, des artistes, ect...

Quarante soldats énervés surveillent, mitrailleuse en main, du haut des gradins, cette foule laissée pratiquement sans ravitaillement.

Malgré le black-out total, un secteur libéral de l'opinion politique chilienne commence à se préoccuper. L'on envisage ici une démarche du cardinal appuyée par les recteurs de la très importante université du Chili et de l'université catholique. Beaucoup espèrent que l'opinion internationale réussira à faire pression sur les Nations unies pour envoyer à Santiago une commission d'observateurs, de façon à respecter au minimum le droit des gens, même dans les circonstances actuelles. Au sein même du parti démocrate-chrétien, un courant se manifeste en ce sens, bien que timidement.

Le recteur Edgardo Boeninger (démocrate-chrétien), de l'université du Chili, nous a fait à ce sujet la déclaration suivante: "Cette explosion était inévitable, mais j'aurais souhaité que cela se passe autrement. J'avais proposé une mission collective du Parlement et du président. La violence est déplorable, chaque homme tué engendre la haine. Je souhaite que le Chili, dont la vocation démocratique est profonde, retourne le plus tôt possible au système constitutionnel".

De son côté, le recteur de l'université catholique, M. Alfredo Echeverry (recteur par interim, démocrate-chrétien), nous a déclaré: "L'utilisation de la chaîne de télévision de notre université est faite sous le régime de l'occupation militaire et de la censure. Ce qui est dit par notre télévision ne reflète pas la pensée de notre université. Nous sommes dans l'expectative, en espérant que l'autonomie universitaire sera respectée".

Dans les milieux démocrates-chrétiens très proches du rectorat on ajoute: "Notre souci principal pour l'heure est de protéger nos étudiants et nos professeurs. Nous sommes opposés au coup d'Etat — ce n'était pas la seule manière de régler la crise — bien qu'opposants au régime Allende. Nous n'admettons pas de pareils procédés, surtout s'ils sont aussi violents et aussi sanglants. Nous craignons fort que le régime ne soit pas transitoire et que, comme en Grèce, après la dissolution du Parlement suivent celles des partis politiques et des universités".

Ces déclarations rejoignent celle d'un groupe de parlementaires de la démocratie chrétienne composé de personnalités assez importantes, entre autres les députés: Andrés Alwyn (père de l'actuel président du parti), Bernardo Leighton (fondateur du P.D.C.), Mariano Ruiz-Ezquive, Claudio Huepe, Fernando Pablo, Renan Fuente Alba, Narciso Irureta (les deux derniers sont des ex-présidents du P.D.C.), ainsi que l'ancien candidat à la présidence, M. Radomiro Tomic. Ce courant, de tendance humaniste libérale, condamne lui aussi le coup d'Etat ("Il y avait, disent ceux qui en font partie, une autre manière de s'y prendre") et rend hommage à la mémoire de M. Allende; il appelle ses militants à défendre les valeurs démocratiques.

bloc-notes

Que faut-il de plus?

Est-ce enfin le réveil de la conscience professionnelle dans la fonction publique municipale et le départ d'une nouvelle ère démocratique à Montréal? Les employés professionnels du service de l'Habitation et de l'Urbanisme viennent d'endosser sans équivoque leur directeur Guy-R. Legault dans l'affaire du Village olympique. Dans une lettre collective d'une franchise rare à l'endroit du maire Jean Drapeau et au conseil municipal de reconsidérer la décision d'implanter le village de 1976 sur l'emplacement du golf Viau.

Indépendamment des raisons que les fonctionnaires municipaux de l'Habitation et de l'Urbanisme invoquent contre la décision de l'administration, il y a, à leur avis, des raisons de souligner la valeur et la signification du geste qu'ils ont eu le courage de faire. Jusqu'à récemment, en effet, jamais des employés de la ville n'avaient osé intervenir publiquement "dans l'intérêt du public que nous servons"; ils n'avaient eu l'audace de protester que pour réclamer de plus fortes augmentations de salaires. Il faut souhaiter que d'autres services municipaux suivent la voie tracée par le service de l'Habitation et de l'Urbanisme. Si les employés de la ville ne sont pas les premiers à se soucier d'informer la population et de prendre à cœur les enjeux urbains qui se posent à Montréal, eux qui possèdent des informations essentielles et sont les premiers gardiens de la tradition urbaine, qui le fera à leur place?

Il n'est que de lire attentivement la lettre des architectes, des urbanistes, des ingénieurs et des autres spécialistes du service de l'Habitation pour constater que les employés municipaux peuvent avoir quelque chose à dire dans les grands débats et sans leur apport la propre participation des citoyens restera toujours gravement handicapée. Le

cas du parc Viau est à cet égard particulièrement éclairant.

Les gens du service de l'Habitation et de l'Urbanisme donnent en effet à l'administration et à la population de Montréal, ainsi qu'aux autorités gouvernementales, plusieurs indications importantes. D'abord, qu'il est encore temps d'agir — pour le cas ou le COJO ou quelque autre groupe intéressé prétendrait que les délais sont expirés et qu'on ne saurait revoir la décision sans compromettre l'échéancier des travaux préparatoires à 1976. Les informations pertinentes révélées par le directeur Guy-R. Legault ont été tardivement divulguées, mais il n'est pas trop tard pour éviter ce "faux-pas irréparable." En prenant du reste une décision qui ne heurterait pas leur conscience professionnelle et le sens de l'intérêt de la communauté montréalaise, le conseil municipal trouverait sans doute dans ces employés de la ville des collaborateurs pressés, voire enthousiastes.

De plus, le service de l'Habitation et de l'Urbanisme (contrairement aux prétentions fatalistes que le maire a lancées à l'Assemblée nationale en juin dernier) confirme qu'il ne manque pas dans le secteur de "terrains beaucoup plus propices" à la construction d'habitations. S'il est un service municipal qui doit savoir ce qui en est à cet égard, ce doit bien être, il me semble, celui-là. On ne peut le suspecter de tronquer ses données de base à des fins politiques.

Enfin, dans leur lettre au maire Drapeau, les protestataires soulignent avec raison que le service de la planification de la Communauté urbaine propose dans son schéma d'aménagement de conserver "tous les terrains de golf encore existants sur l'île de Montréal". Car il est bien évident que ces golf ont été acquis, avec l'urbanisation, une vocation publique et une valeur sociale et écologique irremplaçable. L'administration Drapeau ne saurait stigmatiser d'une part l'égoïsme et l'anarchie des villes de banlieue et faire fi, chez elle, de ce premier effort pour sauver la qualité de la vie urbaine dans l'île.

Tant dans le rapport Legault que dans cette lettre au maire Jean Drapeau, le service de l'Habitation et de l'Urbanisme se place dans la perspective où il faut construire des habitations pour les Jeux de 1976. Nous persistons à croire qu'il ne faut pas de Village du tout ou, à tout le moins, qu'un village temporaire serait suffisant.

Dans l'hypothèse où, malgré tout, le conseil opterait pour un village permanent, il devrait au moins retener l'avis du service de l'Habitation

et de l'Urbanisme. On n'a pas le droit de gaspiller ainsi les deniers publics. Or, c'est à un vrai gaspillage que nous conduirait la construction d'un village dans un parc aussi coupé des services que le quartier donne aux habitations. Avec un dossier aussi clair, il serait étonnant que ni Québec ni la SCHL ne puisse faire entendre raison à l'hôtel de ville de Montréal et au COJO.

Le projet Springate

Il faudra bien régler un jour le problème des tarifs réduits que réclament les personnes âgées de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal. Il est en effet inacceptable que les citoyens qui ont bâti la ville ne puissent, dans leurs vieux jours, s'y promener paisiblement, visiter leurs enfants et amis, et garder contact avec les activités sociales de la métropole. Aussi faut-il souligner le caractère fort pratique du projet de solution qui vient d'être proposé par le député George Springate.

Un tarif réduit à dix sous; pas d'enquête humiliante ni de bureaucratie coûteuse; une subvention provinciale de \$10 par capita; voilà une proposition à partir de laquelle la CUM et les autorités provinciales devraient pouvoir s'entendre. On avait reproché à juste titre la surdité du maire Jean Drapeau à l'endroit des vieux qui assaillent son bureau depuis des années. En retour, il faut reconnaître que le maire n'avait pas tort de réclamer quelque aide de la part de Québec.

On veut croire aujourd'hui que la ville de Montréal n'a pas fait appel à Québec simplement pour se laver les mains de toute responsabilité dans cette affaire, mais qu'elle est prête à trouver rapidement une formule acceptable à tous les intéressés, y compris les usagers.

Montréal justifiait d'abord ses premiers refus en arguant que les vieillards n'étaient pas les seuls à mériter une "exception", et il est vrai que pour trop de gens le métro reste coûteux. Mais en attendant que les autorités concernées s'entendent sur une politique de transport en commun ou le service soit meilleur marché sinon gratuit, il y a lieu d'accorder un tarif réduit pour cette catégorie d'usagers. On devrait même l'accorder en tout temps, et non pas seulement en dehors des heures de pointes comme les vieux étaient prêts à le concéder dans leurs négociations avec l'hôtel de ville. Les personnes âgées devraient en effet, pouvoir décider elles-

mêmes quelle heure les accommode davantage.

En étudiant le projet Springate, le gouvernement de Québec devrait aussi examiner plus sérieusement certaines autres propositions émanant de la CTCUM et visant à rentabiliser le service tout en augmentant la clientèle, pour le plus grand bien de la circulation et de la vie urbaines dans la métropole et en banlieue. Ces propositions ont déjà été commentées par la Chambre de commerce de Montréal. Le gouvernement ne devrait pas hésiter à recueillir les autres commentaires que pourraient faire les services municipaux ainsi que les organismes montréalais qui ont déjà étudié la question.

Jean-Claude LECLERC

Billet d'Italie

Des postes à la postérité

Un employé des postes d'Agrigente vient d'être invité à mettre un bémol à ses ambitions. En remplissant un questionnaire administratif, sous la rubrique aspiration, il a avoué: devenir président de la République. Accusé de comportement ostensiblement polémique et irrespectueux, l'homme est passible de sanctions disciplinaires.

Selon la Constitution italienne, tout citoyen italien peut aspirer à devenir président de la République. Rien ne peut donc interdire au modeste employé des postes de viser un poste meilleur. L'ambitieux postulant devrait également avoir le droit de plaisanter dans un pays qui n'est actuellement pas gouverné par un "Prince" sans rire.

L'humour du président Leone est proverbial. On raconte qu'ayant convié plusieurs diplomates étrangers à une chasse au sanglier ses hôtes ne réussirent qu'à abattre trois bêtes. Devant cette chasse peu fructueuse Leone commenta: "Comme amphitryon je devrais m'excuser de la pauvreté du gibier. Comme ami des bêtes je m'en réjouis. Cependant je suivrai la pratique en usage dans notre pays: je nommerai une commission d'enquête afin de savoir si ce sont les chiens qui ont désappris leur métier ou les sangliers qui ont appris le leur. Je fournirai les données recueillies au sociologue attiré qui en tirera le matériel d'une monographie de quelques centaines de pages. Ainsi, personne ne comprendra rien à rien et tout restera comme avant." Évidemment, n'importe qui ne peut pas aspirer à succéder à un président comme celui-là.

Rolande A. LACERTE
Varèse, septembre 1973

Il faut empêcher l'irréparable

M. Jean Drapeau, maire de Montréal

Nous, les professionnels du service de l'Habitation et de l'Urbanisme de la Ville de Montréal, conscients qu'il est encore temps, vous exhortons à reconsidérer votre décision d'implanter le Village Olympique sur l'emplacement du golf Viau.

En accord avec les opinions émises par notre directeur, monsieur Guy-R. Legault qui, récemment, présentait au Conseil municipal un rapport dans ce sens, il nous apparaît qu'un faux-pas irréparable serait accompli si le projet prévu devait se concrétiser.

Soucieux d'agir constamment dans l'intérêt du public que nous servons, nous sommes à même d'évaluer les conséquences néfastes qu'un tel projet entraînerait. Ainsi, les études que nous avons effectuées depuis plusieurs années sur cette question, nous conduisent à éliminer radicalement le choix du golf Viau comme site propice à une occupation résidentielle de quelque type que ce soit.

Ce site, isolé des équipements essentiels au bon fonctionnement d'une agglomération, rend problématique et extrêmement onéreuse l'intégration d'un tel ensemble au milieu environnant. La conséquence inéluctable en serait la forma-

tion d'un ghetto que, pour notre part, nous tenons à tout prix d'éviter.

De plus, l'empiètement sur l'un des plus vastes et plus précieux ensembles d'espaces verts aménagés à Montréal ne se justifie en aucun cas. En effet, nous savons que, non loin du site retenu, des terrains beaucoup plus propices à la construction d'habitations existent en superficie plus que suffisante pour répondre aux besoins exprimés par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques.

Enfin, nous devons tenir compte de la recommandation formelle contenue dans le schéma d'aménagement du service de la Planification de la Communauté Urbaine de Montréal stipulant que les terrains de golf encore existants sur l'île de Montréal soient conservés.

En conséquence, monsieur le Maire, nous ne saurions trop insister pour que vous-même ainsi que le Conseil municipal de la Ville de Montréal reconsidériez votre choix. Ce faisant, vous nous permettrez de poursuivre les objectifs que nous avons toujours vus dans la mise au point d'une solution satisfaisante pour tout le monde et susceptible d'intégrer au milieu les futurs usagers des logements qui seront construits. On évitera ainsi de compromettre le bilan positif des Jeux Olympi-

ques par des coûts sociaux hors de proportion avec les bénéfices escomptés.

Michelle Benoit, urbaniste, Maurice Brassard, ingénieur, Lucien Cesvet, ingénieur, Jean Chevarier, sociologue, Jean Delveaux, architecte, Clément Demers, architecte-stagiaire, Gabriel Deschambault, architecte diplômé, Yvan Feherty, économiste, Serge Gariépy, architecte, Jean-Pierre Gohier, sociologue, Michel Goulet, architecte, Pierre Guilloit, architecte, Roger Gratton, urbaniste, Roland Lamothe, statisticien, Michel Laville, architecte diplômé, Pierre-Paul Lett, sociologue, Florian Longpré, urbaniste, Denis Marchand, architecte, Anselm Melamed, urbaniste, Jacques Parenteau, architecte, Michel Stanisic, urbaniste, Jean-Guy Théoret, architecte, Jacques Trudel, urbaniste, Michel Vézina, géomètre, Nicolas Voelkoff, économiste, Hermann Welp, économiste, Alex Kowalik, urbaniste.

P.S. Les signataires de cette lettre représentent 80% des professionnels non-cadres à l'emploi du service de l'Habitation et de l'Urbanisme présents lors de la signature. (27 sur 34). Deux professionnels étaient en vacances à ce moment.

Montréal, le 19 septembre 1973.

Le réveil des Indiens

Ces derniers jours, l'opinion canadienne s'est émue des problèmes chiliens et on a pu lire dans les différents journaux des opinions sans équivoques. Dans Le Devoir, on se posait la question à savoir quelle position le gouvernement devait adopter pour répondre tant aux réalités qu'au côté humanitaire du problème.

Pendant ce temps, et avec une brève éruption, se produit quelque chose qu'on veut ne considérer que comme un fait divers: la population indienne de Caughnawaga ou du moins sa partie active et politiquement plus mûre se soulève.

On a voulu les évangéliser, les intégrer, leur imposer une culture qui leur était étrangère. Ce qui se fait aussi en Amérique du Sud.

Endormis par la religion, les Indiens ont longtemps accepté, trop acceptée. Aujourd'hui, ils disent non. Allons-nous nous leur révolte dans le sang? Allons-nous dire qu'ils sont une minorité et

tous les moyens possibles. On les a parqués dans des "réserves"; on espérait peut-être qu'ils ne pourraient y rester et se disperseraient. Ils sont restés fidèles à leurs coutumes; maintenant par tous les moyens, on veut "coloniser" les réserves. A ce rythme-là, les Indiens seront bientôt minoritaires dans les terres qu'on leur a "généreusement" accordées. Pourront-ils encore faire entendre leur voix?

On a voulu les évangéliser, les intégrer, leur imposer une culture qui leur était étrangère. Ce qui se fait aussi en Amérique du Sud.

Endormis par la religion, les Indiens ont longtemps accepté, trop acceptée. Aujourd'hui, ils disent non. Allons-nous nous leur révolte dans le sang? Allons-nous dire qu'ils sont une minorité et

qu'ils doivent, de gré ou de force, suivre?

La préoccupation principale de l'homme moderne est de sortir de la ville, de renouer le contact avec la nature qu'il a trop longtemps négligée, de regarder, de sentir, de respirer enfin. Cela, c'est la façon de vivre de l'Indien; sa religion, c'est la nature, le soleil, la pluie, la récolte. Il a besoin de sentir la terre sous ses pieds.

Si nous supportons de vivre dans le béton, dans les odeurs d'essence, pourquoi ne pas accepter que d'autres choisissent une autre façon? Nous perdons peu à peu notre identité, notre culture, notre langue. Les Indiens s'y refusent; ils savent qu'un homme sans racines est un homme mort.

Jean-Louis SCHOELLKOPF
Montréal, le 19 septembre 1973

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Ray

Directeur de l'information: Jean-François

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les bureaux sont situés à 9120, rue Beaulieu, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. À l'étranger: \$40 par année, six mois, \$22, trois mois, \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur, 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste, verser sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0888. Droits légaux: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

la parole du jour

Ceux qui sèment dans les larmes moissonnent dans l'allégresse. Ils vont et viennent en pleurant, portant et répandant la semence, mais il reviendront en chantant, les bras chargés de blé. Psaume 126:5-6 (Quatrième siècle avant J.-C.).

des idées

des événements

des hommes

LIBRE OPINION

Solidaires avec le Chili contre les puissances d'argent

par OSCAR FORTIN, prêtre

"Si quelqu'un prétend avoir la foi, alors qu'il n'agit pas, quoi cela sert-il?" Épître de saint Jacques

Le 11 septembre 1973, un groupe d'hommes appartenant aux trois forces armées (air, terre, mer) et à la force de police carabiniers) ont pris les armes et se sont attaqués au gouvernement que la volonté populaire avait légitimement élu lors des élections du 4 septembre 1970.

Allende a toujours voulu jouer la "carte" de la démocratie pendant plus de trente ans de vie politique active qu'il a vécue au Chili. A trois reprises il a dû se résigner à une défaite électorale comme candidat à la Présidence et toujours il l'a acceptée avec un sens démocratique très élevé. Tout récemment, au début du mois de septembre de cette année (1973) et malgré l'appui sans précédent que le peuple lui a manifesté le 4 septembre, fête du troisième anniversaire de son élection comme Président, il entrevoyait la possibilité de se soumettre à un plébiscite populaire en vue de vérifier si le peuple était toujours d'accord pour qu'il continue dans le même sens.

Les éléments anti-démocratiques du pays ont eu peur de cette démocratie du peuple et ils ont préféré les armes et la violence physique au processus normal que prévoit la constitution pour arriver légitimement au pouvoir. Ils ont tué faute de ne pouvoir l'acheter la démocratie populaire.

Malgré les difficultés d'avoir des informations précises nous savons que des milliers de travailleurs (ouvriers, mineurs, étudiants, technocrates, fonctionnaires, intellectuels, prêtres et religieuses) ont résisté tout comme l'a fait le Président lui-même au Palais présidentiel. Plusieurs sont morts au combat dont les plus connus sont le Président Salvador Allende et son ancien ministre de l'agriculture Jacques Chonchol qui a été de passage au Québec il y a deux ans.

"L'Osservatore Romano", journal officiel du Vatican, rapporte la condamnation qu'a fait du coup d'Etat militaire

le cardinal de Santiago Mgr Sylva Henriquez. (Devoir, 14 sept. 73)

Tous les prêtres et chrétiens compromis pour la construction du socialisme sont au nombre soit des morts ou de ceux qui continuent de résister par tous les moyens.

Le Parti Démocrate chrétien pour sa part se range du côté de la junte militaire et appuie ce coup d'Etat. Toutefois se dissocie de cette prise de position un de ses grands leaders, ancien candidat à la Présidence, Radomiro Tomic.

Les hommes d'affaires, les grands propriétaires, les professionnels bourgeois, les propriétaires de compagnies, les gens de Patrie et Liberté, le Parti national et celui de la Démocratie-chrétienne se réjouissent de ce qui se passe présentement parce que bientôt ils pourront de nouveau se redistribuer le pouvoir entre eux...

Les paroles d'un haut fonctionnaire américain se réjouissant de voir que la politique des Etats-Unis à l'endroit du Chili ait réussi, vient donner plus de poids à la thèse selon laquelle les Etats-Unis trempent depuis les débuts dans tous les efforts qui visent à renverser d'une manière ou d'une autre le gouvernement de l'Unité populaire. Déjà leur action a été bien connue dans d'autres pays de l'Amérique latine:

- Guatemala en 1954 (invasion)
- Cuba en 1961 (Baie des Cochons)
- Saint-Domingue en 1965 (invasion)
- Brésil en 1964 (participation au coup d'Etat)
- Bolivie en 1971 (participation au coup d'Etat)

Depuis 1970, le Chili a dû faire face à des tentatives similaires:

- 1970, assassinat du Général Schneider qui se refusait à intervenir pour empêcher Allende de prendre le pouvoir.
- Initiative de la société Multi-nationale ITT qui met à la disposition des éléments de droite plus de \$1,000,000 en vue de renverser le Président Allende.

— Veto américain dans le Conseil d'administration de la Banque Internationale de Développement pour empêcher que soient concédés au Chili les \$200,000,000 de dollars qui devaient normalement lui être consentis à titre de crédit.

— Support avec des fonds américains des propriétaires de camions et de moyens de transport pour qu'ils se refusent aux propositions faites par le gouvernement et qu'ils poursuivent leurs grèves en vue de provoquer le rationnement, le mécontentement et le chaos dans le pays, etc.

Mais un peu partout à travers le monde, au Canada et au Québec, il y a des mouvements de solidarité et des actions concrètes qui s'entreprennent en vue de venir en aide d'une manière ou d'une autre à tous ceux qui résistent à ce banditisme international et national dont le nom le plus connu est Argent-Pouvoir économique, ainsi que tous ceux qui se mettent consciemment ou inconsciemment à leur service.

De quel côté comme hommes et chrétiens sommes-nous branchés? De quel côté sont ceux qui luttent effectivement pour une véritable cause de justice au point d'être capables d'y donner leur vie? Quels sont les intérêts véritables qui sont défendus derrière chaque camp qui s'affrontent sur les places de Santiago? Où se trouvent ceux qui luttent pour assurer le pouvoir et le règne de l'Argent ainsi que la domination des plus forts sur les plus petits?

Quelles réactions avons-nous eues lorsque les tanks russes sont intervenus à Prague au printemps de 1968, sans toutefois faire feu sur les masses?

Quelles réactions avons-nous maintenant face à ce qui se passe au Chili et que sommes-nous prêts à faire concrètement?

Sommes-nous prêts à exprimer publiquement notre désapprobation de ce geste que viennent poser les militaires et à dénoncer par tous les moyens les rouages qui sont dissimulés derrière tout cela?

Sommes-nous prêts à apporter tout notre appui à ceux qui continuent de résister sur place aux attaques des en-

vahisseurs et à accueillir tous ceux qui doivent prendre le chemin de l'exil?

Sommes-nous disposés à mettre en branle tous les moyens dont nous disposons pour que les exilés politiques qui avaient trouvé refuge au Chili (un très grand nombre sont des Brésiliens et des Boliviens) ne soient pas tout simplement renvoyés dans leur pays d'origine pour y être emprisonnés à vie ou y subir toutes sortes de tortures, etc...

Sommes-nous prêts à participer financièrement pour venir en aide à ceux de l'intérieur et de l'extérieur qui résistent à ce coup d'Etat?

Il y a dans la société des injustices et de cela tout le monde convient sans grandes difficultés. Toutefois, lorsque nous commençons à chercher les enracinements et les bases de ces injustices commencent alors à apparaître certaines divergences. Ces divergences vont en s'accroissant et en s'affirmant dans la même mesure où vont les événements et les systèmes qui engendrent et soutiennent dans le concret de l'existence les injustices. Il y a en cela toute une gradation.

Il n'y a pas trop de difficultés à dire (et sur ce point tout le monde peut assez facilement s'entendre) que la racine principale des injustices se trouve dans le cœur de l'homme. En disant cela on dit quelque chose de vrai mais en même temps d'incomplet parce que l'on ne dit pas comment ce cœur s'articule dans la réalité et quelles inventions il met en place pour assurer la permanence de ses tendances... Nous vivons dans un monde bien incarné.

Depuis les prophètes et Jésus, certains hommes ont voulu aller un peu plus loin dans leurs analyses et dans leurs efforts d'identifier les différentes incarnations du mal. C'est ainsi que les prophètes de l'ancien testament s'en prenaient tantôt ouvertement au Roi, tantôt aux prêtres, tantôt aux riches et aux exploiters du peuple. C'est ainsi aussi que Jésus a dit clairement que l'on ne pouvait pas servir deux maîtres, Dieu et l'argent; qu'il était plus difficile à un riche d'entrer dans le Royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille; qu'il n'a pas eu peur de mettre le doigt sur l'hypocrisie des pharisiens, de dénoncer la mascarade des grands prêtres de son temps ainsi que des docteurs de la loi, de prendre carrément position en faveur des pauvres qui luttent pour la justice et qui sont persécutés pour faire avancer cette cause.

Aujourd'hui certains prophètes élèvent la voix devant les réalités qu'ils voient. Ils mettent le doigt sur ceux qui maintiennent consciemment ou inconsciemment des injustices flagrantes qui ne peuvent plus être tolérées par une conscience moins profondément honnête. En Occident, ils dénoncent le système capitaliste dont le cœur est l'argent. Mais ne s'arrêtent pas leurs dénonciations car ce serait demeurer dans des généralités, ils vont beaucoup plus loin dans leurs efforts d'identification. Ils nomment les sociétés multinationales et dans le cas du Chili (ITT, Anaconda, Kennecott). Les pays qui mettent leurs politiques extérieures à leur service (les Etats-Unis et la majorité des pays industrialisés y compris le Canada), les mouvements sociaux et politiques qui se mettent au service de ces intérêts dans les pays en question (Patrie et Liberté, le Parti national et le parti Démocrate-chrétien...). Mais là ne s'arrêtent pas leurs efforts et vont encore plus loin en s'en prenant cette fois à l'apathie et l'inconscience de plusieurs mouvements sociaux qui préfèrent l'indifférence (aujourd'hui soi-disant neutralité) à une prise de position claire devant les situations d'injustices et leurs principaux responsables. Cette attitude peut se retrouver toujours plus ou moins partiellement en chacun de nous. Cela aussi il faut savoir l'identifier et le dénoncer.

Dans le Soleil du 20 février 1973 on rapporte ces propos d'Helder Camara, évêque au Brésil: "Les énormes puissances qui aident des groupes privilégiés chiliens mettent en danger l'avenir de la lutte qu'a engagée contre elles le Président Allende." Aujourd'hui nous savons ce qu'ils ont fait et continuent de faire. Que faisons-nous?

ART FLORAL

Cours de décoration florale:

Centres de table.
Arrangements fleurs et fruits.
Décors de Noël.
Fleurs séchées.

Octobre - les jeudis, 4 - 11 - 18 - 25
de 14h. à 16h.

Se renseigner à: 738-7487

LIBRE OPINION

Un exemple de développement du sous-développement

par YVAN DUFOUR

● A la suite d'un séjour en Haïti où il a pu observer les conditions d'implantation des industries et le sort de la nouvelle main-d'œuvre, notre correspondant commente, dans cette libre opinion, la signification d'un tel "développement".

Au-delà des visions éphémères faisant d'Haïti le nouveau paradis fiscal des Antilles, visions véhiculées par les milieux officiels et souvent reprises dans certaines émissions d'information à la télévision ou à la radio, il nous a semblé utile de profiter d'un récent voyage en Haïti pour soumettre ce tableau idyllique à l'épreuve de l'enquête. Principalement, nous nous sommes penchés sur le contenu objectif de l'expression souvent citée dans les publications gouvernementales haïtiennes et certaines revues destinées aux investisseurs étrangers, présentant Haïti comme "un énorme réservoir de main-d'œuvre à bon marché".

Car, s'il est vrai que, favorisées par une politique économique ultra-libérale vis-à-vis des investissements étrangers, de nouvelles industries se sont installées en Haïti depuis 1971 surtout et que d'autres plus anciennes ont trouvé un second souffle et parlent d'un avenir "très prometteur", leur prospérité et leurs profits reposent fondamentalement sur l'exploitation optimale de la main-d'œuvre locale.

Des privilèges léonins

Ces privilèges accordés aux éventuels investisseurs méritent d'être très brièvement rappelés. Ce sont essentiellement, pour ces investisseurs étrangers, la politique gouvernementale de franchise douanière pour tous les matériaux importés, tels que machines, matières premières, etc..., et surtout une exemption fiscale totale sur les salaires payés et sur la valeur des marchandises fabriquées et réexportées. Une garantie politique supplémentaire est fournie par la promesse d'un climat d'ordre et de stabilité. "En Haïti, le syn-

dicalisme de contestation n'est pas toléré et les grèves sont interdites." (Edouard Franck, ancien ministre des Finances). Ces garanties acquises, il ne reste plus à ces investisseurs qu'à effectuer quelques démarches supplémentaires pour s'assurer un terrain, des locaux, recruter la main-d'œuvre indispensable. Et comme il faut, ainsi que nous le disait un officiel haïtien, "quelques accointances pour que votre affaire marche bien", ce sera la tâche dévolue aux "cabinets d'experts juridiques et financiers", qui fleurissent en ce moment à Port-au-Prince, de s'occuper du contact entre "partenaires" étrangers et haïtiens.

Si l'on excepte le cas des entreprises américaines directement installées là-bas (cas de l'industrie de la balle de baseball), les nouvelles industries sont de propriété haïtienne mais liées à des sociétés étrangères par des contrats de sous-traitance. Le phénomène de l'implantation de nouvelles industries trouve donc sa source dans ce droit gracieusement offert d'utiliser les bras haïtiens pour produire des marchandises américaines. Comment expliquer autrement le fait que la majorité de ces nouvelles implantations soit constituée d'industries d'assemblage (dites à main-d'œuvre intensive), recevant toutes leurs matières premières ou semi-finies de l'étranger (U.S.A. surtout) et se bornant au "finissage" des produits? On rencontre ainsi des ateliers de finition de sous-vêtements féminins ou des assemblées à la machine à coudre des pièces de tissu découpées aux Etats-Unis. De même, pour ce qui concerne les composants électroniques,

les cassettes pour lesquelles toutes les pièces sont importées "en vrac", assemblées manuellement et immédiatement retournées à l'expéditeur. Jusqu'à la confection de sacs à main, style "patchwork", pour lesquels ce sont des déchets de peaux et de cuirs qui sont alors importés. Comment expliquer aussi l'extension considérable prise par l'industrie de la balle de baseball depuis les années soixante, au point qu'en 1972 Haïti devient premier producteur mondial, devançant largement le Japon et la Jamaïque? Comment expliquer aussi que se perpétuent et se modernisent depuis 2 ou 3 ans de vieilles industries textiles, sinon, aux dires mêmes de leurs propriétaires, par l'existence de cette main-d'œuvre corvéable à merci? Le dernier fait significatif est bien que ces entreprises s'établissent majoritairement dans la capitale, réservoir inépuisable de sans-travail, gonflé sans cesse par une migration rurale massive.

Les entreprises visitées — entreprises de taille légèrement supérieure à la moyenne évaluée à 200 employés — utilisent une main-d'œuvre essentiellement féminine, dont l'âge se situe entre 18 et 30 ans. Plusieurs justifications sont fréquemment avancées par les employeurs, notamment celle qui voudrait que "l'haïtienne naisse, par nécessité (sic), avec une très grande habileté manuelle". Ceci, expliquant, toujours selon le même raisonnement, qu'on ne peut pas lui demander un trop gros effort mental. Très prosaïquement, on peut dire que l'emploi des femmes analphabètes donne aux patrons toutes garanties de docilité. On apprend aussi avec étonnement que ces industries, généralement situées à proximité des quartiers pauvres et densément peuplés, emploient un personnel habitant généralement très loin de son lieu de travail, ou recruté dans la campagne environnante. Ce qui laisserait supposer l'existence de recruteurs à la périphérie de la ville, prélevant sur les premiers salaires un certain pourcentage, "pour services rendus...". Quant aux hommes employés, ce sont généralement dans des travaux de force, ou dans des travaux plus qualifiés (comme la confection de systèmes électroniques), mais on les rencontre également derrière les machines à coudre. Quelques enfants et très jeunes sont parfois employés, dans le textile, à couper les fils.

En résumé, on peut dire que ces différentes caractéristiques rendent la main-d'œuvre plus vulnérable et moins revendicative, surtout dans les conditions d'oppression politique d'Haïti. Les conditions de travail proprement dites aboutissent au même résultat.

Diviser pour régner

Le mode de salaire dominant est le salaire aux pièces, partout où cela semble possible et rentable. A première vue, le système satisfait à la fois le patron et l'ouvrier qui

a ainsi la possibilité — tout le monde le souligne — de gagner "jusqu'à 3 fois le salaire minimum légal" (fixé à 1 dollar par journée de travail, "tout dépendant de son degré d'habileté". Si l'on estime le salaire moyen dans ces entreprises à 2 dollars pour 9 heures de travail, cela correspond à un salaire de 22 cents par heure. ... Soulignons aussi que ce mode de rémunération a sa contrepartie dans une tension extrême de l'ouvrier durant toute sa journée de travail; dans tous les ateliers visités, notre présence n'a jamais interrompu une seule minute le travail en cours. En plus d'encourager la concurrence entre les travailleurs, ce système encourage aussi la prolongation de la journée de travail. L'horaire de travail le plus fréquent est de 6 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, avec arrêt d'une heure pour manger. Mais les patrons signalent souvent le zèle de leurs employés pour commencer le travail dès 4 heures du matin, "si le besoin s'en fait sentir". Autre contrepartie du salaire à la pièce: la nécessité de livrer une pièce parfaite si l'on veut être payé. Ce contrôle très strict à la livraison de la production permet même de réduire le nombre du personnel d'encadrement. Comme le dit un chef d'entreprise, "il faut aller vite et faire attention à la qualité". Dans une entreprise travaillant par contrat avec l'industrie de guerre américaine, ce

sont des techniciens américains "importés" qui assurent l'inspection des pièces produites avant leur expédition aux U.S.A.

Bien entendu, comme il n'existe aucune convention collective, aucun droit des travailleurs à s'organiser sur leur lieu de travail, le patron demeure maître absolu du salaire, avec toutefois l'obligation de respecter le salaire minimum de 1 dollar par jour pour les employés permanents, ce qui est plus "facile" aux grosses entreprises qu'aux petites. Le ministère des Affaires sociales rappelle souvent les contrevenants à l'ordre, par la voie de messages dans la presse et à la radio. Simples rappels à la "décence", mais indices que ces contrevenants sont nombreux.

Lorsqu'il s'agit d'entreprises d'installation récente, les ateliers sont généralement spacieux et bien éclairés. Cependant, on peut avoir de sérieux doutes sur l'observance des règles de sécurité élémentaires, même dans ces ateliers "modernes". Témoin, le récent incendie dans une des plus grandes fabriques de balles de baseball de Port-au-Prince (employant 300 personnes) et qui a coûté la vie, selon le quotidien officiel, à 18 personnes, et vraisemblablement à une quarantaine au moins. L'atelier principal n'a-

DIRECTION PARTICIPATIVE PAR LES OBJECTIFS (DPO)

SESSION INTENSIVE

DATES: 9-10-11 OCTOBRE 1973

La direction participative par les objectifs (DPO), est une façon nouvelle de concevoir la tâche de l'administrateur et son style de direction. C'est à la fois une philosophie et une technique qui privilégient l'efficacité de l'organisation et le développement des ressources humaines en stimulant la participation à tous les niveaux de décision.

La session permet au participant d'approfondir ses connaissances de la DPO et d'en vérifier l'application dans son milieu de travail. A partir d'un modèle théorique de la DPO, il pourra identifier ses responsabilités majeures; il apprendra comment définir des objectifs mesurables, et bâtir un programme de réalisation; il pourra analyser les aspects les plus importants de l'évaluation de la performance reliés à l'application de la DPO. Enfin, l'occasion lui sera fournie d'échanger son point de vue avec ses coéquipiers sur les modalités d'implantation de la DPO ainsi que sur les conditions de réussite.

Cette session s'adresse particulièrement aux détenteurs d'un poste administratif, peu importe l'organisation où ils travaillent.

CENTRE RÉSIDENTIEL: Institut coopératif Desjardins, Lévis, P.Q.

FRAIS DE PARTICIPATION: \$75.00, n'incluant pas les frais de séjour.

LE CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION

2336, chemin Ste-Foy
Québec 10, G1V 1S5, P.Q.
Tél.: 658-5346 (Québec)
526-9405 (Montréal)

LES DROITS DE L'ENFANT AU QUEBEC

avec la collaboration
de plusieurs spécialistes
dans le numéro spécial
d'août-septembre de

Maintenant

En vente dans les kiosques et les librairies

Je désire recevoir **MAINTENANT**

- ☐ Abonnement ordinaire \$7.
☐ Abonnement étudiant \$5.

Nom

Adresse

REVUE MAINTENANT

775, boul. Lebeau, Montréal
739-2758



AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

SETA-VACANCES

VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de \$210.

VOLS SPÉCIAUX
NOLI-FRANCE

VOYAGES À CUBA

Sept jours
Transport aérien \$299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

suites
de la première
page

POINTS D'IMPÔT

Le PQ fait observer que M. Claude Castonguay a "refusé de s'associer" à ces accusations et affirme que les chiffres ayant servi à la préparation du projet péquiste annoncent la semaine dernière sont tirés d'un document de ce Parti publié en novembre 1972.

De son côté, M. Yvon Dupuis, leader du Parti créditiste, dans une déclaration publiée hier, accueille favorablement la nouvelle de la mise en vigueur d'un régime plus généreux d'allocations familiales.

"Il est heureux, dit-il, que le service M. Bourassa n'ait pas consenti à servir tout à fait naturels les empiétements fédéraux dans cet important secteur".

M. Dupuis soutient d'autre part que le premier ministre "s'est fait darder le pion par le chef péquiste René Lévesque quand ce dernier avait, la semaine dernière, annoncé des augmentations d'allocations familiales presque similaires advenant une victoire péquiste au Québec".

Selon le leader créditiste, le gouvernement "est trahi assez régulièrement par des sympathisants péquistes à l'intérieur de l'administration provinciale".

M. Castonguay, poursuit M. Dupuis, déclare avoir entière confiance en ses fonctionnaires. "Une chose est certaine: M. Castonguay est lui-même très près de Claude Morin et René Lévesque. Comment alors certains de ses fonctionnaires ne le seraient-ils pas?"

Dans son communiqué, le Parti québécois affirme en outre que son programme est, par beaucoup d'aspects, plus généreux que celui du gouvernement. Il conclut que le premier ministre "gagnerait à s'occuper des problèmes réels du Québec plutôt qu'à lancer des accusations gratuites qui ne conviennent pas au poste qu'il occupe".

Commentant l'annonce du régime québécois d'allocations familiales, M. Marc Lalonde s'est réjoui de l'usage fait par le Québec de la latitude que la loi fédérale accorde aux provinces au titre du projet de loi dont les Communes seront

saisies en octobre ou en novembre.

M. Lalonde a d'autre part réitéré que le projet d'allocations familiales du Parti québécois ne lui paraît pas réaliste. "D'abord, a-t-il dit, parce que je ne crois pas que le Parti québécois puisse accéder au pouvoir; ensuite parce qu'il ne pourrait pas dans un Québec indépendant, coupé d'Ottawa, offrir aux citoyens un régime d'allocations aussi généreux."

De son côté, l'Union nationale voit dans les allocations familiales "un pas en avant et un pas en arrière". "Avec son nouveau programme de distribution des allocations familiales, le gouvernement Bourassa vient de prouver aux Québécois qu'il est possible d'aider le citoyen aux prises avec le problème de l'inflation et de la hausse des prix lorsqu'on y met un peu de bonne volonté", déclare le communiqué.

"Cependant, si les Québécois enregistrent un gain financier appréciable, ils ne font aucun progrès en ce qui concerne une meilleure répartition des revenus."

"Peut-on parler de justice sociale lorsqu'un père de trois enfants gagnant \$6,000 par année reçoit \$61.18 par mois (après impôts) et celui, avec le même nombre d'enfants, gagnant \$40,000 par année reçoit \$52.51 par mois (après impôts)?"

"Cette absurdité aurait pu être évitée si le gouvernement Bourassa avait sérieusement envisagé l'implantation d'un véritable régime de revenu minimum garanti englobant tous les secteurs de la sécurité sociale."

"De plus, le projet du gouvernement Bourassa abandonne de façon définitive non seulement le thème de la primauté législative défendue jadis par son ministre des Affaires sociales, M. Castonguay, mais aussi celui d'une complète autonomie de gestion en faveur du Québec revendiquée par tous les gouvernements québécois depuis 1960. Est-ce là le prix de ce que Bourassa appelle le fédéralisme rentable? Ne faudrait-il pas plutôt parler de fédéralisme électoralment rentable?" conclut l'U.N.

LE CHÔMAGE

alarmante des prix et la psychose inflationniste qui s'est emparée du Parlement, des médias et de l'opinion, le temps est peut-être déjà venu de se préoccuper davantage de chômage que d'inflation.

Telle est, enfin, l'évolution des choses qui a tiré la planification économique à court terme du froid domaine des modèles d'investissement et de la comptabilité nationale, pour la lancer à l'aventure sur le terrain miné du changement socio-culturel. "C'est peut-être de sociologues plutôt que d'économistes qu'on a davantage besoin pour prévoir l'évolution du marché de la main-

d'oeuvre", dira un haut fonctionnaire des Finances, en faisant un clin d'oeil à Gérard Filion.

Car l'enjeu est de taille. Pour définir la cible d'emplois que doit viser la politique budgétaire, il faut des prévisions; et une erreur de prévision de quelque importance peut pervertir le budget le plus expansionniste. Or, les variations mensuelles ou trimestrielles de la main-d'oeuvre, chez les femmes et chez les jeunes, sont extrêmement difficiles à prédire. Si on sous-estime la cible, le chômage augmentera; si on la surestime, par contre, on risque d'aggraver encore les pressions inflationnistes au sein de l'économie. A vrai dire, la seule hypothèse ferme sur laquelle le ministère des Finances peut compter, c'est que les jeunes et les femmes auront tendance à se présenter en plus grand nombre sur le marché du travail.

Mais revenons au cas qui nous intéresse, celui du mois de septembre. Un sondage réalisé par le ministère des Finances auprès des collèges et universités du pays a indiqué que le nombre des nouvelles inscriptions au niveau universitaire déclinerait, aussi bien en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs.

La même prévision a été faite, à partir d'indices moins sûrs, pour ce qui est des nouvelles inscriptions dans les collèges communautaires du Canada anglais ainsi que dans les Cégeps du Québec avec encore moins de précision. Les indices obtenus par Ottawa en ce qui concerne la rentrée des étudiants inscrits ne sont pas très fiables, mais ils laissent prévoir un déclin de la population étudiante en septembre, comparativement au mois correspondant de 1972.

"Ce qui ressort de tout cela, c'est qu'un nombre proportionnellement plus considérable de jeunes se cherchent présentement du travail au Canada. Ou bien ceux qui le pouvaient et le souhaitent ont décidé de conserver les emplois qu'ils occupaient pendant l'été, restreignant ainsi les possibilités d'embauche de ceux qui, de toute façon, devaient se mettre ce mois-ci à la recherche d'un emploi permanent, ou bien, leur emploi d'été arrive à terme, ils ont décidé de s'embaucher plutôt que de reprendre leurs études. "Nos prévisions ne sont pas seulement fondées sur la statistique des inscriptions, de signaler un analyste, nous avons constaté en outre que la nature des emplois recherchés par les jeunes s'était modifiée, ces derniers temps. Alors que l'an dernier on au début de l'été, la plupart des jeunes se contentaient d'emplois essentiellement temporaires — plongeur, laveur d'autos, manoeuvre etc. — nous avons observé ces derniers temps une augmentation marquée du nombre des jeunes travailleurs à la recherche d'un emploi plus stable et plus intéressant,

Bobby Riggs vaincu

"Elle était trop forte"

HOUSTON (d'après AFP et AP) — Billie Jean King a sauvé l'honneur féminin et vengé Margaret Court en battant aisément Bobby Riggs "l'esbroufeur" en trois sets 6-4, 6-3, 6-3, dans un match de tennis qualifié de la "bataille des sexes", hier soir, à l'Astrodome de Houston, au Texas.

La championne de Wimbledon, âgée de 29 ans, a dominé son adversaire, qui a l'âge de son père (55 ans), par son jeu puissant, varié et sa rapidité sur le court. King qui a enlevé sept fois le titre de son adversaire a terminé le match en beauté sur une balle de brio d'égalité.

Le match avait débuté dans une atmosphère de carnaval, la joueuse californienne entrant sur le court couchée sur une litière, 30.472 spectateurs, une assistance-record pour un match de tennis, ont assisté au spectacle qui a produit une recette brute de plus de deux millions de dollars et a rapporté \$200.000 à Billie Jean King et \$100.000 au perdant.

La joueuse californienne, qui n'avait pas hésité à relever le défi du vétéran, ancien champion de Wimbledon en 1939, portant haute la bannière du tennis féminin et de la libération des femmes, a sorti le grand jeu sur le court artificiel de l'Astrodome. Montant sans arrêt au filet, mettant son adversaire en difficulté par ses excellents retours de service, Billie Jean King a prouvé qu'elle était une des meilleures joueuses mondiales. Riggs, trop lent, chassé souvent d'un bout du terrain à l'autre, n'a pas résisté.

dans le secteur privé comme dans le secteur public."

Comment expliquer pareil comportement, en période de forte expansion économique? Toujours aux Finances on signale que des impulsions économiques opposées peuvent motiver les jeunes. D'une part, la reprise a vraisemblablement facilité le financement d'une année supplémentaire d'études, en permettant aux étudiants d'obtenir des emplois plus rémunérateurs; de plus, la prospérité ambiante devrait permettre aux jeunes d'évaluer plus correctement la rentabilité d'une prolongation de leurs études ("qui s'instruit s'enrichit" est beaucoup plus vrai en période d'expansion). Mais, d'autre part, la prospérité permet aussi aux jeunes de se trouver plus facilement des emplois intéressants et bien rémunérés. Aussi, un certain nombre d'entre eux sont-ils tentés d'évaluer à court terme plutôt qu'à long terme, leurs perspectives d'emploi; tandis que d'autres, ayant encore en mémoire les années récentes de fort chômage, décideront pour ainsi dire de battre le fer pendant qu'il est chaud, par crainte de devenir l'an prochain des "chômeurs instruits".

"Mais les influences socio-culturelles sont peut-être plus importantes que les incitations matérielles, d'observer un haut-fonctionnaire des Finances, et nous commençons seulement à analyser systématiquement ces influences et à essayer d'en tenir compte dans nos prévisions. En un sens, nous sommes sérieusement en retard sur le déroulement des événements. Il y a quand même un bon moment que l'on pouvait voir venir cette évolution sur le marché du travail de jeunes; mais autant dans le secteur public que dans le secteur privé, on a fait bien peu de choses, jusqu'à récemment, pour préparer les adaptations qui s'imposent. Peut-être est-il déjà trop tard: peut-être d'autres problèmes s'annoncent-ils dans le secteur main-d'oeuvre que nous refusons de voir, obnubilés que nous sommes par le problème du chômage des jeunes."

Et puis, il y a les facteurs d'ordre structurel, qui remettent en cause l'inertie et la lourdeur des institutions économiques et politiques. Je cite, par exemple, un facteur d'aggravation spécifiquement québécois: la composition linguistique des emplois offerts aux jeunes, qui ne correspond pas à la composition linguistique de la jeune main-d'oeuvre dans cette province. Ce déséquilibre était pourtant prévisible, après la réforme du système d'éducation effectuée au début des années soixante."

la météo

Le temps nuageux accompagné d'averses ou de pluie que connaissait hier le sud du Québec marquait l'arrivée d'une masse d'air froid qui devait faire descendre le mercure pres ou même sous le point de congélation pendant la nuit. La nouvelle masse d'air qui envahit le Québec est relativement froide pour cette époque de l'année puisque les températures maximales pour vendredi seront de 10 à 15 degrés sous la moyenne qui est d'environ 65. Des chutes de neige assez importantes ont même été rapportées dans quelques localités et sur les terres hautes hier. Malgré toutes les températures auront tendance à se réchauffer lentement au cours de la fin de semaine.

Chibougamau, Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: généralement ensoleillé. Maximum au environs de 40. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Québec les Cantons de l'Est: généralement ensoleillé et frais. Maximum de 45 à 50. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé.

Montréal, Ottawa, Laurentides: généralement ensoleillé et frais. Maximum au environs de 50. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé et légèrement plus chaud.

St-Maurice, du Lac St-Jean: généralement ensoleillé et frais. Maximum près de 45. Aperçu pour samedi: ensoleillé et frais.

Baie Comeau, Sept-Îles, Rimouski, Gaspé: passages nuageux. Maximum 45 à 50. Aperçu pour samedi: ensoleillé et frais.

tions familiales, à compter de janvier, permettra-t-elle à plus de familles de respirer et à plus de femmes de rester au foyer, mais à Ottawa on ne compte pas trop là-dessus.

Car les chiffres des années récentes sont fort éloquentes. La main-d'oeuvre féminine a augmenté de 4.4 pour cent en 1971, de 6.4 pour cent en 1972 et de 6.4 pour cent en 1973 (d'un mois d'août à l'autre). Encore là, le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre grimpe en verticale: de 34.5 pour cent qu'il était en 1972, il a atteint 35.8 pour cent en 1973.

Encore là, la création de nouveaux emplois depuis janvier dernier — 133,000 — a non seulement suffi pour absorber les 119,000 nouveaux travailleurs féminins (il s'en trouvait 3,188,000 en août), mais elle a permis à 28,000 "chômeuses" de s'embaucher. Il reste néanmoins 157,000 chômeurs du sexe féminin au Canada.

FRUHBEEK DE BURGOS

Ses nombreux enregistrements d'oeuvres espagnoles l'ont fait connaître aux quatre coins du monde.

C'est à Montréal que de Burgos a fait ses débuts nord-américains. En mars 1967, invité par l'OSM, le nouveau maestro commençait une carrière montréalaise qui ne devait jamais cesser. A ce moment, il avait dirigé "Le Sacre du printemps" de Stravinsky qui fut accueilli de façon délirante par la presse et le public. Depuis cette époque, il est revenu chaque année à Montréal, soit pour diriger les grands concerts, les concerts gala, les concerts du Forum ou les matinales. Son enregistrement de "La Vida Preve" à l'émission "Les Beaux Dimanches" de Radio-Canada en 1970, fut particulièrement remarqué.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DAY Emilienne à Montréal, le 19 septembre 1973 à l'âge de 74 ans, est décédée, Emilienne Achim, épouse de feu Albert Day. Mère du Dr. Albert Day (époux de Armande Senay). Lui survivent 4 petits-enfants: François, Louise, Dominique et Philippe. Les funérailles auront lieu samedi le 22 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée no 790 Boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Anges de Cartierville où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de St-Lambert lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE Dr. Jacques à Notre-Dame du Lac, le 18 septembre 1973, est décédé, accidentellement le Dr. Jacques Dube, fils de feu le Dr. Louis-Félix Dube. Il laisse dans le deuil, outre son épouse Lauretta Jurak et sa fille Marie, son frère Blonid Dube, jésuite, ses sœurs: Gisèle et Madeleine (Mme Jean-Lessard) son beau-père M. Carl Jurak et Mme Jurak, ses beaux-frères et belles-sœurs: le Dr. Raoul Gagnon, le Dr. Jean-Marc Lessard, M. et Mme Norman Jurak, M. Antony Jurak ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 22 septembre. Le convoi funéraire partira de sa résidence La Villa du Verger à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Lac où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Compense les envois de fleurs par des dons pour l'enfance inadaptée, au Centre Cardinal Villeneuve à Québec.

LEBEL Elisabeth, A l'Hôtel-Dieu de Rivière du Loup, le 11 septembre 1973 à l'âge de 70 ans, est décédée Dame Emile Lebel, née Elisabeth Drapeau. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fil Roger, armurier au couvent du St-Rosaire de Rimouski, ses filles, Cécile, Mme Arthur Drolet (Rita) de Montréal, Mme Ferdinand Leclerc (Denise) de Rimouski, et Mme Guy Bélisle (Lucie) de Terre Haute, Indiana, une belle-fille Mme Emilian Lebel (Florence Proulx) et plusieurs petits-enfants. Les funérailles et l'inhumation eurent lieu le 14 septembre courant.

RACICOT Félix, A l'Hôtel-Dieu de Sorel, le 18 septembre 1973 à l'âge de 70 ans, est décédé M. Félix Racicot, architecte, ingénieur civil, époux d'Alice Marcotte, demeurant à 1010 route Marie-Victorin à Contrecoeur. Outre son épouse, il laisse dans le deuil un fils, une belle-fille M. et Mme Luc Racicot de Boucherville, une fille, un gendre M. et Mme Yves Gagnon (Marcel) de Stanfold, Californie, 5 petits-enfants, 4 frères, 4 belles-sœurs, 2 sœurs, plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle ne sera pas exposée. Les funérailles auront lieu samedi le 22 septembre à 8:00 p.m. à l'église St-Lauré de Fleuve à Contrecoeur. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à la Société Canadienne du Cancer, seraient appréciés. Direction funéraire: Fernand Lefebvre Ltée.

ROSS Lionel, A Juge à Montréal, le 19 septembre 1973 à l'âge de 59 ans, est décédé, Juge Lionel A. Ross, époux de Mariette Poirier, demeurant à Notre-Dame-de-Grâce. Les funérailles auront lieu samedi le 22 septembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée (Boul. Decarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce) à 10 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY Jean-Paul, A Québec, le 21 août 1973, est décédé subitement Jean-Paul Tremblay, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval, époux de Henriette Lebel. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Daniel (Danielle Hébert), Jacques (Lucie Drapeau), Bernard et Julie. Son petit-fils Majorique, ses sœurs: Mme Marcelle Jacques, Mimi, Isabelle, Claire, Lucile de Billy, un frère Maurice.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Polier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520 ST-DENIS
10526 ST-LAURENT
185 est. DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tel.: 277-2135

les échecs

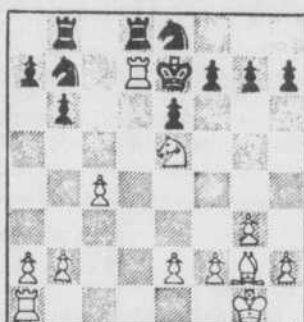
L'exploitation efficace de la longue diagonale

par Léo Williams

On a déjà discuté à quelques reprises dans cette chronique les défenses des noirs basées sur le "fianchetto", ou le développement du fou à g7. Cette formation a pour but non seulement de contrôler la longue diagonale dans le cas où la position s'ouvrirait mais aussi de fournir une carapace protectrice pour le roi g8. Dans les semaines précédentes, on a exposé quelques méthodes employées par les blancs pour combattre ce système, ce qui dans la plupart des cas furent une source de réussite. Ceci a peut-être donné aux lecteurs une mauvaise impression de la défense, qui est en fait l'un des meilleurs choix pour le deuxième joueur, et dont les défaites dans les parties citées furent plutôt dues à des erreurs. Alors qu'arrive-t-il quand les blancs affinent la même formation, afin d'essayer d'atteindre des positions semblables avec un important coup de plus?

La réponse est compliquée, perdue quelque part dans un domaine encore relativement nouveau, les débuts de flanc caractérisés par le fianchetto à g2 pour les blancs, et (souvent) l'avance c2-c4. Les noirs ont une myriade de systèmes défensifs, en contradiction à la défense est-indienne, où le fianchetto se dirige contre une structure précise, soit les pions a4 et d4. Dans les débuts de flanc, les noirs peuvent attendre afin de décider où pourrait être le meilleur placement des pions et pièces pour éviter les faiblesses positionnelles. Il y a même quelques autorités qui constatent qu'une suite symétrique comme 1.g3 g6 2.Fg2 Fg7 3.c4 c5 4.Cc3 Cc6, etc., donne l'avantage aux noirs (!?) parce qu'ils peuvent toujours varier de la symétrie au bon moment quand le dernier coup des blancs permet aux noirs une réponse active. Les blancs eux, ayant été dans l'impossibilité de le faire quand il s'agissait de leur coup. Bien sûr le choix des noirs n'est pas limité à ce précédent, de sorte que le joueur qui emploie ce système avec les blancs doit posséder le don de pousser de l'avant en s'engageant dans les positions originales et innovatrices qui constituent la règle dans ce domaine.

Cependant, un facteur distingue le fianchetto des blancs. Puisqu'il est vraiment plus dangereux pour les noirs de tenter les structures bloquées qui sont acceptables pour les blancs dans l'est-indienne, les débuts de flanc donnent ainsi un plus grand rôle à un fou actif à g2. l'initiative du premier coup enlevant sa nécessité pour la défense. Dans cette optique, un bon plan pour les noirs devrait être d'échanger



Position après le 19e coup des blancs: 19. Txd7éch!

ce fou par un éventuel Fh3, ce qui est normalement difficile, ou bien de neutraliser le Fg2 par un contre-fianchetto sur la longue diagonale. En fait, cette dernière manœuvre est la réaction instantanée de la plupart des débutants. Comme elle n'est point ennuyeuse pour les blancs est amplement exposée dans la partie suivante, disputée récemment dans le Memorial Vidmar en Yougoslavie entre les deux Hongrois Lajos Portisch et Istvan Csom.

Dans le début Anglais, les noirs choisissent une défense caractérisée par 2.e6, avec l'idée de transposer dans une variante normale après 3.d4, p.ex. 3.Fb4, la défense Nimzovitch, ou 3.d5, Gambit de Dame. Pour autant 3.Cf3 des blancs limite les possibilités de l'adversaire. On a déjà vu 3.c5 dans une partie Portisch-Keres il y a quelques semaines, où la combinaison de d5 et c5 a produit un pion isolé à d5. Cette rencontre démontra que l'essai de garder le pion à d7 n'est également pas sans danger, alors la simple réponse 3.d5 était à considérer, quand après 4.d4 (la menace est 4.d4) les noirs peuvent choisir entre 4.Fe7, 4.c5, et 4.c6.

Par 4.b6, les noirs initient leur plan de neutraliser la longue diagonale, une idée connue de la défense ouest-indienne. 1.d4 Cf6 2.c4 e6 3.Cf3 b6 4.g3 etc. Ici, par contre, le plan est moins efficace; parce que le pion est déjà à c5, les blancs après avoir joué d2-d4, menacent

à avancer d4-d5, (ce qui sera moins puissant avec le pion à c7, donnant les possibilités d'un éventuel c7-c6, et aussi l'installation d'un cavalier à c5) ainsi obligeant les noirs d'échanger c5xd4 et ouvrant la colonne-d. Dans la partie, les blancs maintiennent leur avantage en reprenant sur d4 avec la dame, évitant les échanges après 8.Cxd4? Fxg2. Même si les noirs gagnent un peu de temps en attaquant la dame, le coup suit la règle de refuser la simplification à un adversaire à l'étroit. D'ailleurs, avec 9.Df4, les blancs commencent une offensive contre les cases noires, et surtout d6. 10.Td1 prévoit une forte pression sur la colonne-d, et les noirs essaient de soulager leur tâche par l'échange de dames, vu que les blancs menaçaient 11.e4 suivi de Cb5.

Dans la fin de partie, l'initiative des blancs persiste. Après 13.Cb5, les noirs estiment que 13.Ca5 est nécessaire à cause de la variante 13.Ce8 14.Cc7 Cxc7 17.Fxc7 Td8 16.Txd7etc. Ils pouvaient peut-être essayer 13.a6 14.Cd6 Fxd6 15.Fxd6 Ce8, mais la position semble très désagréable pour les noirs. Par 14.Fd6 pourtant, les blancs réussissent à établir un cavalier à d6, et menacent d'éliminer l'opposant sur la longue diagonale. Les noirs auraient dû garder ce fou par 16.Fc6! quand il n'est pas clair si les blancs peuvent faire du progrès, ex. 17.Ce5 ou Cg5. 17.Fxg2 suivi de Td8, et après 17.b4 ou Td4, 17.Cb7 égalise.

Le coup du texte permet la combinaison commençant par 19. Txd7 éch, gagnant un pion après la fourchette du cavalier à c6. Dans cette phase, remarquons comment la présence du Fg2 empêche la tour de commencer une contre-initiative par Td7-d2. Après le gain du pion, il s'agit d'une avalanche de pions sur l'aile dame afin de créer un pion passé. Avec 25.e3!, les blancs s'assurent d'une diagonale pour leur fou après

25.e4, et l'infiltration de ce fou à b5 après 29.a4! est mortelle. Dans la position finale, les noirs doivent perdre une pièce.

NOUVELLES:

Le match Montréal-Toronto en fin de semaine s'est terminé d'une façon désastreuse pour les Montréalais, la fiche finale étant 15-9. L'équipe montréalaise souffrait de nombreux problèmes. Bivias et Piasecki arrivaient de loin peu avant le match, Coudari et ce chroniqueur s'occupaient en même temps de l'organisation de cet événement, et Michaël et les deux Rubins sortaient d'une demi-tréaite. Par contre, les Torontois comptaient sur leur équipe quatre membres de l'équipe canadienne au dernière Olympiade des Echecs, tous maîtres internationaux. Leur expérience dans le jeu par équipe s'est démontrée d'une manière accablante. De plus, le fait que plusieurs Montréalais n'étaient nettement pas en forme a mis trop de pression sur les autres, notamment Laszlo Witt, qui en pression de temps a négligé d'enlever la dame de Lawrence Day pour rien! Au moins 700 spectateurs se sont rendus à l'Hôtel Sones-tour le match, qui se jouera à Toronto encore une fois l'année prochaine.

Le Championnat ouvert du Québec sera disputé cette année au Collège Maisonneuve 3800 est Sherbrooke. La compétition, commanditée par La Presse, aura une bourse totale de \$5000, et sera divisée en deux sections: A, ouvert à tous et cotée au niveau nationale, et B, pour les novices. Il y aura une innovation dans le domaine des prix: 40 prix comptants dans chaque section 1er-40e. Le premier prix dans la "A", \$1000, dans la "B", \$200. Voici les droits d'inscription: A \$10, pour ceux participant dans leur premier tournoi \$6, plus la carte CPC, B \$5, moins de 15 ans \$2. Renseignements: 271.6887.

L. Portisch (Hongrie) - I. Csom (Hongrie)

Début anglais

1.	e4	Cf6	13.	Cb5	Ca5	25.	e3!	e4
2.	Cc3	e6	14.	Fd6!	Rf8	26.	Ff1	Tb7
3.	Cf3	c5	15.	Fxe7éch	Rxe7	27.	c5	bxc5
4.	g3	b6!?	16.	Cd6	Ce8?	28.	bxc5	Cc8
5.	Fg2	Fb7	17.	Cxb7	Csb7	29.	a4!	Tb2
6.	0-0	Fe7	18.	Ce5	Tab8	30.	Td1	Ce7
7.	d4	exd4	19.	Txd7éch!	Txd7	31.	Fb5	Cg8
8.	Dxd4!	Ce6	20.	Cc6éch	Rf8	32.	c6	Tc2
9.	Df4	0-0	21.	Cxb8	Tc7	33.	Td8	Re7
10.	Td1	Db8	22.	Ca6	Te7	34.	c7!	
11.	Dxb8!	Tfxb8	23.	b4	Cbd6		Les noirs	
12.	Ff4	Td8	24.	Tc1	e5		abandonnent.	

Des étudiants chiliens demandent à Ottawa de ne pas reconnaître la junte militaire

OTTAWA (CP) — Tandis qu'une douzaine de manifestants défilait devant le Parlement pour faire connaître leur opposition au nouveau régime militaire chilien, un groupe d'étudiants de ce pays s'entretenait avec des députés et des hauts fonctionnaires.

Le porte-parole de ces étudiants, M. Enrique Neuburg, a expliqué que ses compatriotes cherchaient à convaincre le gouvernement de refuser de reconnaître le régime militaire qui s'est emparé du pouvoir la semaine dernière.

Les étudiants ont tenté, sans succès, de rencontrer le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp. Ils ont pu toutefois s'entretenir avec le directeur de la section de l'Amérique latine au ministère des Affaires extérieures, M. Pierre Charpentier.

Ils ont aussi rencontré des députés libéraux, conservateurs et néo-démocrates.

Les étudiants, pour la plupart venant de Toronto, ont remis une lettre au gouvernement dans laquelle ils prient Ot-

tawa d'accorder asile à tout Chilien ou tout réfugié politique qui le demanderait.

Ils prient aussi le gouvernement de réclamer des Nations Unies une enquête sur des violations possibles par la junte militaire de la Charte des droits de l'homme.

M. Sharp a déjà déclaré aux Communes que le Canada ne reconnaîtrait le régime militaire chilien qu'au moment où ce dernier pourra montrer qu'il tient fermement les rênes du gouvernement.

Le Congrès du Travail du Canada a déploré pour sa part, en termes vigoureux la prise du pouvoir militaire au Chili et demandé au gouvernement canadien de ne pas reconnaître le nouveau régime et de prêter secours à ceux qui s'étaient réfugiés au Chili, chassés par d'autres dictatures militaires.

Dans une déclaration écrite, le vice-président exécutif du CTC Joseph Morris a annoncé: "La démocratie vient d'être violée et vaincue au Chili. Cette fièvre démocratique de longue date s'est vue-

ajouter de force à la liste grandissante des régimes militaires en Amérique latine et ailleurs. Une fois de plus, le pouvoir a changé de main par la voie des fusils et non par celle des électeurs.

"Les forces réactionnaires du pays et de l'étranger ont saboté les efforts du président Allende en vue de réorganiser l'économie du Chili pour en arriver à une plus juste distribution des richesses du pays. De l'élection du gouvernement Allende en 1970 jusqu'à sa chute, les sociétés multinationales ont mené une guerre économique sans répit contre le mode de développement adopté au Chili."

Le CTC presse le gouvernement canadien de ne pas reconnaître ce nouveau régime militaire d'Amérique latine et de faire tout en son pouvoir pour entreprendre un vaste mouvement humanitaire dans le but de sauver la vie aux milliers de réfugiés politiques qui s'étaient établis au Chili pour échapper aux foudres d'autres régimes militaires. "Notre pays devrait être prêt, comme sa réputation l'y

prépare, à faciliter leur immigration au Canada ou ailleurs," affirme le CTC.

Pour sa part, le pasteur Philip Potter, secrétaire général du Conseil Océanographique des Elgises (COE), s'adressait ces jours-ci aux ambassadeurs des 15 pays membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, les priant de veiller à la non-violation, par la junte militaire chilienne des conventions internationales sur le traitement des prisonniers.

Selon le pasteur Potter, il est à craindre que le droit d'asile ait été nié à de très nombreux étrangers qui séjournaient légalement au Chili. Dans un télégramme adressé depuis Genève au secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, le secrétaire du COE souligne que les informations qu'il possède sont d'une gravité telle "que je voudrais vous prier de prendre des mesures rapides et appropriées pour garantir l'inviolabilité des locaux de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) et des autres agences des Nations unies à Santiago et assurer la sécurité de leur personnel".

Chrysler Vote massif à Windsor

WINDSOR (d'après CP) — Les ouvriers canadiens de l'usine de Chrysler à Windsor en Ontario ont accepté hier dans une proportion de 82% le nouveau contrat de travail négocié par les Travailleurs unis de l'automobile (TUA).

Les 10.000 travailleurs de Chrysler à Windsor étaient le premier groupe à se prononcer sur l'accord de principe intervenu lundi dernier à Detroit. Les 2.000 autres employés canadiens de la société Chrysler à Etobicoke et à Ajax doivent prendre des votes demain et dimanche.

Quant aux quelque 100.000 employés de Chrysler aux États-Unis, ils tiennent des assemblées aujourd'hui et pendant le weekend. Selon les observateurs, le contrat devrait être accepté par les syndicats et le travail devrait reprendre normalement lundi matin dans presque toutes les usines de Chrysler.

Les 117.000 travailleurs de Chrysler ont déclenché la grève vendredi soir dernier et 63 heures plus tard un règlement intervenait.

En même temps que leur nouveau contrat de travail de trois ans, les travailleurs de Windsor ont entériné hier certaines ententes portant sur des problèmes locaux.

Le contrat de travail prévoit principalement une limitation du temps supplémentaire exigible par la compagnie, le droit à la retraite après 30 ans de service quelque soit l'âge, un mécanisme d'ajustement des salaires à l'indice du coût de la vie, un programme de soins dentaires et une augmentation des pensions versées.

Absorbée durant la grossesse L'aspirine peut être cause de difformités chez les nouveaux-nés

OTTAWA (d'après CP) — Plusieurs hommes de science estiment maintenant que des médicaments anodins comme l'aspirine ou des antiacides pourraient être responsables d'un grand nombre de difformités chez les nouveaux-nés quand ils sont administrés aux femmes enceintes en même temps que d'autres médicaments.

C'est en tout cas ce qu'a déclaré hier le docteur K. S. Khera du ministère fédéral de la Santé, lors d'un congrès de la section ontarienne du Collège Royal des médecins et chirurgiens. Environ deux pour cent des nouveaux-nés sont victimes d'infirmités majeures, a-t-il ajouté.

M. Khera a tenu à préciser que les femmes enceintes ne devraient pas craindre de prendre les médicaments qui leur ont été prescrits par un médecin. Par contre, elles ne devraient pas prendre de médicament (même de l'aspirine, c'est-à-dire de l'acide acétylsalicylique) sans prévenir leur médecin.

Le chercheur a ajouté, à l'intention des médecins, qu'ils devraient être extrêmement vigilants lorsqu'ils prescrivent plusieurs médicaments simultanément parce que ces produits chimiques peuvent avoir des effets inattendus lorsqu'on les absorbe simultanément. A cet égard, M. Khera a demandé de faire particulièrement attention à certaines hormones sexuelles et aux amphétamines qui peuvent causer des difformités chez les nouveaux-nés lorsqu'ils sont prescrits aux femmes enceintes en même temps que d'autres médicaments.

D'autres conférenciers ont apporté de l'eau au moulin du docteur Khera en signalant le danger de prescrire simultanément un grand nombre de médicaments puisqu'on ne peut pas toujours prévoir les effets qu'ils auront les uns sur les autres. "Il n'est pas rare qu'un patient hospitalisé reçoive jusqu'à 40 médicaments différents en une seule semaine", a signalé par exemple M. Ian Anderson, professeur de pharmacologie à Ottawa.

Pour sa part, le docteur James Campbell, qui dirige une équipe de recherche sur l'effet des médicaments sur les tissus vivants, s'est dit renversé devant l'importance des coûts additionnels causés par des mauvaises réactions imprévues lorsqu'on administre des médicaments. Dans un hôpital de 600 lits, cela représente environ \$3.1 millions par an, a-t-il dit.

A l'occasion d'autres sessions de travail, plusieurs médecins ont répété que l'ablation partielle des seins est aussi efficace que l'ablation de tous les tissus jusqu'à l'os pour traiter le cancer du sein. Ils se sont dit étonnés de constater que les hôpitaux des petites villes persistent à faire des opérations majeures alors que ceux de Montréal et Toronto les ont pratiquement éliminées.

Le procès des frères Ball est ajourné au 5 novembre

par Jean-Pierre Charbonneau

Deux des témoins importants de l'enquête sur le crime organisé, les frères Gary et Gordon Ball, des spécialistes du bookmaking et des prêts usuraires, sont depuis deux jours devant la Cour municipale de Montréal pour répondre à des accusations relatives aux paris illicites.

Ces accusations ont été portées à la suite d'une importante descente de l'escouade de la moralité de la police de la CUM et de la défunte Unité spéciale d'enquête sur le crime organisé, effectuée le 18 décembre 1972, dans plusieurs endroits de la métropole mais plus particulièrement au siège social de la compagnie Presidential Mortgage & Acceptance Corp., au 6655 Côte des Neiges, dans l'ouest de la métropole.

On sait, à la suite des témoignages

entendus le printemps dernier à l'enquête sur le crime organisé, que cette compagnie est la propriété des frères Ball et qu'elle servait surtout, semble-t-il, pour dissimuler leurs activités dans les paris et les prêts.

Présidé par le juge Roger Pigeon, le procès des frères Ball a débuté mercredi. Les deux principaux témoins entendus jusqu'ici sont le sergent Paul Duffort et l'agent Henri Dorfelow qui ont dirigé l'enquête sur le réseau des Ball.

Au cours de leur témoignage, les policiers ont expliqué le déroulement de la descente policière du 18 décembre dernier puis, en leur qualité de spécialistes du bookmaking, ils ont expliqué au tribunal la signification des documents saisis lors de l'opération policière.

Les deux policiers ont été longuement interrogés et contre-interrogés par le procureur de la couronne, Me Pierre Fontaine, et le défenseur des frères Ball, Me Michel Proulx.

A la suite du témoignage des deux policiers, la Cour a commencé à entendre la déposition d'un acolyte des Ball, Louis Israël, qui a déjà plaidé coupable aux accusations portées contre lui et qui a lui aussi comparu devant la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Interrogé sur des documents trouvés en sa possession ainsi qu'en la possession d'un autre complice, Armen Atenian, qui a lui aussi plaidé coupable en mars dernier, Israël a été fort évasif dans ses explications. Le procureur des Ball, Me Proulx a pour sa part soulevé plu-

sieurs objections juridiques aux questions de la Couronne.

A l'issue de la journée d'hier, le procès des frères Ball a été ajourné au 5, 6, 7 et 8 novembre prochain. Entre temps, les accusés continueront de bénéficier de leur cautionnement.

D'autre part, Gary Ball qui a déjà été condamné à deux mois de prison pour refus de témoigner à l'enquête sur le crime organisé, doit aussi répondre à 48 accusations relatives à la Loi des petits prêts.

Deux preneurs aux livres de la région des Laurentides ont été arrêtés mercredi soir par les enquêteurs de l'équipe régionale alcool-moralité de la Sûreté du Québec de Saint-Jérôme.

Vers 19h40, mercredi, les policiers sous les ordres du caporal Fernand Côté se sont rendus au 4-A rue Leclerc, à Saint-Jérôme, où ils ont surpris un nommé Jean-Pierre Lebeau, 32 ans. A l'arrivée des policiers, l'individu s'est précipité dans les toilettes pour y jeter ses feuilles de paris.

Les policiers ont saisi l'appareil radio, utilisé par le prévenu pour obtenir les résultats sportifs, ainsi que plusieurs feuillets servant à prendre les paris. De plus, durant quelques minutes, un policier a remplacé le bookie en recevant à sa place par téléphone les paris.

C'était la seconde descente policière contre Lebeau, en quatre mois.

Par la suite, les policiers ont perquisitionné le 595 rue DeMartigny, à Bellefeuille, dans le comté de Terrebonne, où ils ont surpris Yvan Boivin, 48 ans, alors qu'il inscrivait des paris.

Les deux présumés bookies devront comparaître bientôt, par voie de sommation, à la Cour des sessions de la paix de Saint-Jérôme.

Deux preneurs aux livres sont arrêtés par la SQ

Deux preneurs aux livres de la région des Laurentides ont été arrêtés mercredi soir par les enquêteurs de l'équipe

Gaspésien abattu

Un Gaspésien de 24 ans, Gilles Essiembre, a été abattu de quatre balles de fusil de calibre .22, hier matin par un inconnu, dans un appartement de l'est de Montréal.

Le jeune homme, originaire de Gaspé, logeait depuis deux jours avec son frère Yves chez un oncle de Montréal, domicilié au 6427 rue De Carrignan, dans l'est de la métropole.

Selon les premiers rapports de police, un inconnu s'est présenté chez l'oncle des frères Essiembre, vers 9h55 hier, et a sonné à la porte. Gilles Essiembre qui était couché avec son frère dans le sous-sol s'est levé pour aller répondre. Aussitôt la porte ouverte, il aurait été mortellement abattu.

On ignore encore le mobile de ce 32ème meurtre à survenir depuis le début de l'année à Montréal. La section des enquêtes criminelles de la police de la CUM poursuit son enquête.

Les nouveaux règlements sèment la panique chez les chauffeurs de taxi

Le ministère québécois des Transports veut faire vite: en moins de 40 jours, constituer un fichier central de quelque 30.000 "professionnels" du taxi dont les coordonnées sont attendues au bureau des permis avant le 22 septembre. L'émission du permis de chauffeur, d'ici au 1er novembre, doit suivre le dépôt d'un cautionnement de \$20 ou \$40 "suivant l'importance de la région".

Toutes ces mesures, autorisées en vertu du règlement no 4, seraient de nature à inquiéter les chauffeurs, et les responsables syndicaux de la CSN pour ce secteur utilisant même les mots "panique et insécurité" pour décrire la réaction de certains chauffeurs. Les

cadres CSN reprochent au règlement de ne pas tenir compte de la législation fédérale sur la réhabilitation des ex-détenus en faisant planer la menace de retrait du permis pour tout citoyen ayant déjà eu un dossier criminel. Ne serait-ce pas là empêcher la réinsertion sociale d'ex-détenus qui auraient prouvé par leur conduite qu'ils pouvaient bien servir la société?

Le cabinet du ministre Pinard émettait hier un communiqué sur ces nouveaux permis de chauffeurs de taxi qui, le 1er novembre, remplaceront les "pocket numbers" périmés. Il est prévu que chaque candidat devra parler, lire, écrire et comprendre suffisamment le

français, détenir un permis de chauffeur ou de conducteur depuis au moins un an, ne pas avoir eu de suspension de permis depuis au moins deux ans et connaître raisonnablement les lieux, rues, et édifices publics de l'aire pour laquelle vaudra ce permis. Il y a maintenant régionalisation des permis et chaque détenteur devra fournir des photos-couleur dont l'une sera versée au fichier central. Tout cela au nom du "meilleur service" à la population, dit le ministère.

Côté syndical, MM. Guy Steenland et Claude Rioux, après avoir rappelé l'espoir suscité par le rapport Bossé sur l'industrie du taxi, s'étonnent que Québec exige un cautionnement des futurs détenteurs de permis. Ils ironisent même: "combien en coûterait-il pour garantir l'intégrité d'un ministre?", non sans plaider le préjudice qu'un tel cautionnement peut porter aux économiquement faibles.

**CENTRE QUÉBÉCOIS
DE RELATIONS INTERNATIONALES**

**5ème Congrès de relations internationales
DE LA GUERRE FROIDE À LA COOPÉRATION**

28 septembre 1973:
14h.: Discours d'ouverture:
Monsieur le ministre Léo HAMON

29 septembre 1973:
20h30: Discours de clôture: Monsieur Paul GÉRIN-LAJOIE,
président de l'Agence canadienne
de développement international.

Formule d'inscription à retourner au:

**Centre québécois de relations internationales
Faculté des sciences sociales
Pavillon de Konink
Université Laval, Québec G1K 7P4**

Inscription: étudiants et membres de l'ICAI \$ 6.00
couples \$15.00
autres \$12.00

Séjour: résidents \$25.00
non-résidents \$17.00

NOM
(en lettres détachées)

ADRESSE

OCCUPATION

Pour tout renseignement supplémentaire, téléphoner au (418) 656-2462

**COMMISSION DE CONTRÔLE
DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC**

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
ROSSIGNUOLO Mme Thérèse (Pirozzi) Corporation de l'Hôtellerie - Constellation (Québec) Ltée	3407, rue Peel, Montréal	Hôtel
TEASDALE, Gerald "St-Denis Lounge Ltd"	4596, rue St-Denis, Montréal	Cabaret
BOUFFARD, Raymond	85, rue Lafleur, Lasalle	Vendeur de cidre
BOURASSA, René & Ernest Bourassa	901 est, rue St-Zotique, Montréal	Brasserie
ADAMCZAK, Josef "Marché L.D.J.A. Inc."	3815, rue Masson, Montréal	Épicerie
ROMANO, Mme Maria Rita (Sementilli)	5114 est, rue Jarry, St-Léonard	Épicerie
PAPADATOS, Jean (John) "Montparnasse Restaurant Inc."	1273 est, rue Ontario, Montréal	Restaurant
CASTELLANETA, Lorenzo	5620, boul. Léger, Montréal-Nord	Épicerie
CIARELLI, Carmela	8814, boul. St-Michel, Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis ou:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Un exemple de développement

Suite de la page 5

département à l'autre, soit qu'il veuille un meilleur salaire, soit qu'il veuille de meilleures conditions de travail.

Les illusions du "développement"

Quels peuvent être les impacts de la venue de ces industries d'assemblage sur l'économie et la structure sociale haïtienne?

Une illusion soigneusement entretenue est que ces industries ont des effets dynamiques sur l'économie nationale, qu'elles sont facteurs de développement. Mais aucun des produits assemblés n'est consommé sur place. De plus, ces industries ne sont pratiquement pas utilisatrices de produits locaux. Tout est importé et réexporté en totalité, y compris les profits. Les seuls bénéficiaires locaux sont les capitalistes haïtiens associés et certains éléments de la petite bourgeoisie en quête d'occasions d'investissement et qui profitent de la venue de ces entreprises pour spéculer sur les terrains, les immeubles ou servir d'intermédiaires (de rabatteurs) entre l'en-

treprise étrangère et la main-d'œuvre haïtienne. Signalons quelques autres pays "bénéficiaires" de tels investissements U.S.: Taiwan, Hong Kong, Corée du Sud, Porto-Rico. Il ne semble pas que les investissements américains y aient induit un développement économique quelconque.

L'autre argument est que ces industries sont créatrices d'emplois. Et, en effet, un emploi peut sembler une grande richesse dans une ville où il y a beaucoup plus de chômeurs que de gens employés. La concurrence joue pleinement entre les demandeurs d'emploi. Et c'est sur cette concurrence que se fonde la réplique: "C'est toujours mieux d'avoir quelque chose comme salarié que de ne rien avoir comme chômeur". Mais que reste-t-il de ces 2 dollars durement gagnés lorsqu'il faut toujours payer plus cher les denrées courantes, le loyer (parfois même au propriétaire ou au gérant de l'usine), l'écolage des enfants, etc... Le salaire, dans ce cas, permet à peine l'entretien minimum du travailleur et de sa famille.

Me R.-G. Décary, nommé juge à la Cour fédérale

Un avocat montréalais bien connu, Me Raymond G. Décary, vient d'être nommé juge à la Cour fédérale, devenant ainsi le quatrième membre francophone de ce tribunal chargé de régler les démêlés entre le citoyen et l'état fédéral.

Natif de Montréal, Me Décary se spécialise depuis de nombreuses années dans les questions fiscales. Il a conçu l'organisation légale et fiscale du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et le plan d'une maîtrise multi-disciplinaire en fiscalité maintenant conférée par l'Université de Sherbrooke.

Il a été membre du Comité de révision des lois de l'impôt de la province de Québec et conseiller auprès du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des Communes lors de l'étude de la réforme Benson.

La Cour fédérale a remplacé l'ancienne Cour de l'Échiquier. Elle a juridiction, entre autres, sur les questions liées à l'impôt fédéral, aux douanes, aux droits d'auteur et aux brevets. Elle comprend douze juges et est une cour itinérante, siégeant dans les diverses parties du pays, notamment à Montréal.

Des signes de résistance

D'ailleurs, les travailleurs n'en sont pas dupes et ils expriment constamment leur mécontentement à propos de la hausse du coût de la vie (évaluée à 40% pendant l'année 1972-73). A l'intérieur même des fabriques, les patrons notent avec réprobation que les hommes attachent peu d'importance à l'argent qu'ils gagnent, qu'ils s'absentent pendant deux ou trois jours après la paye. Cet absentéisme peut être interprété comme une résistance embryonnaire à l'asphyxie dans le travail et comme la preuve que le peu d'argent gagné ne subvient pas à leurs

besoins. Il est également certain que les employeurs doivent faire face à des demandes d'augmentation de salaire, puisqu'ils se plaisent à évoquer leur tactique d'intimidation dans ce cas: réfléchissez-y, d'autres attendent la place". De plus, ils mentionnent généralement l'existence de réserves de suppléants, suppléantes, entraînés, prêts à remplacer les "salariés trop exigeants".

Ce tableau empirique et provisoire permettra peut-être de voir plus clair dans cette forme de division internationale du travail et des travailleurs qui menace d'aboutir à ce qu'on a appelé "la portoricisation de Haïti".

Un prêt canadien de \$13 millions au Pérou

LIMA (AFP) — Le gouvernement péruvien a approuvé le crédit de 13 millions de dollars canadiens accordé par l'Export Development Corporation du Canada à la Société financière de développement, société nationale péruvienne.

Le décret annonçant l'opération, publié jeudi au journal officiel, annonce que le prêt servira à financer l'achat de machines, de matériaux et de services pour l'amélioration du réseau ferro-

viaire péruvien.

Le prêt sera remboursé en vingt versements semestriels consécutifs à partir du 21 septembre 1976, avec un intérêt de 7.25 pour cent par an.

Utilisant ce crédit, la Société nationale des chemins de fer péruvien a signé mercredi un contrat avec une firme canadienne, la Sydney Steel Corporation de Sydney, Nouvelle-Écosse pour l'achat de 12.672 tonnes de rails au prix de 2.490.000 dollars canadiens.

CAMELOTS DEMANDÉS

pour

LE DEVOIR

Villes: St-Jean d'Iberville
Brossard
St-Lambert
Prévile

Composez: **678-6307**
ou **844-3361**

**centre des arts
visuels**

COURS DU JOUR & DU SOIR

dessin - céramique - tissage
peinture - gravure - batik

programme de trois ans en arts
appliqués avec majeure en céramique, textiles ou gravure

ateliers d'art pour enfants

488-9559

328 avenue Victoria, Westmount.

**Voici le scotch
qui prend
les devants
au Québec!
St-Léger.**

**Léger,
clair et sec,
c'est le scotch
de qualité
au goût des
Québécois.**

ST LEGER

LEGER LIGHT

SCOTCH WHISKY

HILL THOMSON & CO. LTD.
EDINBURGH SCOTLAND
FOUNDED 1769

DISTILLÉ ET EMBOUTILLÉ EN ÉCOSSE

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chaque
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être corrigée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres Annonces Classées
en page 9

AIDES DOMESTIQUES
DEMANDES

DEMANDE aide ménagère à temps plein avec références. Mme Guillemain, 274-4109 ou 333-3148 (22-9-73)

FEMME SÉRIEUSE accepterait de passer l'hiver dans le Sud comme gardienne d'enfants, aide ménagère ou aide-malade. Bonnes références. Tél. 667-5744. (24-9-73)

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 Beaubien est, tél.: 276-9067. (29-9-73)

Ensemble de chambre "Thibault" en pin miel; pointes de diamant multiples; 2 armoires (2 tiroirs — 1 tiroir), un chiffonier (4 tiroirs), une armoire (6 tiroirs — 1 tiroir), 2 lampes, un lit double. Cause départ. Tél.: soir et fin de semaine 259-0473. (22-9-73)

ANTIQUITES À VENDRE

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables réfectoire — armoires — buffets — etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse, Tél.: 435-4350 (7-12-73)

AUTHENTIQUE meuble québécois en pin, avec leur couleur d'origine. Tél.: soir 584-2631. (29-9-73)

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774.

APPARTEMENTS À LOUER

EDOUARD-MONTPETIT: face Université de Montréal, 4 1/2 moderne, poêle, réfrigérateur, libre novembre ou décembre. \$160. Garage disponible. Tél.: après 5 p.m. 735-0919 (22-9-73)

Bellefleur

Vous obtenez beaucoup plus au :

EXTERIEUR :
En plus de la "Joie de Vivre" et de "L'air pur" vous trouverez en bordure de la rivière des vastes parcs et terrains de jeux, une énorme piscine, court de tennis et marina.

INTERIEUR :
Piscine, saunas, plusieurs boutiques et commodités, et un superbe choix d'appartements de :

3 1/2, 4 1/2, 5 1/2
pièces avec antenne de TV incluse et magnifique vue panoramique.

Bureau de location ouvert tous les jours

Midi à 8:00 P.M.
Fins de semaines: jusqu'à 6:00 P.M.

Tél.: 331-5512
3130 boul. Lévesque
Chomedey, Laval.

"Autobus privés menant à la gare CN"

25-9-73

APPARTEMENTS À LOUER

2 1/2, chambre fermée, tapis, tranquillité absolue, chauffé, meublé. Tél.: 271-3035 soir seulement (22-9-73)

SOUS-LOCATION: pour 1er octobre, magnifique 2 1/2 double, \$230. Immeubles prestige. Tél.: matin ou soir 937-4818. (24-9-73)

ASSOCIÉS DEMANDES

RECHERCHONS un partenaire sérieux, ambitieux et audacieux. Domaine du tourisme. Écrire à: Guy Martineau, 620 Cathcart, suite 320, Montréal 111, 24-9-73

AVIS

Avis est donné que la compagnie Urgel Charette Transport Ltée, 54, rue St-Laurent, Beauharnois, fera une demande de permis spécial à la Commission des Transports du Québec, pour tirer les remorques de C.P. Rail de Montréal à tous les points qu'elle dessert en vertu des clauses d) et k) de son permis 2656-V. Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente requête doit le faire avant le 24 septembre 1973. Me Gérard Corbelli, procureur. (24-9-73)

AUTOS À VENDRE

PEUGEOT 504: 1972, AM-FM, automatique, Michelin. Excellente condition. Meilleure offre acceptée. Raison: auto fournie par compagnie. Tél.: jour 886-3631; soir 761-5120 (25-9-73)

'72 CITROËN SM

5 vitesses, climatisé... \$8,995.

'72 PEUGEOT 504

Automatique, climatisé, toit ouvrant, radio stéréo... \$3,795.

'71 PONTIAC

Grand Ville, climatisé, vitres électriques, équipée... \$2,895.

'71 PEUGEOT 504

4 vitesses, toit ouvrant, pneus Michelin neufs... \$2,195.

'71 VEGA

Station wagon, 4 vitesses, anti-rouille Ziebart, radio AM-FM... \$1,795.

'70 FORD

Custom 500, V8, automatique, 2 portes, toit-rigide... \$1,495.

'71 VOLKSWAGEN

"Camp Mobile" Westalia, pneus Michelin neufs, tente auxiliaire... \$3,495.

'69 CITROËN DS19

Sedan, 4 vitesses, dégivreur électrique... \$1,395.

Roger

AUTOMOBILE LTÉE

4269 ouest, Ste-Catherine

932-2925

"Dépositaire Peugeot"

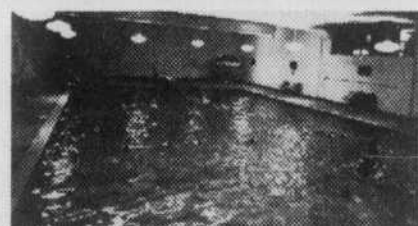
24-9-73

APPARTEMENTS DEMANDES

4858

Côte-des-Neiges

ROCKHILL



Une grande variété de services et commodités, piscine ouverte à l'année longue, bains saunas, terrasses d'insolation closes, tables de ping pong et billard, un salon pour les réceptions et le cinéma.



Le Rockhill constitue une "petite ville" des plus modernes. On y trouve de magnifiques pelouses, un stationnement souterrain, un centre commercial intérieur, comprenant un supermarché, une charcuterie, un magasin à rabais, une boutique de barbier, un salon de coiffure, un établissement de nettoyage, un restaurant, etc., et la plupart de ces établissements font la livraison à votre porte.

Avant de vous décider, vous devez de visiter le Rockhill

Libre immédiatement

Visites: de 11h. à 21h. tous les jours
en fin de semaine, de 11h. à 18h.
Téléphone 731-6444

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée,
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers

22-9-73

AUTOS À VENDRE

RENAULT 12, TL, 1972, manuelle, pneus Michelin, Tectyl, 15,000 milles, conduite par dame. Tél.: après 6 p.m. 381-5152 (24-9-73)

CHALET À LOUER

LUXUEUSE MAISON, près Ste-Agathe, entièrement équipée, 9 chambres à coucher, foyer, laveuse et sècheuse, lave-vaisselle, 2 réfrigérateurs, télévision. \$3,000. pour saison-hiver. Tél. 738-0301. (28-9-73)

COLLECTIONS

COLLECTION "Le Devoir" de 1910 à 1954, 96 beaux volumes reliés. Tél.: soir, fin de semaine 342-3845. (24-9-73)

COMMERCES À VENDRE

Pourquoi peiner pour les autres, quand on peut travailler pour soi! Magnifique salle de quilles, avec billard et snack bar, très rentable. Téléphoner Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. (22-9-73)

COURS PRIVÉS

COURS DE PIANO: solfège, théorie. Enfants et adultes, pour débutants ou perfectionnement. Bachelière en musique. Bélanger est. Tél.: 259-1268. (24-9-73)

COURS DE PIANO et de formation musicale générale pour tout âge, secteur Ville St-Laurent. Tél.: 744-0319 ou 351-9252 (25-9-73)

Cours d'Art

D'ANDRÉE S. de GROOT
pour débutantes et avancées. Tout âge.
Ouverture: 10 octobre
Outremont
735-1930
24-9-73

FEMMES DEMANDEES

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier

recherche les services de:

SECRÉTAIRES

Qualifications:

- Secondaire V
- 3 années d'expérience pertinente, principalement à titre de sténo-sécretaire
- Sténographie, dactylographie et la disposition de textes.

Faire parvenir votre candidature au:

Directeur des Services du personnel,
130 Ambassador,
Pointe-Claire, Qué.

22-9-73

fonction publique municipale

STÉNO-SECRÉTAIRE grade 2
Étude légaleDevoirs
de la fonctionQualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour le directeur-adjoint, l'avocat en chef adjoint, les avocats de la Ville, les avocats seniors et les avocats de la section du droit immobilier de la division de l'étude légale du service du Contentieux.

Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder un certain nombre d'années d'expérience en qualité de secrétaire dans un bureau d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Facilité de rédaction en français et en anglais.

\$7,103-\$8,555, selon les qualifications de la candidate.

STÉNO-SECRÉTAIRE grade 1
Étude légaleDevoirs
de la fonctionQualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Qualités
requis

Traitements

Le travail consiste à effectuer diverses tâches de secrétariat pour les avocats de la division de l'étude légale du service du Contentieux.

Détenir un diplôme de fin d'études secondaires; famille commerce et secrétariat; mention secrétaire juridique. Posséder deux ans d'expérience en qualité de sténo-sécretaire dans une étude d'avocats. Une combinaison d'instruction et d'expérience reliée à la nature de l'emploi et jugée suffisante pourra aussi être considérée. Connaissances approfondies et facilité de rédaction dans la langue française; connaissance suffisante de la langue anglaise.

\$6,371-\$7,829, selon les qualifications de la candidate.

Excellente possibilité de carrière avec un organisme offrant une bonne sécurité d'emploi et des avantages sociaux généreux.

S'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" de la Ville de Montréal que l'on peut se procurer au Service du Personnel, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, chambre 416, Montréal 127 ou par téléphone au numéro 872-3236 ou 37.

22-9-73

VILLE DE MONTRÉAL

ÉBÉNISTERIE
MENUISERIE

DECAPAGE, finition au bois naturel. Pour une estimation gratuite 525-1455 ou 288-4340. (3-10-73)

EDUCATION

PROFESSEUR DE FRANÇAIS qualifié, demandé pour école privée de jour. Appeler 735-3377 (22-9-73)

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION EN GROS

TV noir et blanc, couleurs et radio stéréo.
Vente de radios de tout genre, etc.

Service à domicile
Alliance Electronique
1592 Frontenac, Montréal
526-8171
27-9-73

FEMMES DEMANDEES

ASSISTANTE DENTAIRE avec expérience seulement. Faire parvenir demande par écrit à: 5450 Côte-des-Neiges, suite 302, Montréal. (24-9-73)

LE CENTRE MONCHANIN recherche une secrétaire dactylo, bilingue. Pour tous renseignements téléphoner à 288-7229 pour entrevue. (22-9-73)

SECRÉTAIRE pour bureau de notaires, doit posséder expérience. Tél.: 721-4577. (22-9-73)

SECRÉTAIRE

Pour bureau d'avocats. Avec expérience légale, sténo, dactylo, bilingue.
Inf.: Mme J. Gaudette
849-2403
26-9-73

SECRÉTAIRE

Pour étude légale. Sténo-dactylo, expérience dans le domaine légal ou relations industrielles.
Salaire: selon la nature et le degré de l'expérience.
Tél.: 849-5754
24-9-73

INFIRMIÈRES
LICENCIÉES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper postes de surveillantes de soir de 15:30 à 23:30 hrs.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
22-9-73

FERMES À LOUER

\$150. acres, maison de ferme en pierre, grand salon avec foyer naturel en pierre, salle de bains moderne, cuisine équipée, grenier spacieux pouvant faire autre chambre à coucher. Home Rentals, 849-8661 (frais) (22-9-73)

FERMES À VENDRE

FERME de 78 arpents, située à 8 milles au sud de St-Jean sur route provinciale. Grande maison et bâtiments en excellente condition. Tél.: 1-346-4715 (22-9-73)

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE

Occupation: Permanente et plein temps.

Travail: Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

Qualifications: — Mise soignée et bonne présentation.
— Méthodique, alerte et responsable.

Exigences: — Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
— Être disponible immédiatement.

Écrire: **LIVRAISON À DOMICILE**
C.P. 6033, Montréal 101, P.Q.

Mentionner nom, adresse, téléphone, âge, emploi actuel, marque et année du véhicule.

Tél. 844-3361 poste 249

J.N.O.



COLLÈGE DE ROSEMONT

OFFRE D'EMPLOI

Deux postes:

- Moniteur pour l'atelier de peinture
- Moniteur pour l'atelier de poterie

Tâches:

Le moniteur est responsable de la bonne marche de son atelier: — assiste les étudiants dans leurs réalisations par ses conseils techniques; — prépare les listes de matériaux nécessaires à son atelier; — est responsable des matériaux et de son inventaire à chaque session.

Exigences: — Expérience pertinente dans le domaine de spécialisation; — Posséder une bonne connaissance du milieu collégial.

Domaine: — Secteur des activités para-scolaires de l'animation socio-culturelle.

Conditions de travail: — Contrat de deux mille dollars (\$2,000.00); — Le moniteur pourra utiliser les ateliers, l'appareillage et l'outillage en dehors des heures de travail, pour la durée du contrat.

Durée de l'emploi: 25 semaines à 20h/semaine
1er octobre '73 au 14 décembre '73
28 janvier '74 au 13 mai '74

Fournir curriculum vitae avant le 26 septembre à 17 heures, au local B-236

Employeurs:

Comité des activités socio-culturelles, du Collège de Rosemont (C.E.G.E.P.)

Collège de Rosemont,

6400 - 16e avenue,

Montréal 408.

FERMES À VENDRE

ST-BRUNO: Ferme de 16 arpents avec maison genre bungalow brique, construction solide 1960. 5 pièces, grande cuisine fonctionnelle. 3 chambres. M.L.S. \$57,000. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate

Médecine spatiale

MUNICH (AFP) — Le Dr Charles Berry (Etats-Unis), responsable des services médicaux de la NASA, a été élu jeudi à Munich président de l'Académie de médecine aérienne et spatiale.

L'assemblée générale de cet organisme, qui siège tan-

dis que simultanément se tient un congrès sur le même thème dans la capitale bavaroise, a désigné comme vice-président pour deux ans le professeur ouest-allemand Erwin Lauschnner. Le prédécesseur de M. Charles Berry était le Dr André Allard (Belgique).

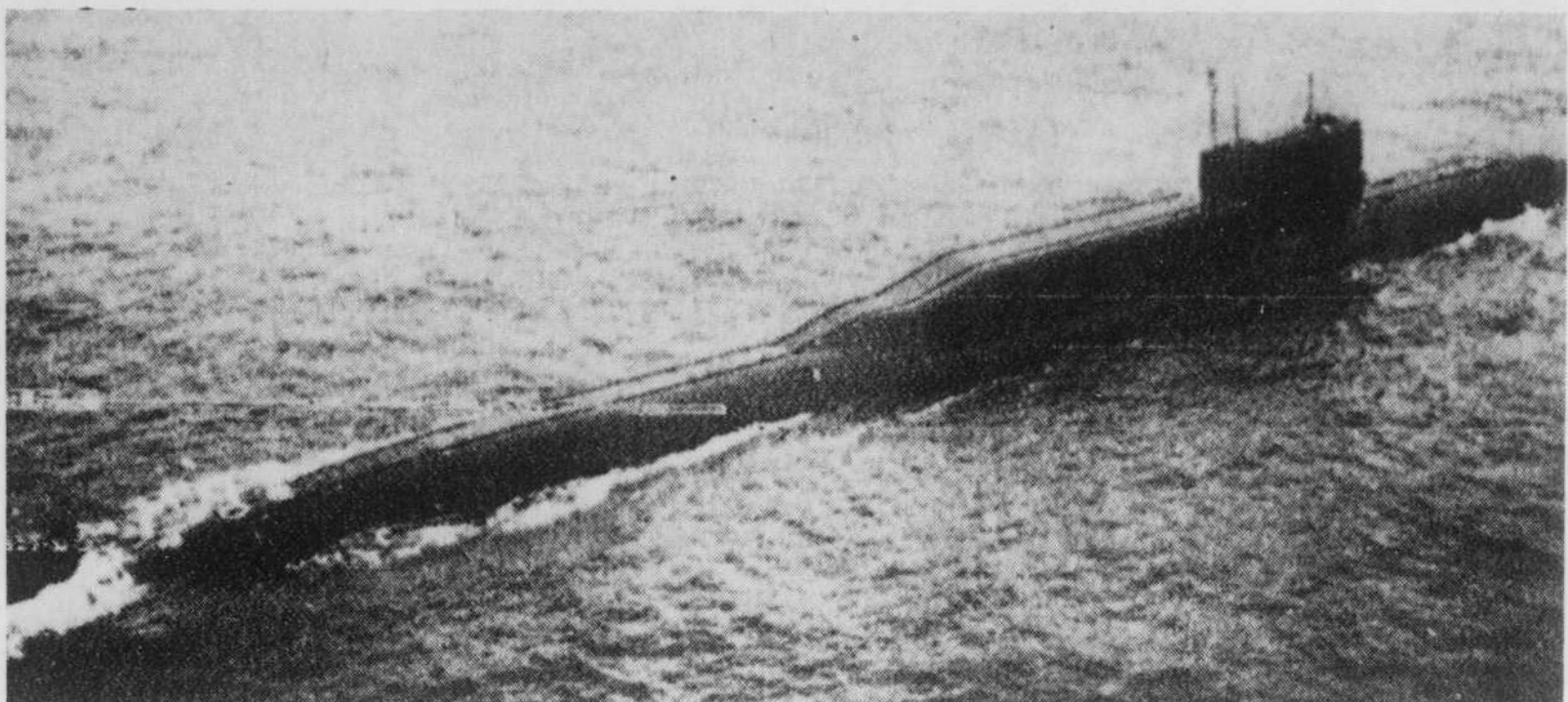
Un sous-marin soviétique transporteur de 16 missiles nucléaires

OSLO (par l'AFP) — Les autorités militaires norvégiennes ont confirmé hier que des avions militaires norvégiens effectuant une patrouille dans l'Atlantique-nord avaient repéré un sous-marin soviétique lance-missiles d'un type nouveau.

Ce sous-marin, qui peut transporter 16 missiles nucléaires ayant une portée de 7.000 kilomètres, paraît plus perfectionné que les plus récents sous-marins américains. Selon les autorités militaires norvégiennes, il mesure 130 mètres de long, son équipage est de 120 hommes et il atteint la vitesse de 25 nœuds.

Les autorités de l'OTAN savaient que les Soviétiques mettaient au point un nouveau type de sous-marin mais le fait que le sous-marin aperçu puisse transporter 16 missiles, semble prouver qu'il s'agit d'un type plus évolué que ceux de la classe "Delta".

Les autorités militaires norvégiennes estiment que c'est sur les ordres des autorités militaires soviétiques que le sous-marin n'a pas plongé à l'approche des avions. Les Soviétiques désiraient ainsi, selon le commandement norvégien, que les pays de l'Ouest sachent que ce type de sous-marin est maintenant opérationnel.



Ce sous-marin soviétique, photographié par les forces aériennes norvégiennes, transporterait 16 missiles balistiques d'une portée de 7.000 kilomètres. S'il est déjà opérationnel, il donne une supériorité indéniable sur les Américains. (Téléphoto AP)

Après l'admission des deux Allemagnes à l'ONU, plus rien n'empêche la normalisation RDA-USA

NATIONS UNIES (d'après l'AFP) — Les deux Allemagnes, admises au début de la semaine à titre de nouveaux membres de l'ONU, ont officiellement désigné hier leurs représentants officiels.

M. Walter Gehlhoof, qui était jusqu'ici observateur de la RFA auprès de l'ONU, a présenté hier matin ses lettres de créances au secrétaire général, M. Kurt Wald-

heim, en tant que représentant permanent du gouvernement de Bonn.

Par ailleurs, M. Peter Florin, vice-ministre des Affaires étrangères de la RDA, a accompli la même démarche hier soir.

Le ministre des Affaires étrangères de la RDA, M. Otto Winzer, qui a assisté à la cérémonie officielle, a déclaré peu après qu'il "n'existait plus de raisons pour

le gouvernement des Etats-Unis de ne pas normaliser ses relations avec la république démocratique allemande et nous sommes, pour notre part, prêts à établir avec les Etats-Unis des relations diplomatiques normales".

Le ministre est-allemand a d'autre part signalé que la RDA était "intéressée aussi à coopérer avec les Etats-Unis dans les domaines économiques et les autres". "Il est permis de penser, a ajouté M. Winzer, qu'aux Etats-Unis, certains milieux y sont également intéressés".

L'admission des deux Etats allemands à l'ONU a été marquée à Bonn comme à Berlin-Est par l'émission de timbres spéciaux. La RFA a fait imprimer une vignette de

40 pfennigs portant l'emblème des Nations unies et l'aigle fédéral sur fond noir-rouge-or. Le timbre de la RDA, tiré à huit millions d'exemplaires, présente l'emblème et l'emblème de l'ONU ainsi que celui de l'Allemagne de l'Est — marteau et compas — avec la mention "république démocratique allemande, membre de l'ONU".

Bonn a également prévu la mise en circulation d'une médaille commémorative en argent, sans valeur monétaire, d'un diamètre de 40 millimètres, pesant 26 grammes et frappée à 25.000 exemplaires. Ses faces sont ornées de l'aigle fédéral et de l'insigne de l'ONU, avec la mention "république fédérale d'Allemagne, membre à

part entière des Nations unies".

Rappelons que l'Assemblée générale a élu mercredi soir, son bureau qui est composé du président de l'Assemblée, M. Leopoldo Benites (Equateur), de dix-sept vice-présidents représentant les principaux groupes géographiques, et des présidents des sept commissions.

Ont été élus vice-présidents: la France, les Etats-Unis, la République populaire de Chine, l'Union soviétique, le Royaume-Uni en tant que membres permanents du Conseil de sécurité.

Pour l'Europe et les pays occidentaux: l'Espagne et les Pays-Bas.

Pour l'Europe de l'Est: la Tchécoslovaquie.

Moscou dément les rumeurs de "sommets" Sadate-Brejnev

MOSCOU (d'après l'AFP) — L'agence Tass a annoncé hier soir de Sofia que M. Leonid Brejnev poursuivait ses entretiens en Bulgarie avec M. Todor Jivkov, mettant ainsi fin aux rumeurs d'un "sommets" soviétique-égyptien.

Selon l'agence, le secrétaire général du parti communiste de l'URSS, qui a pris la parole à Sofia mercredi matin, s'est rendu dans l'après-midi du même jour dans le district de Razgradski, où il poursuit ses entretiens avec son collègue bulgare à la résidence gouvernementale de Voden, dans une "atmosphère d'amitié et de cordialité".

La rumeur avait couru hier à Beyrouth que M. Brejnev avait quitté la Bulgarie pour rencontrer le président Sadate. A l'appui de cette rumeur, on citait le fait que le président égyptien a subitement annulé tous ses rendez-vous il y a deux jours et a quitté Le Caire pour une destination inconnue. Il y a quelques

jours, M. Brejnev et le président Sadate avaient échangé des correspondances à l'initiative du premier secrétaire du parti communiste soviétique.

Mais le démenti de l'agence Tass, s'il met fin aux rumeurs d'un "sommets" secret égypto-soviétique, suscite une nouvelle question: s'il n'est pas en compagnie de M. Brejnev, où est en ce moment le président Sadate? Une précédente "absence" avait servi au chef de l'Etat égyptien à effectuer une tournée de certaines capitales arabes, dont Ryad. Ce qui lui avait valu une visite inopinée du colonel Kadhafi, de Libye, et abouti à la proclamation du principe de l'union entre leurs deux pays.

A l'heure où une course diplomatique est à nouveau engagée au Moyen-Orient, cette "éclipse" d'Anouar Sadate ne manque pas d'intriguer.

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

★★★★★

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement.

S.V.P. téléphoner à 844-3361.

Voir autres Annonces Classées en page 8

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 822 St. Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b.p.h.1 et lettres Tél.: 524-3852 de 5h. à 8h. p.m. (J.N.O.)

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrite Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Qué. Information 729-0680. (22-9-73)

PERDUS

SACOCHE perdue samedi le 15 septembre vers 2:00 p.m. coin Marie-Anne et Papineau. Contenant effets personnels et carte d'identification. Récompense. S'adresser au 4448 rue Papineau, Montréal. (22-9-73)

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

PIERREVILLE: Domaine authentique, isolé de 14 arpents boisés avec cotage brique, 14 pièces, deux salles de bains, foyers, système chauffage Volcano, écurie, granges, pavillon d'invités de 2 pièces meublées, four à pain, foyer, ruisseau sur le domaine, près rivière St-François, ¼ heure de Montréal. M.L.S. Thérèse T. Larivière, 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers. (22-9-73)

VENTE ou location: Val Morin, 4 milles derrière Sun Valley, 20 acres, splendide maison 100 ans, 5 chambres à coucher, 1½ salle de bain, séjour 28' x 30', très grand foyer, cuisine, salle à manger, système chauffage neuf, toutes commodités modernes, lessiveuse-sècheuse, laveuse à vaisselle, etc, cave, meublée. Pas d'agent. Tél. bureau 849-4119 Sylviane Cahay, résidence: 482-3023. (24-9-73)

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

FRELINGSBURG

Paradis sur 22 acres de terre. Maison 6 pièces, style campagnard français stucco, construite en 1968 sur les ruines d'un vieux moulin. Foyer de pierre naturelle, chauffage huile. Site enchanteur, chute d'eau et petite rivière contourant la propriété. Paysage de montagnes. A peu de distance des centres de ski Sutton et Jay Peak. Forcé de vendre pour cause de santé. Appeler Yvette Durand, 467-2361 ou 674-4531 ou 672-0321.

A.E. LePAGE & WESTMOUNT REALTIES INC. 22-9-73

REMBOURSEMENT

LUTÉE REMBOURSEUR

Spécialiste dans la réparation de meubles antiques. Aussi le moderne. Travail d'artisan. Ouvrage garanti. Fait aussi le décapage.

Paul Chotard, prop. Tél: 843-5409, jour 325-2633, soir 24-9-73

TAPIS-PRÉLATS

TAPIS: magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9' x 12", 8' x 10", 6' x 9", aussi tapis de passage jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél. 739-0162 (25-9-73)

TERRES À VENDRE

ST-MATHIEU DE LAPRAIRIE: terre, 70 arpents avec bâtiments et maison très propre, bonne pour toute culture et toute cultivable. 20 milles de Montréal. Tél. 643-8342. (24-9-73)

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1-Rendrait convexe. — Gros perroquet.
- 2-Exprimais un sentiment de gaieté. — Plante appelée aussi pastel ou gude.
- 3-Au Moyen-Âge, armée. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots. — Sert à lier.
- 4-Vaste étendue d'eau salée. — Liquide excrémental.
- 5-Le plus répandu des périodes, de couleur vert olive. — Dans.
- 6-Caractère féminin. — Du verbe avoir.
- 7-Etude de l'oreille et de ses maladies. — Conscience.
- 8-Venu au monde. — Altesse Royale. — Belle-fille.
- 9-Mois de Marie. — Qui occasionne des fracs s'élancer. — Mouvement pour s'élever. — Eclat de voix. — Contrainte au bien.
- 11-Ce qu'il y a de meilleur. — Eminence. — Nickel.
- 12-Amiral allemand (1876-1960). — Tresse.

Verticalement

- 1-Corps à base de brome.

Solution d'hier

1-QUAND SAIFRAN
2-URIL DEROUTE
3-LODATE GUERE
4-EPERONNER
5-TYROLIEN
6-IGAMIE TENIR
7-SI ATRIUM
8-TENTE BREVET
9-ENNE PIETEL
10-NU LAS TALS
11-DEVOIR BRUN
12-VENTIERE OU

Le duel aérien aurait eu lieu alors que du matériel russe était débarqué en Syrie

BEYROUTH (AFP) — Quatre cargos soviétiques débarquaient dans le port de Tartous (Syrie) des armements de tous types destinés à l'armée syrienne, lorsque l'aviation israélienne a engagé le combat avec les chasseurs syriens, dans ce secteur, le 13 septembre, apprend-on à Beyrouth de bonne source. Les chasseurs, qui étaient en état d'alerte afin d'éviter d'être pris par surprise, comme ce fut le cas lors du bombardement du port de Lattaquieh, ont ainsi pu intervenir immédiatement et empêcher que les cargos ou le matériel militaire soient détruits, indiquent-on de même source. Le 8 janvier dernier, l'aviation israélienne avait bombardé le port de Lattaquieh, détruisant plusieurs centaines de véhicules de tourisme "Fiat" et "Peugeot" indiquent-ils.

Au cours des combats, ajoutent-ils, un "Mirage" israélien s'est écrasé en tentant de bombarder une station de radar située au sud-est de Tartous. Plus au nord, les avions israéliens ont vraisemblablement tenté d'atteindre des stations de radar et de télévision qui se trouvent à proximité de Stenfa (à 50 km de Lattaquieh). Toutefois, précise-t-on de même source, les projectiles n'ont pas atteint les objectifs qui étaient notés dans le brouillard.

LA CROIX-ROUGE EST TOUJOURS À L'OEUVRE

télévision

CBFT 2

9.10	Ouverture et horaire	c
9.15	En mouvement	c
9.30	Monsieur Pipo	c
10.00	Au jardin de Pierrot	c
10.15	Hippolyte et ses amis	c
10.30	Les animaux chez eux	c
11.00	Le gourmet farfelu	c
11.30	La grande aventure	c
12.00	Frankie	c
12.30	Bouba	c
13.00	Le journal	c
13.30	Femme d'aujourd'hui	c
2.30	Cinéma: "Comme un poisson dans l'eau ou pauvre papa" (comédie-Française 1961)	c
4.00	Bobino	c
4.30	Sol et Gobelet	c
5.00	Boney	c
6.00	Skippy, le Kangourou	c
6.30	Actualités	c
7.30	Marcus Welby, M.D.	c
8.30	Hors série: "Léonard de Vinci" (de partie)	c
9.30	Tournesol	c
10.00	Dossiers	c
10.30	Le journal	c
10.50	Nouvelles du sport	c
11.00	Appel-moi Lise	c
12.00	Cinéma: "La bataille pour Anzio" (drame-Italie 1968)	c
1.30	Cine-mat: "Vulcano" (melodrame - Italie 1951)	c
3.00	Le journal	c

CBMT 3

8.23	Standby six and religious thoughts	c
9.00	Quebec school telecasts	c
9.30	Mon ami	c
9.45	Friendly giant	c
9.50	Quebec school telecasts	c
10.30	Gilguy's Island	c
11.00	Sesame street	c
12.00	Elwood Glover's Luncheon date	c
1.30	The Audubon Wildlife theatre	c
2.00	Juliette and friends	c
2.30	The Lucy Show	c
3.00	Take 30	c
3.30	The Edge of Night	c
4.00	Family Court	c
4.30	Drop-in	c
5.00	Idiot's Day	c
5.30	Gilguy's Island	c
6.00	The city at six	c
7.30	The Irish Rovers	c
8.00	Mash	c
8.30	All in the family	c
9.00	Sanford and Son	c
9.30	Tommy Hunter show	c
10.00	The world at war	c
11.00	The National	c
11.22	Viewpoint	c
11.30	Montreal Tonight	c
11.45	Cinearts	c
1.30	"Inherit the wind" (drame - 1960)	c
2.00	Station Closing	c

CFTM 10

7.40	Horaires-bienvenue	c
7.45	Bonjour Montréal	c
8.45	36-24	c
9.00	Les bouts d'chose	c
9.30	Pour vous mesdames	c
11.00	Les tannais	c
12.00	Les p'tits bonhommes	c
12.15	Ligne ouverte	c
1.15	Cine-vent: "La dernière attaque" (drame-Italie 1962)	c
3.00	Adèle	c
3.30	Personnalités	c
4.00	Potofville	c
4.30	Fury	c
5.00	Madame est servie	c
7.00	Le 10 info	c
7.30	En première: "Condamné à être pendu" (western - Américain 1964)	c
9.15	Vedettes-variété	c
9.30	Decouvertes 73	c
10.00	On est comme on naît	c
10.30	Les nouvelles T.V.A.	c
11.00	La Normandie	c
11.30	Sans poutoules	c
1.00	"Raspoutine" (drame - Français 1954)	c
1.30	"Les mauveuses fréquentations" (drame - Mexicain 1956)	c

CFCF 12

5.57	Sign-on	c
6.00	University of the Air	c
6.30	Herules	c
7.00	Canada A.M.	c
8.00	Romper Room	c
9.30	Yoga	c
9.30	The community	c
10.00	Eye Bet	c
10.30	Sanford and Son	c
11.00	Pay cards	c
11.30	McGowan and co.	c
12.00	The Flinstones	c
12.30	Matinée: "One Potato two Potatoes" (drame - 1964)	c
2.30	Somers	c
3.00	Another World	c
3.30	What's the good word	c
4.00	Anything you can do	c
4.30	The Flinstones	c
5.00	Truth or Consequences	c
5.30	The New Best the Clock	c
6.00	Pulse	c
7.00	The Starline	c
8.00	Sanford and Son	c
8.30	CTV Friday Night Movie: "Faraday and Company"	c
10.00	The F.B.I.	c
11.00	The CTV National News	c
11.30	Pulse	c
12.00	Friday Night feature Movie: "Topkapi" (comédie - 1964)	c
2.00	Sign-off	c

cinéma

ALOUETTE: "Prostituée, le jour"	12.45, 4.30, 7.15, 9.15
QUINCHAM: "2030"	12.45, 4.10, 7.35
ANJOU: "Le Parrain"	8.00
ARLEQUIN: "Les hauts de Hurle-Vent"	2.25, 5.50, 9.15 et "Un cave" 12.45, 4.10, 7.35
BIJOU: "Les chats bottés"	1.10, 4.37, 8.04, et "Deux femmes en or" 2.25, 5.50, 9.25
BONAVENTURE: "Guess what we learned in school today"	12.00, 1.35, 3.10, 4.45, 6.20, 7.55, 9.30
CANADIEN: "Souffle de tendresse"	3.55, 6.20 et "Ca brule dans les bambous" 1.00, 3.55, 6.50, 9.45
CAPITOL: "Pat Carroll et Billy the kid"	12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30
CHAMPLAIN: "L'aventure du possesseur"	2.15, 6.10, 10.05 et "NLA Scoumoune" 12.50, 4.15, 8.10
CHATEAU: "Fureur de vaincre"	1.10, 5.10, 9.10 et "La gogo girl du blow-up" 3.05, 7.05
CHEVALIER: "Eglantine"	12.10, 3.33, 6.36, 9.50 et "La ligne de feu" 1.35, 4.59, 8.22
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "The new centurions"	2.35, 6.00, 9.25
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "The hiring"	1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Five easy pieces"	1.00, 4.20, 7.45
CINEMA V: "Cries and whispers"	7.30, 9.30
CLAREMONT: "Papermoon"	12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20
CINEMA V: "Cries and whispers"	7.30, 9.30
DAUPHIN: (Salle Renoir) "Etat de siège"	7.30, 9.40
ELECTRA: "La gogo girl du Blow-up"	12.30, 4.05, 7.40 et "La fureur de vaincre" 2.15, 5.50, 9.25
ELYSEE: (Salle Eisenstein) "Le grand blond avec une chaussure noire"	7.30, 9.30 (Salle Renoir) "La bonne année" 7.30, 9.30
FESTIVAL: "Cries and whispers"	7.30, 9.30
FLEUR DE LYS: "Les corps célestes"	12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) "Los Centauros: Relache jusqu'au 18 octobre. GESU: "Sol" 20.30. NOUVEAU THEATRE: Relache jusqu'au 18 octobre. LA POLDRIERE: "Private lives" de Noël Coward 20.30. RIDAU VERT: "La sagesse" 20h. THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Le serm qui tue" de Marc-René de Cotret et "Les méfaits de l'alcide" de Claude-Jean Magnier 20.30. THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Viv'roux" 20.30. THEATRE DES QUAT'SOUS: Relache jusqu'au 27 septembre.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: L'Opéra du Québec "Otello" au pupitre Zubin Mehta 20h. THEATRE MAISONNEUVE: Relache jusqu'au 27 septembre. "Le Saut du lit" de Ray Cooney et John Chapman 20.30.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE

Consultant en décoration

Designer d'intérieurs

336-5877

Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT

Les avocats de Nixon et l'enquêteur spécial informent la Cour de l'échec du "compromis"

WASHINGTON (d'après l'AFP, AP et Reuters) — La Maison-Blanche et le procureur Archibald Cox n'ont pu se mettre d'accord hier sur le compromis que leur avait proposé la Cour d'appel de Washington dans le procès qui les oppose sur la communication des enregistrements de conversations du président Nixon sur le Watergate.

La Maison-Blanche avait fait appel d'une décision d'un juge fédéral ordonnant au président de lui remettre les bandes enregistrées afin qu'il les écoute et décide lui-même si elles devaient être communiquées au procureur Cox, chargé d'enquêter sur l'affaire Watergate.

La semaine dernière, la Cour d'appel avait proposé que les avocats de M. Nixon et le procureur Cox se concertent pour décider quels enregistrements étaient indispensables à la poursuite de l'enquête. Ce compromis aurait évité de faire trancher le conflit par une décision de justice. Le président Nixon prétend en effet que le principe de la séparation des pouvoirs interdit à un tribunal de lui donner un ordre.

Malgré trois entretiens successifs

depuis le début de la semaine, le procureur Cox et les avocats du président Nixon n'ont pu se mettre d'accord et en ont informé la Cour d'appel qui devra maintenant trancher le conflit.

Mais quelle que soit la décision de la Cour d'appel, la question devra finalement être tranchée par la Cour suprême. Le président Nixon a fait savoir pour sa part qu'il ne respecterait qu'une décision "définitive" de cette ultime instance juridique, oubliant toutefois de préciser ce qu'il entendait par ce mot.

De son côté, la commission sénatoriale d'enquête sur l'affaire Watergate a entrepris une démarche identique à celle du procureur Cox. Sa requête sera entendue par le juge Sirica lundi prochain. La commission a déjà présenté son argumentation écrite et la Maison-Blanche doit en faire autant lundi.

Par ailleurs, Gordon Liddy, ancien conseiller du comité pour la réélection du président Nixon, a plaidé non coupable hier à l'accusation de conspiration et de cambriolage portée contre lui en rap-

port avec l'effraction commise chez le psychiatre de Daniel Ellsberg.

Pour l'occasion, Liddy avait été amené sous escorte d'une prison de Washington où il purge actuellement une peine de 6 à 20 ans de prison après s'être reconnu coupable de l'effraction et de la pose de tables d'écoute dans le quartier général du Parti démocrate.

A Los Angeles, Liddy a été accusé d'avoir participé au cambriolage des bureaux du psychiatre de M. Daniel Ellsberg, auteur avoué des fuites des dossiers secrets du Pentagone.

Liddy a plaidé non coupable. Il a ajouté qu'il était à présent totalement dénué de fonds et, qu'étant lui-même avocat, il serait obligé d'assurer sa propre défense au cours de son procès.

D'autre part, l'avocat Henry Rothblatt, congédié par ses clients accusés de participation directe dans le cambriolage du Watergate parce qu'il refusait d'enregistrer pour eux un plaidoyer de culpabilité, a entrepris de poursuivre le président Nixon et certains de ses collaborateurs pour une somme globale de \$10 millions.

L'avocat new-yorkais avait été chargé de la défense de Bernard Baker, Eugenio Martinez, Virgilio Gonzalez et Frank Sturgis qui avaient décidé de plaider non coupable après avoir été arrêtés pendant l'effraction du quartier général du Parti démocrate à Washington. Par la suite, les quatre hommes, en dépit de ses conseils, avaient décidé de plaider coupable et ils se trouvent tous actuellement en prison.

Me Rothblatt fait ressortir que c'est sous la pression de la Maison-Blanche que ses clients avaient décidé de plaider coupable, le privant ainsi de ses honoraires qui s'élevaient à \$113.500. Il exige maintenant un million de dollars pour rupture de contrat et neuf millions en dommages et intérêts. Dans sa déclaration, Me Rothblatt attaque également MM. John Mitchell et Maurice Stans, respectivement directeur et trésorier du comité pour la réélection du président. Enfin, l'avocat avance comme argument que le président Nixon, dans sa déclaration du 30 avril dernier, avait pris la responsabilité des actes de ses subordonnés et qu'il devait donc à présent le dédommager.

Lors du procès des quatre conspirateurs, Rothblatt avait refusé, après une semaine de procès, d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité au nom de ses clients. Le tribunal devait alors désigner un nouvel avocat, Daniel Schultz, qui les représente depuis.

Celui-ci enregistrait la semaine dernière une contestation de plaidoirie alléguant que ses clients avaient été induits en erreur par les adjoints présidentiels qui leur avaient présenté le coup du Watergate comme une opération de sécurité nationale. Me Rothblatt avait allégué à l'époque que Hunt et Liddy, qui avaient engagé les quatre hommes, leur avait présenté l'affaire dans cette perspective en précisant même qu'après leur capture, ils s'occuperaient des poursuites.

Il semble par ailleurs que la Maison-Blanche et le bureau de presse du vice-président Agnew tentent d'étouffer les rumeurs faisant état d'un fossé de plus en plus profond entre les deux hommes d'Etat.

Hier, le grand jury qui doit se pencher sur le résultat de l'enquête conduite par les services fédéraux concernant les activités de M. Agnew alors qu'il était gouverneur du Maryland, devait mettre un terme à ses séances.

Après avoir laissé entendre la veille que la Maison-Blanche était à l'origine des rumeurs d'une prochaine démission de M. Agnew, l'attaché de presse du président a affirmé qu'il était convaincu que M. Nixon n'avait rien à voir dans ces spéculations. Il n'a toutefois pas écarté l'hypothèse que certains conseillers présidentiels aient décidé par eux-mêmes de lancer la rumeur.



Le procureur Archibald Cox quitte la Maison-Blanche. L'effort d'aboutir à un compromis avec les avocats présidentiels a échoué. (Téléphoto AP)

L'OACI se séparerait sans résolution contre la piraterie

ROME (d'après l'AFP) — A vingt-quatre heures de la clôture de la conférence de droit aérien et de la session extraordinaire de l'OACI, tout semble indiquer que les 35 délégations se sépareront sans avoir pu mettre au point une seule résolution sur les moyens de renforcer la lutte contre la piraterie aérienne.

L'impasse est attribuable au fait

Plus de cent lettres suspectes à Londres

LONDRES (par Reuters) — Plus d'une centaine de lettres que l'on soupçonnait d'être piégées ont été signalées hier à Scotland Yard qui avait averti la population la veille qu'une nouvelle série d'attaques se préparait.

Les artificiers ont été très sollicités hier à Londres et Birmingham, mais à midi aucune lettre piégée n'avait encore été découverte.

Par contre, la bombe qui a explosé la nuit dernière à Chelsea, quartier à la mode de Londres, était la plus puissante qu'on ait signalée depuis le début de la vague de violence, le mois dernier.

L'engin placé dans l'enceinte d'une caserne a fait cinq blessés, tous légèrement atteints.

que les problèmes politiques ont nettement pris le pas sur les questions juridiques. Cette situation s'est produite au moment où il a fallu traduire en protocoles ou en conventions des dispositions destinées à renforcer la lutte contre la piraterie aérienne.

Les derniers projets qui seront soumis aujourd'hui par les Soviétiques sur l'extradition des pirates de l'air ont dans ce contexte peu de chances de recevoir l'appui des deux-tiers de l'assemblée, nécessaires à leur adoption. Un autre projet grec visant à faire considérer comme actes illicites contre la sécurité de l'aviation civile internationale les actes de terrorisme commis dans les aéroports, subira sans doute le même sort.

Les deux longues séances que la conférence a consacrées hier à ces deux questions sont significatives à ce sujet.

Les deux projets ont soulevé de sérieuses réserves, en particulier la proposition soviétique prévoyant que "l'extradition de l'auteur présumé d'un acte de piraterie aérienne" devait être "préférée par rapport à la soumission de l'affaire aux autorités compétentes pour l'exercice de l'action pénale".

C'est pourquoi, au dernier moment, certaines délégations, à l'initiative de la Pologne, ont tenté (mais en vain) de faire annuler la règle selon laquelle tout protocole devait recueillir la majorité des deux-tiers. La suggestion polonaise a été rejetée par 41 voix favorables à la suppression de la règle, contre 43 et 11 abstentions.

Kraft était sous surveillance à Paris, à la demande du FBI

WASHINGTON (d'après l'AFP) — Les autorités françaises ont placé le journaliste américain Joseph Kraft sous surveillance à la demande même du FBI pendant son séjour à Paris, en juin 1969.

Le New York Times, qui a fait cette révélation hier, précise que la police française a notamment espionné le téléphone du correspondant étranger, dans sa chambre d'hôtel.

Le quotidien précise que la surveillance a été faite à la demande de M. William C. Sullivan, un des principaux assistants de M. Edgar Hoover, venu en mission à Paris.

Les autorités américaines étaient à l'époque particulièrement concernées par les contacts que M. Kraft avait pris avec des représentants du Nord-Vietnam et du GRP.

La chambre de M. Kraft à l'hôtel George V a été placée sous surveillance électronique par des agents de sécurité français, qui ont également espionné son téléphone et qui l'ont suivi 24 heures sur 24, écrit le New York Times. La surveillance de M. Kraft a été continuée aux Etats-Unis par des agents du FBI.

Copies des conversations de M. Kraft ont été retrouvées dans le coffre de M. Ehrlichman à la Maison-Blanche après sa démission; parmi elles se trouvaient vraisemblablement celles enregistrées par les agents français, ajoute le New York Times.

Athènes fera passer devant la cour d'assises les Palestiniens auteurs du "dimanche sanglant"

ATHENES (AFP) — La chambre des mises en accusation a décidé hier soir le renvoi devant la Cour d'assises d'Athènes des deux jeunes palestiniens auteurs du "dimanche sanglant", le 5 août, à l'aérodrome d'Athènes. Ils sont passibles, aux termes de l'ordonnance de renvoi, de la peine de mort.

Cette ordonnance rappelle que le dimanche 5 août, Chafik Hussein, né

en 1952, à Arid, ingénieur géomètre, et Talal Khaled, né en 1952 à Kantoran, ont tué à l'aide de grenades et d'armes à feu quatre personnes et fait 46 blessés. En conséquence, les deux jeunes gens sont accusés d'homicide volontaire commis, selon l'acte d'accusation, dans des circonstances "particulièrement odieuses", de coups et blessures, de détention d'otages, de possession illégale d'explosifs et armes

à feu, de dégâts matériels et enfin de troubles de l'ordre public et atteinte à la liberté des transports.

Les deux palestiniens se réclamaient de l'organisation Septembre Noir mais cette dernière a démenti tout lien avec les auteurs de l'attentat. Par contre, une organisation jusqu'alors, inconnue, "le septième détachement de suicide", dans un communiqué diffusé à Beyrouth le 9 août, a revendiqué la responsabilité de l'opération.

Dans les milieux judiciaires, on estime que les deux Arabes pourraient échapper à la peine capitale si la Cour d'assises admet comme circonstances atténuantes que leur mobile était "une lutte idéologique tendant à la libération de leur patrie, la Palestine".

Lors de leur comparution devant le procureur qui leur a signifié leur inculpation pour meurtre, les deux Palestiniens avaient déclaré: "Nous recevons des ordres, et nous les exécutons... Notre mission était de tuer des immigrants juifs se rendant en Israël". En fait, les morts et les blessés avaient été des ressortissants américains et grecs.

La date de leur comparution devant la cour d'assises n'a pas encore été révélée, mais elle serait "prochaine".

M. Bhutto n'a aucune objection à l'entrée du Bangla-Desh à l'ONU

NATIONS UNIES (d'après l'AFP) — Le premier ministre du Pakistan, M. Zulfikar Ali Bhutto, a déclaré hier devant l'assemblée générale des Nations unies, que son pays n'élèverait aucune objection à l'entrée du Bangla-Desh à l'ONU après que tous les prisonniers de guerre pakistanaïens auront été rapatriés.

Se félicitant de l'accord intervenu le mois dernier avec l'Inde, qui a permis de régler le sort de la majeure partie des prisonniers de guerre, M. Bhutto a rappelé que cet accord n'incluait toutefois pas les 195 prisonniers accusés par le Bangla-Desh d'être des "criminels

de guerre".

Par ailleurs, M. Bhutto a déclaré que la "question capitale" de l'autodétermination du Jammu et du Cachemire doit être réglée si l'on veut assurer la stabilité dans le sous-continent et assainir les relations entre l'Inde et son pays.

On rappelle que le président Bhutto a eu les deux jours précédents des entretiens avec le président Nixon. Washington, s'il a affirmé au chef du gouvernement pakistanaï qu'il tient à la survie du Pakistan, n'en a pas moins refusé l'aide militaire que M. Bhutto escomptait.

Le No 2 de l'IRA arrêté à Dublin

DUBLIN (AFP) — M. Kevin Mallon, le commandant en second des "provos" de l'IRA a été arrêté lundi dernier en Irlande du Sud au cours d'une opération de police, a-t-on appris hier matin à Dublin.

M. Mallon, 36 ans, a été inculpé d'appartenance à un mouvement illégal et mis en détention provisoire dans la prison de Mountjoy, à Dublin, jusqu'au 3 octobre prochain. Aucune précision sur son arrestation n'a cependant été donnée par la police.

L'arrestation du successeur de Seamus Twomey, arrêté il y a trois semaines par la police sud-irlandaise, le jour même de la visite historique à Dublin du premier ministre britannique, M. Edward Heath, indique que les autorités de l'Eire sont toujours décidées à combattre énergiquement l'IRA.

Un peu plus de 700 millions de Chinois

HONG KONG (Reuters) — La Chine a annoncé que son taux d'accroissement de population était d'environ deux pour cent par an, mais qu'il était inférieur à celui de l'augmentation de la production alimentaire.

Dans un de ses rares rapports sur la croissance démographique du pays le plus peuplé du monde, l'Agence Chine Nouvelle a indiqué jeudi — dans une dépêche rédigée en français — que la population de la Chine dépassait maintenant 700 millions de personnes.

Les principaux efforts pour contrôler les naissances portent sur l'encouragement des mariages sur le tard et la contraception.

Pour la première fois, des statistiques sont données sur Changhaï, où le taux d'accroissement de la population est inférieur au taux national.

Chine Nouvelle ajoute que des efforts sont faits d'un autre côté pour faciliter l'accroissement des populations des minorités nationales comme les Ougours — dans les régions sous-peuplées.

Quand on a les moyens



Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Distribué par J. M. Douglas et Cie, Ltée de Montréal. Une filiale des Distilleries Corby Ltée, Montréal.

LPS® AUTOMNE

Cours de Conversation en
ANGLAIS - ESPAGNOL - ALLEMAND



Montréal
878-2821
Étage "F"
Place Bonaventure 500 E. Grande Allée

Québec
529-0331
4^e étage

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Utilisez ce menu diététique maison. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Plan d'amaigrissement Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez, en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse super-

flue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le carton vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune,



Le couple présidentiel argentin, Juan et Isabel Peron, le 18 août, quand l'ancien chef d'Etat acceptait l'investiture du Front justicialiste. (Téléphoto AP)

Aux élections de dimanche

La gageure de Peron serait d'atteindre 60% dès le premier tour

BUENOS AIRES (AFP et Reuter) — Le général Peron est si sûr d'être élu au premier tour de l'élection présidentielle de dimanche qu'il n'a pas vraiment fait campagne.

L'ancien chef de l'Etat s'attend à capitaliser sur son nom et celui de sa femme Isabel, candidate à la vice-présidence, quelque 60 pour cent des voix de l'électorat.

A l'élection présidentielle de mars dernier, organisée par la junte militaire dirigée par le général Alejandro Lanusse, la liste peroniste comportant Hector Campora et Vicente Solano Lima, l'avait emporté de justesse au premier tour avec 49,6 pour cent des voix contre 21,3 pour cent à Ricardo Balbin (radical) et 14,9 pour cent à Francisco Manrique (libéral-populiste).

Installés solidement au pouvoir depuis six mois, malgré la démission volontaire, le 13 juillet dernier, du président Campora pour laisser la voie libre à Peron, les peronistes seront assurés dimanche de l'appui d'importants courants de la gauche marxiste et des chrétiens progressistes de M. Oscar Allende, un ancien radical qui, en mars dernier, avait recueilli sept pour cent des voix. Dans ces conditions, le succès du général Peron ne fait guère de doute malgré la résistance d'une fraction importante des peronistes qui n'ont pas apprécié qu'Isabel Peron, troisième femme du "leader" soit candidate à la vice-présidence alors qu'Evita Peron refusait cette candidature que des millions de "descamisados" reconnaissent lui demandaient d'accepter. Nombreux sont ceux également, qui se demandent ce qu'il adviendrait d'un pays dirigé par une ancienne danseuse (Isabel) si Peron disparaissait avant la fin de son mandat.

Dans le camp adverse, le Parti radical, le plus ancien et le mieux organisé d'Argentine, est en perte de vitesse. Son président, M. Ricardo Balbin, candidat malheureux aux élections de 1951, 1958 et 1973, s'est aliéné par sa politique de rapprochement avec Peron les sympathies des secteurs anti-peronistes de

son mouvement. Malgré un redressement de dernière minute, il ne semble pas devoir améliorer son score de mars dernier.

Par contre, M. Francisco Manrique, un ancien officier supérieur de la marine qui participa activement au renversement de Peron en 1955, paraît avoir cette fois de bonnes chances de devenir le principal chef de l'opposition, au détriment du Parti radical.

Saigon saisit les signataires de l'acte de Paris de l'affaire des bases réactivées par Hanoi

SAIGON (d'après l'AFP) — Le gouvernement de Saigon a demandé hier à tous les signataires de l'acte de Paris sur le Vietnam d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour amener le Nord-Vietnam à démanteler les bases militaires qu'il aurait établies ou réactivées entre le 17e parallèle et la région saïgonnaise.

Le 7 septembre, Saigon avait déjà fait parvenir aux treize signataires une note diplomatique dans laquelle il dénonçait l'installation d'aérodromes dans les territoires contrôlés par le GRP.

D'autre part, le délégué du gouvernement de la république du Vietnam, M. Nguyen Luu Vien, a lancé hier un appel pressant à la délégation du GRP au cours de la 26e séance de la conférence de la Celle Saint-Cloud sur l'avenir politique du Sud-Vietnam, afin que les deux parties engagent un "dialogue constructif".

M. Vien, vice-premier ministre du gouvernement sud-vietnamien, a affirmé que sa délégation n'avait cessé depuis l'ouverture de la conférence d'émettre des propositions "concrètes, réalistes et constructives", auxquelles, a-t-il dit, le GRP n'a pas donné suite. Il a notamment déclaré qu'il avait proposé des rencontres moins protocolaires que celles qui se tiennent actuellement afin "de se parler à coeur ouvert sans devoir rendre

Sihanouk victime du "jeu de la paix"?

L'offensive khmère rouge est à bout de souffle

PEKIN (d'après l'AFP) — Les Khmers rouges auraient présentement de grandes difficultés à obtenir de leurs alliés traditionnels, la Chine et le Nord-Vietnam, l'armement nécessaire à la poursuite de l'offensive menée au Cambodge depuis la fin des raids américains.

C'est ce qu'a reconnu hier de façon implicite le prince Norodom Sihanouk qui a affirmé au cours d'une conférence de presse que l'appui de la Chine se limitait en fait aux "plans politiques et diplomatiques". Le prince a laissé sous-entendre que le GRUNK, dont il est le président, est l'objet de fortes pressions des grandes puissances et même du régime Lon Nol, qui voudraient bien en arriver à une solution négociée.

Refusant de revenir au Cambodge comme chef d'Etat de compromis, le prince a toutefois souligné que c'était là la solution des Etats-Unis, de l'URSS et de la France. Le prince a justifié son refus en alléguant qu'un pacte avec le régime en place équivaudrait à "signer la division du Cambodge".

Commentant l'attitude actuelle de Pékin et de Hanoi, le prince Sihanouk a notamment déclaré:

"Nous ne sommes pas liés à la Chine et au Vietnam du Nord par un pacte d'alliance (...). Nous n'avons pas à critiquer la Chine qui s'entend avec les Américains du fait de sa crainte d'une attaque par l'Union soviétique. C'est son droit le plus absolu (...) comment dire du Vietnam du Nord qu'il nous trahit, que la Chine nous trahit? Ils n'ont rien fait de contraire à leurs promesses. Nous ne voulons pas rendre les autres responsables de nos échecs ou de nos victoires — quand nous gagnerons, ce sera notre victoire".

Le président de l'Union a accusé l'URSS de vouloir pour l'Asie du Sud-Est "un condominium russo-américain, plus quelques gendarmes auxiliaires: la France, le Japon, la Grande-Bretagne". "C'est ça leur pacte de sécurité collective", a-t-il ajouté.

"Nous ne sommes pas aussi optimistes qu'avant", devait admettre le prince. "Le gagnant, dans tout cela, c'est l'impérialisme américain, mais nous ne

nous mettrons pas à genoux", a-t-il conclu.

Le prince Sihanouk a révélé qu'après une "mince" livraison de munitions, il y a quelques semaines, le Vietnam du Nord avait de nouveaux cessé ses livraisons, déjà interrompues après la signature en janvier dernier des accords de paix sur le Vietnam. C'est faute de munitions, a-t-il précisé, que les "forces populaires ont dû évacuer Kompong Cham, après avoir pris la ville aux trois quarts". "Si on continue à nous couper les vivres, nous ne pourrions pas prendre Phnom Penh, a-t-il ajouté, mais vous allez voir que nous n'allons pas disparaître comme cela. Nous occupons plus de 90 pour cent du Cambodge, et vous verrez qu'ils ne seront pas capables de reprendre quoi que ce soit de ce que nous avons déjà libéré".

Le Vietnam du Nord, a-t-il estimé, joue, comme le GRP sud-vietnamien, "le jeu de la paix". Hanoi compte pour sa reconstruction sur les dommages de guerre américains et en outre, selon le prince Sihanouk, les Etats-Unis ont menacé le Vietnam du Nord de reprendre leur intervention militaire en cas de "bouleversements majeurs" au Cambodge.

Hanoi, a encore estimé Norodom Sihanouk, se prépare déjà comme Saigon — pour une reprise des combats au Vietnam dans trois ou quatre ans, mais ne veut rien faire entre-temps qui puisse ralentir le désengagement américain.

Paris veut "dédramatiser" son problème racial

PARIS (d'après l'AFP) — La décision du conseil de la révolution algérienne de suspendre l'émigration de ses travailleurs vers la France a soulevé une vive controverse dans tous les milieux français.

"Il n'y a pas lieu de s'émouvoir ni de dramatiser", a déclaré hier matin le ministre français du Travail, M. Georges Gorse, qui a souligné qu'il comprenait et déplorait lui-même "l'émotion soulevée par certains incidents profondément regrettables".

Le ministre du Travail a répondu aux accusations de racisme que la France "n'avait aucunement de tradition xénophobe" en ajoutant que, de toute façon, le chiffre prévu pour l'entrée de travailleurs algériens en 1973 (soit 25.000), était déjà atteint.

"A la suite des accords passés avec l'Algérie qui a jusqu'à présent bénéficié d'un régime privilégié d'immigration en France, nous devons, a ajouté M. Gorse, avoir d'ici la fin de cette année une négociation pour le renouvel-



Le prince Norodom Sihanouk, chef du GRUNK

(Téléphoto AP)

lement ou la modification de ces accords. Laissons donc à la négociation et à l'action sociale que nous développons chaque jour en France, le soin de régler les problèmes qui peuvent se poser".

De récents événements — notamment le chômage de milliers d'Algériens après la construction du complexe industriel métallurgique de Fos-sur-mer, le meurtre d'un chauffeur d'autobus marseillais, le 25 août dernier par un Algérien et les nombreuses "représailles" qui ont suivi, ont enervé l'opinion sur les deux rives de la Méditerranée.

Depuis le 25 août, on a ainsi enregistré toute une série de meurtres d'Algériens dans la région de Marseille, à Saint-Louis, à la Clotat et dans d'autres localités méridionales, se répartissant sur trois départements français (Alpes maritimes, Var et Bouches-du-Rhône).

Après une manifestation, vendredi dernier, près de la grande mosquée de Paris, les secrétaires généraux de diverses organisations syndicales —

CGT, CFDT, Fédération de l'Education nationale — ont organisé pour le 25 septembre une "journée nationale contre le racisme", "pour l'égalité des droits entre travailleurs français et travailleurs immigrés", tandis que la ligue antiraciste "LICA" joignait sa voix à celle des protestataires.

Un responsable de l'Amicale des Algériens en Europe, M. H. Adou, aussi bien que l'Union générale des travailleurs sénégalais en France ont hier, approuvé pleinement la décision du gouvernement algérien de suspendre l'immigration en France. M. Adou a déploré que les autorités françaises n'aient pas pris les mesures qui s'imposaient pour éviter aux travailleurs algériens les "menaces, brimades, et conditions de vie très dures qui leur sont faites". De son côté le porte-parole des travailleurs sénégalais a souhaité que d'autres gouvernements africains que le gouvernement algérien prennent les mêmes mesures d'avertissement à l'endroit du gouvernement français.

public le contenu de nos échanges."

Pour sa part, M. Nguyen Van Hieu, chef de la délégation du GRP, a reproché au gouvernement de Saigon de faire "un grand tapage" avec des allégations faisant état de violations continuelles du cessez-le-feu par les troupes du FNL. "La vérité indéniable, a-t-il ajouté, est que depuis la signature de l'accord de Paris, votre côté n'a cessé de pousser des cris de guerre, de faire des démonstrations de force et d'appeler vos troupes à remporter une victoire totale par la force des armes, à liquider les communistes et à éliminer les neutralistes et les opposants".

Au Sud-Vietnam, la délégation nord-vietnamienne au comité mixte quadripartite a réfuté, hier en la qualifiant de "calomnie", la protestation américaine déclarant que les Nord-Vietnamiens ne respectaient pas l'article 8 de l'accord de Paris concernant les disparus et le rapatriement des corps des prisonniers morts en détention.

La délégation du GRP à la commission militaire bipartite a protesté mercredi contre la condamnation de cinq jeunes gens accusés d'avoir assassiné au siège caodaïste de Tay Ninh, en novembre 1972, le général Caodaïste Nguyen Van Thanh.

Mme Thanh est libérée

SAIGON (d'après l'AFP) — Le gouvernement de Saison a libéré hier quatre détenus civils non-communistes, dont Mme Ngo Ba Thanh, juriste de renommée mondiale, incarcérée depuis septembre 1971 et qui, depuis cinq mois, poursuivait une grève de la faim.

Les trois autres détenus libérés sont des responsables syndicaux MM. Hoang Xuan Dong, Nguyen Thua Nghiep et Dang Tan Si, qui condamnés au début de ce mois à des peines allant de 18 mois à cinq ans de prison pour avoir organisé une grève perdue dans les chemins de fer, ont bénéficié d'une suspension de peine.

Présidente du Mouvement des femmes vietnamiennes pour le droit à la vie, Mme Ngo Ba Thanh avait été arrêtée le 19 septembre 1971 au cours d'une manifestation anti-gouvernementale. Accusée d'outrage à la magistrature, elle ne devait jamais être jugée et ses protestations répétées depuis plusieurs mois ainsi que sa notoriété avaient fait d'elle un symbole.

La libération de Mme Ngo Ba Thanh aurait été le fruit de discrètes pressions américaines: professeur de droit comparé de réputation internationale, Mme Thanh aurait été invitée à se joindre au corps professoral des universités Yale et Columbia, aux Etats-Unis.

La libération des chefs syndicaux serait un geste d'apaisement pour l'opinion publique sud-vietnamienne qui s'inquiète du sort des prisonniers non-communistes dont il n'est fait aucune mention dans les accords de Paris.

PERFECTA...
un "range-tout"



La bibliothèque Perfecta est dessinée dans les meilleures traditions danoises. Etagères pour livres et bibelots, un cabinet pour vos bouteilles préférées et un autre pouvant être utilisé comme écrivain et pour vos papiers personnels. Le tout dans un seul meuble.

La bibliothèque Perfecta, fabriquée uniquement en teck, peut vous être livrée assemblée pour \$445, ou si vous le préférez, démontée en trois cartons pour seulement \$387. Longueur 73", hauteur 71", et profondeur 13 1/2". En exposition à notre salle de montre sur Côte de Liesse, et à notre magasin au centre commercial à Fairview. Passez nous voir ou appelez-nous aujourd'hui.



LA MAISON DANOISE
THE DANISH HOUSE

9601 CÔTE DE LIESSE, DORVAL 631 3521
CENTRE D'ACHAT FAIRVIEW, POINTE CLAIRE 697 1899
1, PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL 861 3734
HEURES: Lun-Mer-Ven: 9h30-6PM, Jeu-Ven: 9PM, Sam: 9PM

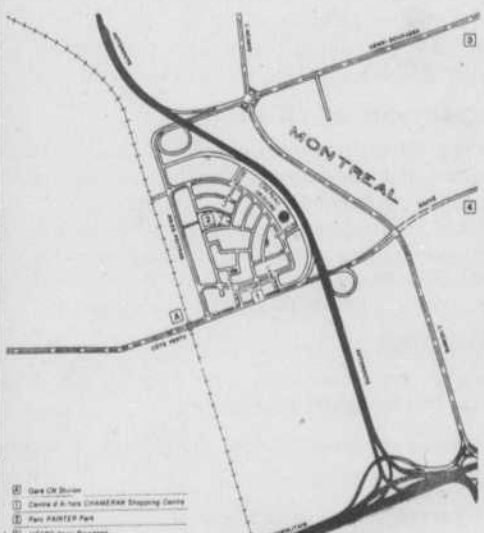


RÉSIDENCE ST-LAURENT INC. POUR LES
50 ANS ET PLUS

(résidence privée, non subventionnée)

Plus de joie pour
les plus de 50 ans...

Prenez avantage de notre Résidence: atmosphère d'un club privé, service d'hôtellerie avec bar. Recevez vos invités dans une spacieuse salle à manger; et pour la sécurité une infirmière résidente et les médecins en appel, soins individuels disponibles. Salon de coiffure, bain tourbillon, magasin de dépannage, loisirs organisés, voyages, service bancaire, etc.



Loyer: à partir de \$365⁰⁰

incluant les repas,
l'entretien et la
litière.

Venez visiter nos appartements modèles au

115 boul. Deguire
Ville St-Laurent

Tél.: (514) 332-3434

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 9:00 a.m. à
9:00 p.m.
samedi et dimanche de 11:00 a.m. à
5:00 p.m.

SUIVEZ
CES DIRECTIONS

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions,
en page 13

CARRIÈRE EN PUBLICITÉ

Grande agence de publicité cherche diplômé(e) en lettres ou en traduction, intéressé(e) à faire carrière en rédaction publicitaire. Excellente connaissance du français et bonne connaissance de l'anglais obligatoires. Doit savoir taper à la machine.

Envoyer curriculum vitae à:

**Case 2097,
Le Devoir,
Montréal.**



HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ 400-275-2118

Centre Hospitalier des Laurentides

(Sections psychiatrique et générale)
(Catégorie 600 lits et plus)

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur général, responsable du contrôle budgétaire de son service, du contrôle et du fonctionnement de son service, de la discipline, de l'évaluation et de la répartition du personnel en fonction des besoins des unités de soins ou de services.

Qualifications désirées:

- Baccalauréat ou maîtrise en nursing.
- 5 ans d'expérience dans un poste de responsabilité.
- Post-scolaire en psychiatrie serait souhaitable.

N.B. L'expérience pourrait compenser le degré de scolarité.

Faire parvenir curriculum vitae au:

**Directeur du personnel
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle, Qué.**

COMMISSION SCOLAIRE DE GATINEAU

POSTE OUVERT DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS ET DE L'ÉQUIPEMENT

ATTRIBUTIONS:

- Sous l'autorité du directeur général, il planifie, dirige et contrôle l'ensemble des activités relatives:
 - a) à la trésorerie, à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion;
 - b) à la mise en place de l'équipement, à l'approvisionnement, à l'entretien, à la sécurité, de même qu'au transport.
- Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service et les directeurs d'écoles au sujet de la gestion des finances et de l'équipement.
- Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en génie, ou en architecture, ou en sciences commerciales ou en administration, ou études équivalentes (minimum de dix-sept (17) années de scolarité).
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) dans des fonctions administratives.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation (possibilité d'aller jusqu'à \$17,000.)

Entrée en fonction le plus tôt possible.

Pour de l'information, téléphoner à 663-9221.

ÉCHÉANCE:

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le huit (8) octobre à:

**M. Sabin Lemoine,
Directeur général,
C.P. 160,
Gatineau, P.Q.
J8P 6J2**

Le Centre Hospitalier St-Joseph de Lachine
recherche

Poste:

ASSISTANTE-DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS

Exigences:

- Diplôme de 1er ou 2e cycle en sciences infirmières.
- Membre en règle de l'A.I.I.P.Q.
- 3 à 4 ans d'expérience pertinente.

Poste:

INFIRMIÈRE-CHEF, médecine et chirurgie

Exigences:

- Diplôme de 1er cycle en sciences infirmières.
- Membre en règle de l'A.I.I.P.Q.
- 3 ans d'expérience pertinente.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au:

**Service du personnel
Hôpital St-Joseph de Lachine
650, 16e avenue
Lachine, Qué.
H8S-3N5**

Centre Hospitalier de Soins Spécialisés
recherche un

CHEF DU SERVICE DES SERVICES AUXILIAIRES

FONCTIONS:

Fonctions décrites à l'article 4.3.2.1. des règlements de la Loi 65.

QUALIFICATIONS DESIRÉES:

- Baccalauréat ou maîtrise en administration.
- 5 ans d'expérience dans un poste de responsabilité, dont 3 aux services auxiliaires.
- L'expérience pourrait compenser le degré de scolarité.

SALAIRE:

Entre \$12,000. et \$18,000. selon compétence et années d'expérience.

Faire parvenir, d'ici le 28 septembre 1973, curriculum vitae à:

**M. J. ALBERT LAVOIE
Directeur général
Hôpital du Haut-Richelieu
920, Boul. du Séminaire,
St-Jean, P.Q.**

LA COMMISSION RÉGIONALE DES MONTS

REQUIERT LES SERVICES D'UN

COORDONNATEUR DU PROJET J.U.L.I.E. (ZONE 1)

FONCTION:

Le coordonnateur devra demeurer en constante relation avec le milieu, le ministère et le comité provincial J.U.L.I.E. Il doit assurer l'implantation et l'expérimentation du projet tel que défini par le comité provincial J.U.L.I.E.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Le candidat doit connaître le projet et avoir une formation de base jugée pertinente pour assurer la réalisation des objectifs fixés.

SALAIRE:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire application auprès de Monsieur Paul Vézina, directeur du service au personnel, Commission régionale Des Monts, 530, St-Jérôme, Matane, avant le 28 septembre 1973.

INSPECTEUR - ASSURANCE GÉNÉRALE

Le Groupe Prévoyants du Canada recherche un inspecteur d'assurance générale pour son service de marketing.

La fonction:

- Rencontrer les courtiers, surveiller le volume et la qualité de la production;
- fournir l'assistance technique nécessaire aux courtiers, s'occuper de cas spéciaux;
- inspecter des risques.

Exigences:

- Le candidat choisi devra:
- posséder une bonne connaissance de tous les genres d'assurance, en particulier dans le domaine des risques commerciaux;
- avoir au moins 5 ans d'expérience comme inspecteur d'assurance générale;
- avoir suivi ou suivre présentement des cours de l'Institut d'Assurance du Canada ou des cours de T.P.I.

Prière d'adresser curriculum vitae à:

Case 2098, Le Devoir, Montréal

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
demande

CHEF DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Poste:

Responsable de l'organisation et du fonctionnement des services dépendant du département de santé communautaire.

Fonction:

Faire participer les Professionnels oeuvrant dans le département de santé communautaire:

- a/ au fonctionnement et à la coordination des activités qui relèvent du Département;
- b/ à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au développement de programmes de santé physique et mentale et de services préventifs;
- c/ à des études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé physique et de la santé mentale;
- d/ à des enquêtes sur les épidémies et à la mise en application de mesures de contrôle appropriées.

Qualifications:

Médecin titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique ou de la santé communautaire ou qui possède une formation ou une expérience jugée équivalente.

Rémunération:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 3 octobre 1973 à:

**Monsieur Florian Brissette, C.A.
Directeur général
Hôtel-Dieu de St-Jérôme
290, rue Montigny,
St-Jérôme, Comté de Terrebonne, Qué.**

Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
demande

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services professionnels exerce les activités et fonctions visées à l'article 81 de la Loi sur les services de Santé et les services Sociaux (L.Q. 1971, ch. 48) et celles déterminées par les règlements de la Loi.

Qualifications:

Médecin, leadership au plan professionnel, expérience du minier hospitalier, bonnes relations humaines.

Rémunération:

Selon les normes du ministère des affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 8 octobre 1973 à:

**Monsieur Florian Brissette, C.A.
Directeur général
Hôtel-Dieu de St-Jérôme
290, rue Montigny
St-Jérôme, Comté de Terrebonne, Qué.**

LA SOCIÉTÉ DE ST-VINCENT DE PAUL
CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL
130 RUE CHAMPLAIN, MONTRÉAL 133

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil Central de Montréal de la Société de St-Vincent de Paul recherche un directeur général.

LE POSTE:

Mandaté par le bureau d'administration et le Conseil Central, il est responsable de l'administration de l'oeuvre, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services. Il agit comme directeur du personnel et négocie et applique la convention de travail, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil central.

LE CANDIDAT:

Formation en sciences de l'homme, en sciences administratives et autres sciences connexes. Jouir d'une expérience administrative dans le secteur du bien-être ou dans un domaine connexe. Posséder des expériences de travail avec des groupements de bénévoles. Être un chrétien engagé. Connaissance de la Société de St-Vincent de Paul souhaitable.

AGE: 30/45 ans.

LE SALAIRE:

Jusqu'à \$15,000. suivant les qualifications et l'expérience. Avantages sociaux intéressants. Discretion assurée.

Faire parvenir un curriculum vitae complet le plus tôt possible à:

**Comité de Sélection,
La Société de St-Vincent de Paul,
Conseil Central de Montréal,
1933, rue Champlain
Montréal 133, P.Q.**



CEGEP DE
SAINT-JÉRÔME

demande un

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Attributions:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

Il est notamment responsable des services suivants: secrétariat pédagogique, aide pédagogique individuelle, recherche et expérimentation, techniques audio-visuelles, éducation des adultes, centres de documentation (bibliothèque et audiovisuelle), secteurs d'enseignement.

Il est responsable de l'application du régime pédagogique, des programmes d'études et des méthodes pédagogiques. Il a la responsabilité d'organiser l'enseignement et d'établir les horaires et les aménagements nécessaires.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement, diplôme requérant au moins 17 ans de scolarité.
- Expérience pertinente dans l'enseignement et/ou l'administration.

Salaire:

Selon les politiques administratives et salariales des collèges.

Date limite:

Au plus tard le 26 septembre 1973.

Adresser curriculum vitae complet au:

**Président,
Conseil d'administration,
C.P. 800,
St-Jérôme, Comté Terrebonne, Qué.**



Le CEGEP DE LIMOILOU

requiert les services d'un

RESPONSABLE DU SERVICE

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire terminal de premier cycle avec spécialisation en éducation physique.

Au moins deux (2) ans d'expérience pédagogique au niveau collégial.

Expérience de l'administration.

Une expérience pertinente supérieure aux critères minima pourrait pallier aux autres qualifications.

DESCRIPTIONS DE LA TÂCHE:

En collaboration avec les étudiants, assurer le bon fonctionnement des activités: définition de l'activité, structure de travail, rythme, financement, etc. . . .

Assurer l'organisation d'activités temporaires. Réunir régulièrement les personnes attachées à la conduite des activités pour reviser et relancer le travail.

TRAITEMENT:

Selon les politiques salariales et administratives du ministère de l'éducation du Québec.

Date limite de réception de candidature, le quatre (4) octobre 1973 à 17 heures.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" à:

**Raymond Asselin
Secrétaire Général
C.P. 1400, Terminus Postal
Québec 2**



Siège social
Université du Québec

COORDONNATEUR DES ÉTUDES-AVANCÉES (Poste de cadre)

Fonctions:

Sous la responsabilité du Vice-président à l'enseignement, le coordonnateur des études avancées est chargé d'assister celui-ci dans:

- la coordination des études avancées;
- l'exécution des responsabilités ou mandats confiés à la vice-présidence à l'enseignement dans l'organisation des études avancées.

Ses fonctions devant s'accomplir en étroite collaboration avec le vice-président à la recherche et les doyens des études avancées et de la recherche des unités constitutives de l'UQ.

Exigences:

Détenir un diplôme de 3e cycle et au moins trois (3) années d'expérience dans la direction des études avancées.

Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail:

À Québec, au Siège social de l'Université du Québec.

Les demandes écrites accompagnées d'un curriculum vitae complet doivent être parvenues avant 17:00 heures, le 1er octobre 1973 à:

**Monsieur Claude Hamilton
Directeur du Personnel
Université du Québec (Siège social)
2875, Boul. Laurier
Ste-Foy, Québec 10**



Le CEGEP DE LIMOILOU

requiert les services d'un

COORDONNATEUR (TRICE)

des programmes spéciaux en
TECHNIQUES INFIRMIÈRES

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme d'Infirmière.
- Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline appropriée.
- Minimum de deux (2) ans d'expérience.
- Connaissance adéquate du niveau collégial.
- Priorité accordée à une expérience en éducation aux adultes et/ou en administration.
- Expérience pertinente supérieure aux critères minima pourrait pallier à une scolarité inférieure.

DESCRIPTION DE LA TÂCHE:

Assurer le recrutement du personnel affecté aux Programmes spéciaux en techniques infirmières à l'éducation permanente.

Assister ce personnel et l'animer au contenu des programmes, aux méthodes et techniques d'enseignements, l'aménagement des locaux au matériel du didactique et à l'évaluation d'apprentissage.

TRAITEMENT:

Selon les politiques salariales et administratives du ministère de l'éducation du Québec.

Date limite de réception de candidature, le quatre (4) octobre 1973 à 17 heures.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" à:

**M. Raymond ASSELIN
Secrétaire Général,
C.P. 1400, - Terminus Postal
Québec 2, Québec**

Les hausses du prix du pain ne dépendront plus de celles du blé

OTTAWA (d'après la CP) — Pour les sept prochaines années, les hausses du prix du pain seront attribuables à autre chose qu'une augmentation du prix du blé.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, déposant devant la commission parlementaire sur le prix des ali-

ments.

Le nouveau programme du gouvernement établissant un double étalon pour le prix du blé, a expliqué M. Lang, vient d'éliminer toute raison que

les boulangers auraient pu invoquer pour justifier une hausse du prix du pain, puisque le blé qu'ils achètent est maintenant subventionné par le gouvernement.

Pour les sept prochaines années, le coût du blé utilisé dans la cuisson d'un pain de 24 onces a été fixé à 7½ cents.

Même si le coût de la

main-d'œuvre et de la production peuvent augmenter au cours des sept prochaines années, les boulangers ne pourront dire qu'ils doivent haus-

ser le prix de leur pain à cause d'une augmentation du prix du blé.

Le double étalon dans le prix du blé porte à \$3.25 le boisseau le prix du blé utilisé par les boulangers. M. Lang a répété devant les membres de la commission que les boulangers l'avaient assuré que le prix du pain, à la suite de ces subventions fédérales, n'augmenterait pas au cours des six à douze prochains mois.

Après cette période, le prix du pain pourrait augmenter à la suite d'une hausse dans le coût de la production ou dans le coût des autres ingrédients qui entrent dans sa composition.

Si on devait annoncer des augmentations de prix qui pourraient sembler injustifiées, plusieurs organismes, comme la Commission sur la révision des prix de l'alimen-

tation et la section sur les monopoles du ministère de la Consommation seraient appelés à faire enquête pour protéger les consommateurs.

Il n'est pas de ma responsabilité, a précisé M. Lang, de surveiller les hausses du prix du pain pour voir si le programme de subsides a les résultats escomptés.

Un député néo-démocrate a fait remarquer que le gouvernement avait une politique différente pour les cultivateurs et les boulangers. Les cultivateurs, a souligné ce député, ne peuvent vendre leur blé au-delà d'un certain prix tandis que les boulangers peuvent hausser le prix de leur pain.

En réponse, M. Lang lui a fait valoir que le prix de \$3.25 le boisseau était le plus élevé payé aux cultivateurs depuis nombre d'années. D'autres agences du gouvernement, a-t-il ajouté, se chargeront d'examiner les hausses du prix du pain quand elles seront annoncées.

Selon le nouveau programme, le gouvernement fédéral versera quelque \$100 millions par année aux cultivateurs. Le prix du blé de consommation domestique variera entre \$3.25 et \$5 le boisseau pour le blé destiné au pain, et de \$5.75 à \$7.50 pour le blé d'exportation, utilisé dans la fabrication du macaroni.

Le gouvernement verse un maximum de \$1.75 le boisseau en subvention. Le prix actuel du blé étant supérieur à \$5 le boisseau, ceux-ci perçoivent un prix minimum augmenté du plein montant du subside. Quand les prix du blé tomberont sur les marchés internationaux, les subsides qu'ils toucheront iront décroissant.

Le cardinal Mindszenty défend les traditions

Présidant hier soir une célébration eucharistique à l'Oratoire Saint-Joseph, le cardinal Joseph Mindszenty, primat de Hongrie, a déclaré que le message qu'il était venu porter "à travers continents et océans" était celui de la Croix.

Le cardinal Mindszenty qui est au Canada pour quelques jours à l'invitation des évêques canadiens a poursuivi: "Le dos de la croix est nu. Il faut nous y crucifier nous-mêmes dans un monde qui trébuche, qui marche et qui est souvent fait d'invertébrés. Dans un monde partagé en deux qui sont étrangers l'un à l'autre et qui pourtant s'embrassent jour après jour, il faut que nous montrions à la Croix avec la vertu indispensable de la persévérance".

S'adressant plus particulièrement à une assistance en partie d'origine hongroise, le cardinal a ajouté que "l'attachement au destin, aux traditions, aux valeurs humaines et chrétiennes, aux saints comme saint Louis, saint Etienne, à la langue, exige des efforts continus".

"Il n'y a pas de persévérance dans une famille où la langue des aïeux se perd par les enfants. Les parents ont reçu l'héritage précieux de la langue mais ils ne la transmettent pas à cause d'une situation scolaire défavorable et par leur propre négligence. Pourtant, a-t-il dit, il s'agit du droit naturel de l'enfant de recevoir sa langue maternelle d'une manière continue et ininterrompue".

Evocant ensuite son voyage au Canada en 1947 pour le congrès marial d'Ottawa, le cardinal a déclaré que l'attachement des francophones à la Vierge lui avait paru "admirable".

Il a aussi parlé de la "revanche des berceaux" des Canadiens français. Il a ajouté à cet égard: "Je me réjouis si mon peuple suivait leur exemple".

Pour sa part, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, a salué le cardinal Mindszenty comme un "témoin de la foi". Vous êtes, a-t-il dit, "le symbole d'un défi et d'une victoire. Défi d'un homme libre et convaincu, défi d'un homme debout au milieu de la menace et de l'oppression, défi d'un homme qui ne connaît plus la peur parce qu'il a dépassé la limite au-delà de laquelle il n'y a plus de limites. Défi mais aussi victoire. Victoire de la liberté spirituelle contre toutes les menaces et toutes les fusions, victoire de l'homme contre la machine institutionnelle, victoire de la fidélité et de l'espérance".

L'archevêque de Montréal a évoqué pour le cardinal la menace pour la foi qui pèse sur les gens d'ici, menace qui ne vient pas du dehors mais qui vient d'en dedans dans "la logique d'un progrès facile et envahissant et qui donne l'illusion d'une vie sans heurt et sans tension".

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Voir autres Carrières et Professions, en page 12

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates ou puce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cotes postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR

211 St-Sacrement

Montréal - Tél. 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

Professeurs demandés

La Commission Scolaire Régionale Deux-Montagnes requiert les services

- un professeur d'initiation à la technologie
- un professeur en commerce (initiation à la vie économique et service de crédit)
- un technicien en métallurgie pour devenir professeur.

Communiquer avec la

Direction du personnel
C.S.R. Deux-Montagnes
Tél.: 473-4694

LA COMMISSION SCOLAIRE DAVIGNON demande

- 1 professeur en Information scolaire et professionnelle
- 1 professeur d'Anglais (langue seconde)
- 1 professeur en Electrotechnique

Exigences:

Brevet officiel d'enseignement ou l'équivalent
Expérience pertinente

Adresser toute demande à:

M. Donald Proteau
112 rue John
Cowansville, P.Q.
J2K 1X2
Tél.: (514) 263-1800

DESIGNERS/TECHNICIENS/DESSINATEURS

Opportunités

Un groupe de spécialistes en alimentation des collectivités recherche des collaborateurs compétents et motivés pour divers postes à Montréal et Toronto. Conditions de travail et ambiance excellentes.

Candidats:

Trois (3) ans d'expérience minimum dans ce milieu ou dans un domaine connexe.

Application par écrit, décrivant expérience et qualifications.

Bernard & Associés Inc.
Consultants en services alimentaires
5450 Côte-des-Neiges, suite 114
Montréal, Qué.
H3T 1Y6

VÉRIFICATION

Le candidat:

Il est, de préférence, diplômé universitaire, membre de l'Institut des comptables agréés, ou encore, il achève présentement les études équivalentes par des cours du soir. Il possède un minimum de 2 années d'expérience dans la vérification publique et désire y faire carrière. Il est âgé de moins de 35 ans et apte à accepter les responsabilités.

Le défi:

Le candidat, avec l'aide de ses assistants, sera en charge de la vérification des comptes des clients qui lui seront désignés, de même que de la préparation des états financiers et de déclarations annuelles aux divers organismes du gouvernement.

Équipe de travail jeune et dynamique.

Le lieu de travail: Québec, P.Q.

Le traitement:

A discuter selon les qualifications du candidat.

Veuillez adresser votre curriculum vitae, qui sera traité confidentiellement, à:

Case 2096, Le Devoir, Montréal

COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLETS

Concours:

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Attributions caractéristiques:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à son évaluation de même qu'à l'application des conventions collectives et des ententes concernant les diverses catégories de personnel et s'il y a lieu, à la négociation de contrats collectifs.

Il avise le directeur général et assiste les autres directeurs de service pour toute question de gestion du personnel.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

Sous l'autorité du directeur général, le secrétaire général organise et coordonne les activités de secrétariat pour l'ensemble de la commission scolaire et, en particulier, pour les commissaires réunis en conseil d'administration et pour le directeur général.

Il est responsable des activités d'administration et des relations internes et externes que lui confie le directeur général.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaires en relations industrielles ou en administration (option personnel).
- Huit (8) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) au niveau II ou l'équivalent.
- Le candidat intéressé devra présenter des aptitudes au fonctionnement par objectif et avoir un sens aigu de la participation.

Salaire: \$9,425 à \$12,575 selon expérience.

Date limite:

Les candidats intéressés devront soumettre un curriculum vitae complet, au plus tard vendredi le 28 septembre 1973 à 17h., à l'adresse suivante:

M. Gilbert Pelletier, Directeur général
Commission Scolaire Des Îlets
5275, des Violettes
Orsainville, Qué.
G1G 3V6

Concours: Directeur du personnel et secrétaire général.

C.A. ou C.G.A.

Bureau de C.A. requiert les services d'un stagiaire avancé et d'un C.A. ou C.G.A.
Salaire selon compétence.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Fortier, Thibault, Marchand & Cie, C.A.
50 Place Crémazie, suite 610
Montréal 351

HÔPITAL STE-JEANNE D'ARC

Offres d'emplois

PHYSIOTHÉRAPEUTE

— doit être membre de l'Association Canadienne de physiothérapie.

TECHNICIEN(NE) EN ÉLECTRO-ENCEPHALOGRAPHIE

— doit posséder son R.E.T.

S'adresser au:

Service du Personnel,
3570 rue St-Urbain
Montréal 130.
Tél.: 842-6141 local 253

LOYOLA COLLEGE

recherche

PROFESSEUR DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Préférentiellement avec diplôme du C.R.E.D.I.F.
Temps complet ou incomplet selon besoins.

S'adresser au:

Département d'études françaises
Loyola College
7141 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 262
Tél.: 482-0320 poste 293



HÔPITAL DES LAURENTIDES
L'ANNONCIATION COMTE DE LABELLE PQ.419-219-2118

Le Centre Hospitalier des Laurentides (sections psychiatrique et générale) offre quarts de travail stables pour fonctions suivantes:

- Infirmier(e)s autorisé(e)s
- Gardes-malades auxiliaires et infirmiers auxiliaires

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur du personnel
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation, Comté Labelle, Qué.

LE CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE DE JOLIETTE

est à la recherche d'une

DIÉTÉTISTE

avec formation en administration et une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la profession. Le candidat devra de plus avoir une personnalité qui se prête aux relations humaines.

Salaire:

En conformité avec les échelles du ministère des Affaires sociales.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 30 septembre 1973 au:

Directeur du personnel
Centre hospitalier St-Eusèbe
572, rue Notre-Dame
Joliette, Qué.



CONCEPTEURS

Dans le cadre de développement des systèmes intégrés de gestion, l'Hydro-Québec requiert les services de concepteurs de systèmes pour diriger et/ou participer à la conception de systèmes informatiques axés sur les banques de données et la télécommunication.

EXIGENCES:

- De préférence, une formation universitaire ou l'équivalent;
- Une bonne expérience des techniques modernes de l'informatique et de leur application aux problèmes de gestion;
- Avoir quelques années d'expérience dans la conception de systèmes sur des ordinateurs à grande capacité de mémoire et à équipements périphériques variés.

SALAIRE:

Selon la compétence et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:

Siège social, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

N.B. Les candidats sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 8 octobre 1973, en mentionnant le numéro I/Q-3-097-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec

Embauchage, 10e étage
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128, Qué.

Bureau de médecin demande

INFIRMIÈRE LICENCIÉE BILINGUE du lundi au vendredi, de 9h. à 4h.

524-5868

La Commission Scolaire Baldwin-Cartier

recherche les services de professeurs légalement qualifiés pour:

FRANÇAIS, sec. V ÉDUCATION PHYSIQUE, sec. III, IV et V

Les candidats intéressés feront parvenir leur demande au:

Directeur des services du personnel
130 Ambassador
Pointe Claire, Qué.

L'Hôtel-Dieu de Gaspé

Centre Hospitalier (133 lits) pour maladies aiguës

Requiert les services d'un

Directeur(trice) des Soins Infirmiers

Qualifications désirées

- Bachelier en nursing ou expérience équivalente.
- 5 ans d'expérience dans un poste de responsabilité.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Directeur Général
L'Hôtel-Dieu de Gaspé
Havre de Gaspé, P. Qué.

CENTRE HOSPITALIER DE MONTRÉAL (375 lits)

RECHERCHE

UN(E) DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du directeur général il(elle) surveille, coordonne et contrôle les activités du personnel infirmier.

FORMATION ACADÉMIQUE:

Baccalauréat en nursing et formation en administration souhaitable (M.A.H.) ou certificat de gestion d'hôpital.

EXPÉRIENCE:

Cinq années à un poste d'infirmier(e)-chef ou de surveillant(e).

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales

INSCRIPTION:

Faire parvenir demande d'emploi et curriculum vitae à:

Case 2094, Le Devoir, Montréal

AVOCAT OU NOTAIRE

Le service juridique du Secrétariat de notre siège social, à Montréal, recherche un avocat ou un notaire qui sera appelé à remplir des fonctions très intéressantes.

LE CANDIDAT

Jeune avocat ou notaire intéressé par une carrière dans une grande entreprise canadienne. Membre en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des Notaires du Québec, la personne que nous recherchons doit être bilingue et posséder une bonne connaissance des procédures et des lois telles qu'elles s'appliquent aux transactions immobilières. L'expérience sera considérée comme un atout.

LE POSTE

Au début, le titulaire sera appelé à s'occuper de questions relatives à l'achat, à la vente et à la location de propriétés. Il est raisonnable d'assumer une progression vers d'autres activités juridiques telles que pratiquées par la Société et en fonction de ses besoins.

La Société offre une gamme complète d'avantages sociaux et un salaire initial intéressant.

Discretion assurée. Veuillez adresser votre curriculum vitae en rappelant le dossier No. M.3/87 à:

Service d'emploi
Domtar Limitée
B.P. 7210
Montréal 101 (Québec)

DOMTAR

PERSONNEL

Le Défi

Cette remarquable opportunité existe au sein d'une entreprise de service dont le siège social est situé à Montréal. Relevant du directeur administratif, le directeur du service du personnel s'occupe principalement de l'administration salariale, du recrutement et de l'élaboration des programmes visant à améliorer les conditions et les relations de travail. Les autres tâches usuelles à un service du personnel, telles les mécanismes de communication interne, la formation et l'administration du service en général, complètent la gamme de ses responsabilités. Lieu de travail: Montréal.

Les Candidats

Ce poste devrait intéresser tout particulièrement ceux qui possèdent une formation académique spécialisée en gestion des ressources humaines. Bilingues, ils ont préférentiellement de l'expérience en administration du personnel. Capables d'initiatives heureuses et doués d'un jugement sûr, ils connaissent les principales théories modernes de la gestion des ressources humaines. Ils sont intéressés par un travail varié pouvant être source de développement personnel. Le salaire est en fonction des qualifications et de l'expérience.

Vous référant au dossier 34-11-553F, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement à

Monsieur Jean Desautels, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal, Qué.

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

Un catalogue sur les trésors religieux de Québec

QUÉBEC — Le Musée du Québec, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et l'Éditeur officiel du Québec, vient de publier un catalogue intitulé "Les trésors des communautés religieuses de la ville de Québec".

Ce recueil fait connaître le rôle primordial que le couvent des Ursulines, le monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu et le Séminaire de Québec ont joué dans l'encouragement et le développement de la vie artistique au Canada au cours des siècles derniers.

Ces communautés furent les

premiers collectionneurs d'œuvres d'art en Amérique. Le plus souvent, elles achetaient ou commandaient des œuvres religieuses dans un but didactique; parfois, elles désiraient encourager des jeunes artistes qui avaient fait leur apprentissage en copiant des gravures et des tableaux européens. De plus, de nombreux dons ont enrichi les collections de ces communautés qui ont su protéger jusqu'à nos jours plusieurs chefs-d'œuvre européens et canadiens.

En vue de les rendre accessibles à un plus vaste auditoire et de faire connaître les décisions et les initiatives

qui ont marqué l'éducation artistique de notre collectivité, le Musée du Québec a produit ce catalogue que l'on peut se procurer à son comptoir, ou à celui de l'Éditeur officiel.

Par ailleurs, le Musée du Québec, qui possède la plus importante collection de meubles québécois anciens en Amérique, inaugurerait hier une exposition des plus belles pièces de cette collection. L'exposition sera ouverte au public jusqu'au 5 novembre.

C'est vers 1940 que le musée a commencé à recueillir des meubles et objets anciens. En 1968, il s'est enri-

chi considérablement par l'acquisition de la collection Taoussac, réunie par la société Canada Steamship Lines. Le

musée possède plusieurs des plus beaux meubles fabriqués par des artisans québécois. Chaque pièce est unique et

bien qu'on puisse parfois reconnaître la main d'un artisan, aucun meuble n'a son double parfait.

MGM vise la rentabilité: télévision et hôtel-casino

LOS ANGELES (Californie) (AFP) — L'une des plus prestigieuses maisons de production et de distribution cinématographique américaine, Metro-Goldwyn-Mayer (MGM), a décidé de cesser ses activités de distribution de films et de réduire sa production cinématographique annuelle, pour concentrer son activité sur des opérations plus lucratives (télévision et hôtel-casino à Las Vegas notamment).

Cette décision était attendue depuis quelques mois dans les milieux cinématographiques américains où l'on savait que la compagnie qui fit des stars de Clark Gable et Judy Garland avait l'intention de se retirer peu à peu du secteur purement cinématographique.

Ferreri à Montréal

Marco Ferreri, l'auteur du film le plus controversé de l'année, est à Montréal pour 24 heures. Ce film, c'est "La grande bouffe" prime au Festival de Cannes 1973.

A sa sortie dans les salles françaises, le film de Marco Ferreri a provoqué de violentes polémiques dans les journaux pendant qu'il divisait le public en deux camps. "La grande bouffe" raconte avec tous les détails l'histoire de quatre hommes qui s'enferment dans une maison pour y manger et forniquer au point d'en mourir.

Les interprètes de "La Grande Bouffe" sont Ugo Tognazzi, Marcello Mastroianni, Michel Piccoli, Philippe Noiret et André Ferréol. "La Grande Bouffe" sortira à Montréal le 26 octobre.

Décès de Ben Webster

AMSTERDAM (AFP) — Le musicien de jazz Ben Webster, qui fut également ténor saxophoniste, est mort hier à l'âge de 64 ans, dans un hôpital d'Amsterdam, à la suite d'une attaque cérébrale.

"CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL"
(Carnal Knowledge)
Film de Mike Nichols
2e film

"SANS MOBILE APPARENT"
Jean-Louis Trintignant
CINÉMA 7art 3180, rue BELANGER 722-0302

festival de films érotiques de new york
18 ans adultes
12e SEM.
LAISSEZ-PASSER NON ACCEPTÉ
HORAIRE: MIDI - 2h
4h - 6h - 8h - 10h
TEL: 878-1451
LE CINÉMA DE LA PLACE VICTORIA

STUDIO A \$1.50 TOUS
6:30 **Marlene Dietrich**
8:15
10:00
Ce soir et demain: "BLONDE VENUS"
Des dimanches: "THE SCARLET EMPRESS"
Bientôt: "THE DEVIL IS A WOMAN"

STUDIO B \$1.50 chacun des films
MINI-FESTIVAL
Ce soir et samedi:
7:00 THE WILD ONE (v.o.)
9:30 THE WILD BUNCH (v.o.)
Dim., lun., mar., mer.:
2:00 7:00 ROSEMARY'S BABY (v. fr.)
4:30 9:30 REPULSION (v. française)
Vieux Montréal
136 est. St-Paul 861-7863

La décision prise par le conseil d'administration de MGM aura, entre autres, les conséquences suivantes:

● Cessation des activités dans le domaine de la distribution, avec vente des sept agences intérieures et 37 filiales étrangères, ainsi que vente des 19 cinémas qu'elle possède en totalité et des 14 qu'elle possède en partie à l'étranger.

● Baisse de la production cinématographique à six ou huit films "spéciaux" par an contre une moyenne de 18 à 20 films au cours des dernières années.

MGM vendra en outre son studio de Culver City en Californie et ira s'installer ailleurs. Au total, les ventes qu'elle compte réaliser devraient, selon ses estimations, lui rapporter quelque 50 millions de dollars.

La plupart des cinémas que possède MGM à l'étranger se situent en Amérique latine et en Afrique, outre les deux qu'elle exploite en Grande-Bretagne. Elle dispose en Europe, et notamment à Paris, de filiales qui s'occupent de la distribution de ses films. Ces filiales vont être vendues et une autre compagnie s'occupera de cette distribution. Sans qu'aucun

chiffre précis n'ait été cité par MGM, il est estimé qu'entre 1,500 et 3,000 employés de la firme à l'étranger seront affectés par ces mesures.

MGM concentrera donc ses activités dans la production d'émissions pour la télévision américaine, tendance de plus en plus prononcée dans le secteur cinématographique. Elle s'est également diversifiée et a entrepris la construction d'un hôtel-casino à Las Vegas, dont elle espère tirer un bénéfice substantiel. En outre, ses responsables ont laissé entendre qu'ils continueraient à investir d'importantes sommes dans le secteur de la production.

M. James T. Aubrey, nommé il y a quatre ans pour sauver la société en déclin, a dit que la vente de ces actifs rapporterait \$50 millions. Il a souligné que la construction de l'hôtel de 2,000 chambres à Las Vegas, dont les coûts avaient dépassé le devis, avait sérieusement grevé la santé financière de la société. Celle-ci a, en outre, perdu de l'argent en décidant de produire des films d'un budget limité à \$2 millions. Cette politique ne s'est pas révélée payante, car le public se montre plus exigeant, a dit M. Aubrey.

EN PRIMEUR DANS 20 CINÉMAS

En collaboration avec CKAC 73 et Jacques Proulx

En 1938, dans le temps du lait à 5c
UNE VRAIE COMÉDIE!
UNE COMÉDIE VRAIE!

LES CORPS CÉLESTES

UN FILM DE GILLES CARLE



La vierge Le pimp Mme Sweetie
Carole Laure Donald Pilon Micheline Lanctôt
avec Jacques Dufilho et Yvon Barrette

MUSIQUE DE PHILIPPE SARDE IMAGES DE JEAN CLAUDE LABRECQUE
Co-production Carle-Lamy/Mojack Film, Canada Parc Film/N.E.F. Diffusion, France

Distribution CINÉART FILM

JEAN-TALON 725-7000 FLEUR DE LYS 288-3303
MAISONNEUVE 525-2174 CINÉMA DE PARIS 861-2996

"L'œuvre la plus originale et la plus intéressante de ces dernières années."
André Larue - LE PARISIEN LIBRE

"Delon est au meilleur de sa forme. Girardot en grande forme. Un film français original, angoissant au possible, qui prouve que Jessua est l'élève le plus doué de l'école Hitchcock-Clozot."
Rena Fortani - RTL

"Un film totalement original. Une fable politique, une fable terrible."
Pierre Boulle - FRANCE-INTER

"Un film de terreur jamais vu..."
Claude Mauriac - L'EXPRESS

"Voilà le traitement de choc qu'il vous faut."
Nicolas de Rubigny - PARIS-MATCH ★★

"La confession d'Annie Girardot à Delon est l'une de ses plus belles scènes à l'écran... On attendait Jessua depuis des années; il ne déçoit pas, même dans sa séquence d'horreur à la Corman."
Claude-Michel Comte - LE NOUVEAU GAZETTEUR

"Jessua gagne sur tous les tableaux, son film est réussi de bout en bout... de vous garantissons et pour finir les cheveux dressés sur la tête..."
Michel Duran - LE CANARD ENCHAÎNÉ

"Film fascinant, film qui laisse longtemps après sa vision un souvenir tenace. 'Traitement de choc' est une œuvre lucide, moderne..."
Guy Allouet - TELE 7 JOURS

ALAIN DELON ANNIE GIRARDOT
écrit et réalisé par ALAIN JESSUA
TRAITEMENT DE CHOC
LUN.-VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

"IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST"
LUN.-VEN.: 8.00
SAM.-DIM.: 3.00 - 6.00 - 9.00
DIM.: 2.00 - 5.00 - 8.00
DE SERGIO LEONE
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

le complot: TUEUR DE GAULLE le meurtrier: CHACAL son salaire: 1/2 MILLION DE DOLLARS
CHACAL
Bibi Andersson avec le rôle de KATIE
2 FILMS EN COULEURS
BERRI Annie Girardot
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

Toute ressemblance avec des événements réels ou avec des personnes existantes, ou ayant existé, n'est ni fortuite ni accidentelle.

LE FILM DE L'ANNÉE
PRIX LOUIS DELLUC 73
PRIX ECLÉ 73
Yves Montand
ETAT DE SIEGE
LUN.-VEN.: 7.30 - 9.40
SAM.-DIM.: 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 9.40
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
ÉCRIT PAR FRANCO SOLINAS, MUSIQUE PAR MIKIS THEODORAKIS
UNE PRÉSENTATION DES FILMS MUTUELS EN ASSOCIATION AVEC CINEVIDEO
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

CINÉMAS Odéon
Dans la tradition de SERGIO LEONE, maître du western italien!
L'HOMME AU VISAGE D'ACIER...
DIANGO
"Jango"
de Sergio Corbucci
avec FRANCO NERO
LUN.-VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

GAGNANT
PRIX DE LA CRITIQUE NEW-YORKAISE
MEILLEUR
18 ANS ADULTES
• FILM
• DIRECTEUR
• SCÉNARIO
• VEDETTE
Liv Ullmann
Ingmar Bergman's **CRIS AND WHISPERS**
4e sem.
Laissez-passer et cartes Age d'Or non valables
Soir 7.30 - 9.30 Dimanche 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINÉMA 489-5559 FESTIVAL 525-8600
5550 Sherbrooke.w 1206 St. Catherine.e

Vous avez ri au "SAUT DU LIT"
Vous rirez davantage aux "TROIS FARCES DE MOLIERE"
Un Molière dépoussiéré! La Compagnie Jean Duceppe Inc. et GMS présentent
Pierre Thériault Anne Pauzé
dans **Trois Farces de Molière**
Mise en scène: Guy Hoffmann
La Jalousie du Barbouillé Sganarelle Le Mariage Forcé
avec Jean-Louis Paris, Ronald France, Hubert Gagnon, Jean Leclerc, Yvan Ponton, Ginette Morin, Arlette Sanders
DU 1er AU 6 OCT. Décors: J.J. Desrosiers Costumes: Gilles Lalonde
Samedi: \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00
Samedi: \$1.00, \$2.00, \$3.00, \$4.00, \$5.00
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) TEL: 842-2112
Représentant: Productions Mutuelles, Guy Roy

SALLE RESNAIS elysee
2e semaine
35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN. & VEN: 7.30 - 9.30
SAMEDI: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
DIM: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
POUR TOUS
EASTMANCOLOR
"Une oeuvre exceptionnelle qui compte parmi les films français les plus importants."
JOURNAL DU DIMANCHE
"Une vraie leçon de cinéma. Y courir s.v.p."
L'EXPRESS
"Allez voir ce film. Vous passerez de merveilleux moments dont vous resterez longtemps imprégné."
FRANCE-SOIR
"Tout le film est un constant plaisir à voir et à entendre."
LE CANARD ENCHAÎNÉ
"Quelle réussite! Tout ce que l'on attend d'un film."
L'AURORA
"Voilà de la belle ouvrage! C'est du cinéma direct qui se fait comprendre par tous."
HUMANITÉ DIMANCHE

LINO VENTURA / FRANÇOISE FABIAN dans
LA BONNE ANNEE
film de CLAUDE LELOUCH
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
EASTMANCOLOR
7e mois
le grand blond avec une chaussure noire
UN FILM DE YVES ROBERT

nonce la nomination de M. Réjean Desjardins comme président du conseil et la nomination de M. Luc Beaugard au poste de président et éditeur du journal. M. Beaugard était auparavant principal associé d'un cabinet conseil en communications. Autrefois journaliste à La Presse, M. Beaugard a également exercé ses acti-

Les membres du conseil d'administration de Montréal-Matin sont les suivants: MM. Réjean Desjardins, président; Robert Dulude, secrétaire; Luc Beaugard, Joseph Bourdon, Roland Gagné, Paul Gros D'Aillon, Claude Leblanc. M. Paul Gros d'Aillon demeure éditorialiste en chef de Montréal-Matin.

Le Salon de l'Ensemble

L'Inédite

Vous voulez être unique... inédite. Devenez une adepte de la mode-boutique chez EATON.

Au **Salon de l'Ensemble**, vous préparez vos plus belles sorties en choisissant une robe longue style chemisier à sequins sur polyester brun. Création de New York à boutonnage pleine longueur et finement ceinturée. Taille 10 **625.00** Autres modèles en jersey polyester noir, blanc ou brun, dans les tailles 6 à 14, à partir de **325.00** à **625.00**. Achat en personne seulement. EATON Centre-ville (**Le Salon de l'Ensemble**, troisième étage) seulement. Rayon 242

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'UNE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la compagnie L'ES-CHOLIER INC., demandeur au Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec la permission d'abandonner sa chartre.

Montréal, le 17 septembre 1973

MASSE & MASSE

Paul Massé
Procureur de l'Escholier Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83247-73

JEAN-GUY GAUTHIER, voyageur de commerce, résident à 3940, Boul. Samson, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal,

Requérant

contre-

GILBERTE GAREPY, résidente autrui à 2558, Montgomery, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée GILBERTE GAREPY est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE en DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Mes Bruneau, Morin & Chamard
suite 409
1000 St-Jacques
Montréal

Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83245-73

DAME SHEILA SAWYER, épouse de CHARLES BRIDEAU, domiciliée au no 3271 Jean-Talon est, app. 7, dans la cité et district de Montréal,

Requérante

contre-

CHARLES BRIDEAU, autrui résident et domicilié à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CHARLES BRIDEAU est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES FERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JACQUES PINEL est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la Requête en Divorce, de l'Affidavit, de la Déclaration de l'Avocat, et du Certificat du Régistrateur, a été déposée au Greffe des Divorces, Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 18 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Ervin Orbach,
Procureur de la Requête, C. 1029,
800 est, boul. de Maisonneuve,
Montréal 132
Tél. 342-2233, poste 240

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 18 septembre 73, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de tous les dettes, présentes ou futures, payables à Maintenance Commerciale Inc., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Châteauguay le 12 jour de septembre 1973, sous le numéro 1372

Ce 18e jour de septembre, 1973

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-00961-73

ROBERT A. WALTERS, contremaître, domicilié à 1775 George, ville et district de Montréal

demandeur

contre-

REAL BARBEAU, domicilié à 2446 George V, ville et district de Montréal,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REAL BARBEAU est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE en DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Byers, Casgrain & Stewart
suite 2401
800 Place Victoria
Montréal 115

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83267-73

TOMISLAV ROY STEFANOVIC, de la Cité et du District de Montréal

Requérant

contre-

DAME SUSAN ELIZABETH ALLEN, de la Cité et du District de Montréal, adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame SUSAN ELIZABETH ALLEN est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRATEUR DES DIVORCES

Messrs. RUSKO & GREGORY
Suite 911
435 Dorchester ouest
Montréal 101, P.Q.

Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Greffe des Divorces)

No: 12-83277-73

DAME JULIETTE CAULOUX, journaliste, résidente et domiciliée au 6348 31ème Avenue Rosemont, District de Montréal.

Requérante

contre-

JOHN JURKOWSKI, sans emploi, et de résidence inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, John Jurkowski, est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces du District de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 septembre 1973.

ROLAND ALARIE
D.P.C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83283-73

JEANNETTE MARCOTTE, épouse commune en biens de Gérard Witty, résident à 765 Louvain est, ville et district de Montréal,

Requérante

contre-

GERARD WITTY, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GERARD WITTY est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRATEUR ADJOINT

Mes Béland, Trudeau & Assoc's
Edifice BCN
300 Place d'Armes
Montréal

Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83283-73

DAME CAROLINA NELLA ALTABELLI, épouse séparée de biens de Pietro Giuseppe, domiciliée à 8553, Alma, ville et district de Montréal,

Requérante

contre-

PIETRO GINEPRI, journaliste, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PIETRO GINEPRI est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 11 septembre 1973

JACQUES PERRON
Registraire

Me Mario Latoni
et St-Zotique
Montréal

Avocat de la requérante

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

"B & L STAMPINGS COMPANY LIMITED"

PRENEZ AVIS par les présentes que la compagnie, "B & L Stampings Company Limited", compagnie d'impression incorporée par lettres patentes de la Province de Québec et ayant son siège social au numéro 3831 de la rue Villier, en la cité et district de Montréal, demandera au Ministre des Institutions Financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa chartre, selon les dispositions de la Loi des compagnies de la Province de Québec.

Signé à LaSalle,
le 14ème jour de septembre 1973

Chabot, Downs & Laurier,
Procureurs de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-00961-73

ROBERT A. WALTERS, contremaître, domicilié à 1775 George, ville et district de Montréal

demandeur

contre-

REAL BARBEAU, domicilié à 2446 George V, ville et district de Montréal,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REAL BARBEAU est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Une copie de la REQUÊTE en DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Byers, Casgrain & Stewart
suite 2401
800 Place Victoria
Montréal 115

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83267-73

TOMISLAV ROY STEFANOVIC, de la Cité et du District de Montréal

Requérant

contre-

DAME SUSAN ELIZABETH ALLEN, de la Cité et du District de Montréal, adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, Dame SUSAN ELIZABETH ALLEN est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 septembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRATEUR DES DIVORCES

Messrs. RUSKO & GREGORY
Suite 911
435 Dorchester ouest
Montréal 101, P.Q.

Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Greffe des Divorces)

No: 12-83277-73

DAME JULIETTE CAULOUX, journaliste, résidente et domiciliée au 6348 31ème Avenue Rosemont, District de Montréal.

Requérante

contre-

JOHN JURKOWSKI, sans emploi, et de résidence inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, John Jurkowski, est par les présentes requiert de comparaître dans un délai de 60 jours, à compter de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces du District de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 17 septembre 1973.

ROLAND ALARIE
D.P.C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-83283-73

JEANNETTE MARCOTTE, épouse commune en biens de Gérard Witty, résident à 765 Louvain est, ville et district de Montréal,

Requérante

contre-

GERARD WITTY, de lieux inconnus,

Intimé

The
Alberta Gas Trunk Line
Company Limited

AVIS D'ASSEMBLÉE
Les détenteurs

d'obligations, à fonds d'amortissement, première hypothèque 5¹/₄%
Série A (les "obligations de la série A") et
Des obligations, à fonds d'amortissement, première hypothèque 5³/₄%
Série B (les "Obligations de la série B") et
Des obligations, à fonds d'amortissement, première hypothèque 5¹/₂%
Série C (les "Obligations de la série C") et
Des obligations, à fonds d'amortissement, première hypothèque 8³/₄%
Série D (les "Obligations de la série D")
de

THE ALBERTA GAS TRUNK LINE COMPANY LIMITED

AVIS est par les présentes donné, qu'une assemblée des détenteurs d'obligations de la Série A et des détenteurs d'obligations de la Série B et des détenteurs d'obligations de la Série C et enfin, des détenteurs d'obligations de la Série D de The Alberta Gas Trunk Line Company Limited (la "Compagnie") émises en vertu et garanties par un acte de fiducie et d'hypothèque en date du 1er mai 1958 ("l'acte principal"), entre la Compagnie et la Montreal Trust Company, en qualité de Fiduciaire (le "Fiduciaire") tel que complété par vingt-deux contrats d'engagements supplémentaires datés respectivement des 15 juillet 1958, 15 août 1958, 15 septembre 1958, 22 octobre 1958, 1er décembre 1958, 9 avril 1959, 23 mars 1960, 15 septembre 1960, 1er mars 1961, 1er avril 1961, 15 juin 1961, 24 juillet 1961, 1er septembre 1961, 21 février 1964, 1er février 1965, 1er mars 1965, 3 février 1966, 1er avril 1969, 15 août 1969, 15 septembre 1969, 1er mars 1970 et 1er mars 1973 (l'acte principal comportant ainsi des suppléments figure ci-après comme ("acte de Fiducie") sera tenue dans la salle de réunion à l'étage inférieur de l'auditorium Southern Alberta Jubilee, 1415-14e avenue, N.O. Calgary, Alberta, ce mardi, 16 octobre 1973, à 10:00 a.m. (Heure de Calgary) pour les fins suivantes:

1. Considérer et si jugé convenable, adopter la résolution ordinaire conformément à l'acte de fiducie:
 - a) Sanctionner et consentir aux modifications, changements, additions, ainsi qu'aux omissions, aux provisions figurant dans l'acte de fiducie, de même que dans les obligations de la série A, les obligations de la série B, les obligations de la série C et les obligations de la Série D, la nature générale des dites modifications, changements, additions et omissions figurant dans la note explicative annexée et faisant partie de cet avis;
 - b) sanctionner et approuver les modifications, changements, additions et omissions de toutes stipulations figurant dans l'acte de fiducie, lesquels doivent être acceptés par la Compagnie et qui doivent être considérés impliqués, ou jugés nécessaires ou désirables de figurer dans les clauses de ladite résolution extraordinaire; et
 - c) d'autoriser le Fiduciaire à sanctionner, à être d'accord, à exécuter et à donner suite à tous engagements supplémentaires figurant dans l'acte de fiducie stipulant tels modifications, changements, additions et omissions; et
2. Prendre toute dite action ou autre action, soit au moyen d'une résolution extraordinaire en conformité avec l'acte de fiducie ou autrement, tel qu'il sera jugé convenable.

Cet avis est donné, conformément à l'acte de fiducie comportant l'intention que toute résolution extraordinaire adoptée à ladite assemblée ou tout ajournement d'icelle devra lier tous les détenteurs d'obligations de la Série A, tous les détenteurs d'obligations de la Série C, et tous les détenteurs d'obligations de la Série D (désignés collectivement ci-après comme les "détenteurs d'obligations") ainsi que chacun et chaque obligataire et détenteur de coupons, qu'ils soient présents ou absents à ladite assemblée ou à tout ajournement d'icelle.

Une copie de la résolution extraordinaire qui sera soumise à l'assemblée, un memorandum décrivant la Compagnie et donnant un sommaire des amendements proposés et une copie des règlements faits par le Fiduciaire en vertu de l'acte de fiducie, sont expédiés par la poste, avec cet avis, à tous les détenteurs d'obligations enregistrés, ainsi des formules de procuration et les instructions s'y rapportant. Des copies additionnelles des dits documents, ainsi que des instructions aux détenteurs d'obligations non enregistrées, les formules de certificat de dépôt et de procuration, de même que tous autres documents permettant aux détenteurs d'obligations non enregistrés d'être présents et de voter à ladite assemblée ou à tout ajournement d'icelle en personne ou par procuration sans présenter leurs obligations respectives, peuvent être obtenues, sur demande, aux bureaux suivants de la Montreal Trust Company:

● 411-Be avenue S.O.
Calgary, Alberta

● 466 rue Howe
Vancouver, C.B.

● Rez-de-chaussée
213 Notre-Dame,
Winnipeg, Manitoba

● 10185-102e rue
Edmonton, Alberta

● 1057 rue Fort
Victoria, C.B.

● 15 rue King ouest,
Toronto, Ontario

● 777 boul. Dorchester o.
Place Ville Marie,
Montréal

● 1908-11e avenue,
Regina, Saskatchewan

Pour la commodité des détenteurs d'obligations incapables d'assister à l'assemblée des procurations et des certificats de dépôt peuvent être déposés à l'un desdits bureaux quelconques.
DATE du 14 septembre 1973

MONTREAL TRUST COMPANY
Fiduciaire.

NOTES EXPLICATIVES

Ce qui suit décrit la nature générale des modifications, changements, additions ou omissions proposés qui seront considérés à l'assemblée des détenteurs d'obligations dont il est question dans l'avis d'assemblée dont cette note explicative fait partie. Dans cette dite note, l'acte de fiducie, actuellement en vigueur se rapporte au "Présent Acte de Fiducie", et l'acte de fiducie, proposé pour être amendé, figure comme "l'Acte de Fiducie Amendé".

1. Filiales

A cette date, la Compagnie possède deux filiales en propriété exclusive, Algas Engineering Services Ltd., et Pan-Alberta Gas Ltd. Il est proposé de donner aux administrateurs de la Compagnie le pouvoir de déterminer si l'une des filiales quelconque sera considérée comme "Filiale Désignée" ou comme "Filiale Non Désignée". Si les amendements proposés sont adoptés, il est entendu que Algas Engineering Services Ltd., deviendra la Filiale Désignée et Pan-Alberta Gas Ltd., sera une Filiale Non Désignée.

- Une Filiale Désignée sera une compagnie ainsi désignée par résolution des Administrateurs de la Compagnie, à savoir:
- a) La Compagnie détient tel nombre d'actions qui permet à la Compagnie de recevoir, lors de toute distribution de l'actif aux actionnaires, plus de 50% du montant qui sera distribué et par le fait même, permettant à la Compagnie de disposer de plus de 50% des votes à toute assemblée générale des actionnaires; et
 - b) la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées détiennent un tel nombre d'actions qui permettra à la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées de recevoir lors de la distribution des actions plus de 9% du montant distribué et la Compagnie et/ou d'une ou plusieurs autres Filiales Désignées aurait le droit de disposer plus de 90% des votes à toute assemblée générale des actionnaires.

Une Filiale Non Désignée sera une filiale qui ne sera pas désignée comme telle.
Un placement d'une Filiale Non Désignée sera un placement dans une Filiale Non Désignée, autre que les valeurs acquises, en considération de l'émission d'actions de la Compagnie.

Pour rendre effectif le concept des Filiales Désignées et des Filiales Non Désignées, l'acte de fiducie amendé comprend les amendements de termes variés définis. Les principales définitions stipulées sont "les recettes nettes consolidées", "le surplus gagné consolidé", et "la capitalisation totale" qui furent amendées pour permettre les calculs ci-dessous qui se trouvent sur la base incluant la Compagnie et chaque filiale désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée.

2. Sécurité

En vertu du présent acte de fiducie la Compagnie a consenti des hypothèques au Fiduciaire, au moyen d'une première hypothèque fixe et spécifique, d'un nantissement et de charge sur ses usines, propriétés et outillage dans la Province d'Alberta, sur ses contrats de transports de gaz et sur les actions émises et en circulation, propriétés de toutes les Filiales de la Compagnie. Bien qu'en vertu de "l'Acte de Fiducie Amendé", cette charge première fixe et spécifique s'appliquera encore à la Compagnie et à ses Filiales Désignées ainsi qu'à leurs actifs, et à leurs avoirs. La dite charge ne s'appliquera pas aux Filiales Non Désignées. En conséquence, les actions en circulation de toutes Filiales Désignées appartenant à la Compagnie seront données en nantissement au Fiduciaire, tel que stipulé dans le "Présent Acte de Fiducie", mais les actions en circulation de toutes Filiales Non Désignées, propriétés de la Compagnie seront sujettes seulement à une charge flottante et pourraient être utilisées par la Compagnie dans le cours ordinaire des affaires. En vertu de l'acte de fiducie amendé, chaque Filiale Désignée doit exécuter un accord de garantie, en vertu duquel les obligations de la Compagnie sont garanties et cette sécurité se trouve garantie par une première hypothèque fixe et spécifique, par nantissement et charge et par une première charge flottante.

3. Emission d'obligations consolidées

Dans l'Acte de Fiducie Amendé, une obligation consolidée doit être définie comme une dette ou une garantie par, la Compagnie ou toute Filiale Désignée qui n'est pas payable sur demande et la date déterminée du paiement est de 12 mois ou plus après la date suivant l'émission. En conséquence toute dette de cette nature émise par une Filiale Non Désignée et garantie par la Compagnie ou une Filiale Désignée, devient une "Obligation Consolidée".

Les obligations consolidées, ainsi définies peuvent être émises si la capitalisation totale (Calculée sur la base comprenant la Compagnie et chaque Filiale Désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée), excède de 1 - 1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées qui seront en circulation après la dite émission.

Si les obligations consolidées qui doivent être émises, sont obligations additionnelles, un estimé des recettes devra être rencontré. En vertu de l'acte de fiducie amendé, cet estimé stipulera que les recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées pour toute période de 12 mois consécutifs, hors des 18 mois précédents l'application de l'attestation des obligations additionnelles ou un estimé des recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées pour tout 12 mois consécutifs, hors des 18 mois suivants, après la demande d'obligations additionnelles, doit être d'au moins 2-1/4 fois les exigences annuelles, des intérêts dus sur toutes les obligations qui se trouveront en circulation après l'émission des dites obligations additionnelles.

4. Paiement de dividendes, réduction du capital et autres distributions

En vertu du Présent Acte de Fiducie et de l'Acte de Fiducie Amendé, il n'est pas permis à la Compagnie de déclarer ou de payer des dividendes (autres que des dividendes-actions ou des dividendes préférentiels cumulatifs sur les actions privilégiées, non émises, comme dividendes-actions) ou d'effectuer aucune réduction de capital (autre que l'abandon des actions ordinaires de la Classe B) de faire toute autre distribution sur ces actions sauf (a) si la capitalisation totale se trouve à excéder de 1-1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées qui se trouveront émises après la dite opération et (b) le montant des dits dividendes, la réduction ou la distribution ne se trouve pas à excéder le surplus consolidé, gagné, accumulé depuis le 31 décembre 1961 (ou, dans le cas des obligations de la Série D, subseqüemment au 31 décembre 1968). Cependant, en vertu de l'acte de fiducie amendé, la capitalisation totale et le surplus gagné, consolidé, seront complétés, sur une base incluant la Compagnie et chaque Filiale Désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée. En calculant le surplus gagné, consolidé avant le paiement de dividendes, la réduction du capital ou toute autre distribution, le montant des investissements de la Filiale Non Désignée, chargé contre le surplus gagné consolidé subseqüemment au 31 décembre 1972, sera déduit.

5. Limitation du placement dans les filiales non désignées

L'Acte de Fiducie Amendé stipulera que ni la Compagnie, ni toute Filiale Désignée ne peuvent investir dans aucune Filiale Non Désignée à moins qu'à compter de tel placement, le total des placements en circulation de la Filiale Non Désignée n'excède pas ce qui suit:

- a) \$10.000.000.
- b) Le surplus gagné, consolidé de la Compagnie ou des Filiales Désignées, accumulé subseqüemment au 31 décembre 1972; et
- c) le produit net en espèce de la Compagnie provenant de l'émission et de la vente d'actions du capital-actions de la Compagnie subseqüemment au 31 décembre 1972.

Il importe de noter dans le calcul de la capitalisation totale, en vertu de l'Acte de Fiducie Amendé, en ce qui concerne l'émission des obligations consolidées, mentionnée à l'item 3 ci-dessus, relativement au paiement des dividendes, la réduction du capital ou toute autre distribution mentionnée dans l'item 4 ci-haut ou sur la vente ou la disposition d'une Filiale Désignée mentionnée à l'item 6 ci-dessous qu'il y aura alors lieu de déduire de la capitalisation totale tous les placements d'une Filiale Désignée et tout autres placements en actions, débentures à revenus ou toute dette subordonnée de n'importe quelle Compagnie, à l'exception d'une Filiale.

6. Vente ou disposition d'une Filiale Désignée

L'Acte de Fiducie Amendé permettra à la Compagnie de vendre ou de disposer autrement d'une Filiale Désignée pour une considération convenable et raisonnable et libre du lien de l'Acte de Fiducie Amendé après avoir donné effet à la dite vente ou autre disposition:

- a) toutes les actions et la dette de la dite Filiale Désignée, propriété de la Compagnie et / ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées ont été vendues ou disposées;
- b) la capitalisation totale de la Compagnie et ses Filiales Désignées se trouve à excéder de 1-1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées de la Compagnie et des ses Filiales Désignées, alors en circulation; et
- c) les recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées qui restent ou un estimé des recettes nettes consolidées de la Compagnie ou de ses Filiales Désignées qui restent seront d'au moins 2-1/4 fois les exigences des intérêts annuels sur toutes les obligations, alors en circulation; et
- d) le total de toutes les obligations alors en circulation ne doit pas excéder 70% du coût ou leur valeur raisonnable, la moindre des deux, de l'usine, de la propriété et de l'outillage de la Compagnie et de ses Filiales Désignées, y compris les propriétés hypothéquées spécifiquement.

Pour détails des amendements proposés au présent acte de Fiducie, référence devra être faite à l'engagement supplémentaire pris en date du 16 octobre 1973 entre la Compagnie et la Montreal Trust Company, en qualité de fiduciaire, des copies du dit acte sont disponibles pour être consultées aux bureaux de la Montreal Trust Company, figurant dans l'avis de l'assemblée.

The
Alberta Gas Trunk Line
Company Limited

AVIS D'ASSEMBLÉE
DES DÉTENTEURS DE

Débentures, à fonds d'amortissement, 6¹/₂% garanti
Série A (les "Débentures de la Série A") et
Débentures, à fonds d'amortissement, 5³/₄% garanti
Série B (les "débentures de la Série B")
DE

THE ALBERTA GAS TRUNK LINE COMPANY LIMITED

AVIS est, par les présentes donné, qu'une assemblée des détenteurs de débentures, Série A et des détenteurs de débentures, Série B, de The Alberta Gas Trunk Line Company Limited (la "Compagnie") émises et garanties par un Acte de Fiducie et d'hypothèque, daté du 1er mai 1960 ("l'acte principal") entre la Compagnie et la Royal Trust Company, en qualité de Fiduciaire (le "Fiduciaire") tel que complété par 8 contrats d'engagements supplémentaires datés respectivement des 15 septembre 1960, 1er octobre 1962, 19 mai 1964, 1er février 1965, 1er avril 1965, 1er mars 1967, 1er juillet 1970 et 1er mai 1973 (l'acte principal, comportant ainsi des suppléments, figure ci-après comme "Acte de Fiducie") sera tenue dans la salle de réunion, à l'étage inférieur de l'auditorium Southern Alberta Jubilee, 1415-14e avenue, N.O. Calgary, Alberta, ce mardi, 16 octobre 1973, à 2:00 p.m. (heure de Calgary) pour les fins suivantes:

1. Considérer et, si jugé convenable, adopter la résolution ordinaire conformément à l'acte de fiducie:
 - a) Sanctionner et consentir aux modifications, changements, additions, ainsi qu'aux omissions, aux clauses figurant dans l'acte de fiducie, de même que dans les débentures, Série A et les débentures, Série B, la nature générale des dites modifications, changements, additions et omissions est décrite dans la note explicative annexée et faisant partie de cet avis;
 - b) sanctionner et approuver les modifications, changements, additions et omissions de toutes stipulations figurant dans l'acte de fiducie, lesquels doivent être acceptés par la Compagnie et qui doivent être considérés, ou jugés nécessaires ou désirables de figurer dans les clauses de la dite résolution extraordinaire; et
 - c) d'autoriser le Fiduciaire à sanctionner, à être d'accord, à exécuter et à donner suite à tous engagements supplémentaires figurant dans l'acte de fiducie stipulant tels modifications, changements, additions et omissions; et
2. Prendre toute dite action ou autre action, soit au moyen d'une résolution extraordinaire en conformité avec l'acte de fiducie, ou autrement, tel qu'il sera jugé convenable.

Cet avis est donné, conformément à l'acte de fiducie comportant l'intention que toute résolution extraordinaire, adoptée à la dite assemblée ou à tout ajournement d'icelle, et il devra lier tous les détenteurs de débentures, Série A et tous les détenteurs de débentures, Série B (désignés collectivement ci-après comme les "détenteurs de débentures") ainsi que chacun et chaque détenteur de débentures et détenteur de coupons, qu'ils soient présents ou absents à la dite assemblée ou à tout ajournement d'icelle.

Une copie de la résolution extraordinaire qui sera soumise à l'assemblée, un memorandum décrivant la Compagnie et donnant un sommaire des amendements proposés et une copie des règlements faits par le Fiduciaire, en vertu de l'acte de fiducie, sont expédiés par la poste, avec cet avis, à tous les détenteurs de débentures enregistrés, ainsi des formules de procuration et les instructions s'y rapportant. Des copies additionnelles des dits documents, ainsi que des instructions aux détenteurs de débentures non enregistrées, les formules de certificat de dépôt et de procuration, de même que tous autres documents permettant aux détenteurs de débentures non enregistrés d'être présents et de voter à la dite assemblée ou à tout ajournement d'icelle en personne ou par procuration sans présenter leurs débentures respectives, peuvent être obtenues, sur demande, aux bureaux suivants de la Royal Trust Company:

● 600-7e avenue S.O.
Calgary, Alberta

● 101-Edifice McCallum Hill
Regina, Saskatchewan

● 630 ouest, boul. Dorchester
Montréal, P.Q.

● 10039 avenue Jasper,
Edmonton, Alberta

● Royal Trust Tower,
Toronto-Dominion Centre,
Toronto, Ontario

● Royal Trust Tower
Bentall Centre,
555 rue Burrard,
Vancouver, C.B.

● 287 Broadway,
Winnipeg, Manitoba

● 1205 rue Government,
Victoria, C.B.

Pour la commodité des détenteurs de débentures incapables d'assister à l'assemblée, des procurations et des certificats de dépôt peuvent être déposés à l'un des dits bureaux.
DATE du 14 septembre 1973

THE ROYAL TRUST COMPANY
Fiduciaire.

NOTES EXPLICATIVES

Ce qui suit décrit la nature générale des modifications, changements, additions ou omissions proposés qui seront considérés à l'assemblée des détenteurs de débentures dont il est question dans l'avis d'assemblée dont cette note explicative fait partie. Dans cette dite note, l'acte de fiducie, actuellement en vigueur se rapporte au "Présent Acte de Fiducie", et l'acte de fiducie proposé pour être amendé, figure comme "l'Acte de Fiducie Amendé".

1. Filiales

A cette date, la Compagnie possède deux filiales en propriété exclusive, Algas Engineering Services Ltd., et Pan-Alberta Gas Ltd. Il est proposé de donner aux administrateurs de la Compagnie le pouvoir de déterminer si l'une des filiales quelconque sera considérée comme "Filiale Désignée" ou comme "Filiale Non Désignée". Si les amendements proposés sont adoptés, il est entendu qu'Algas Engineering Services Ltd., deviendra la Filiale Désignée et Pan-Alberta Gas Ltd., sera la Filiale Non Désignée.

Une Filiale Désignée sera une compagnie, ainsi désignée par résolution des Administrateurs de la Compagnie, à savoir:

- a) La Compagnie détient tel nombre d'actions qui permettent à la Compagnie de recevoir, lors de toute distribution de l'actif aux actionnaires, plus de 50% du montant qui sera distribué et, par le fait même, permettant à la Compagnie de disposer de plus de 50% des votes à toute assemblée générale des actionnaires; et
- b) la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées, détenant un tel nombre d'actions qui permettra à la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées de recevoir, lors de la distribution des actifs, plus de 90% du montant distribué et la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées auraient le droit de disposer de plus de 90% des votes à toute assemblée générale des actionnaires.

Une Filiale Non Désignée sera une filiale qui ne sera pas désignée comme telle.
Un placement d'une Filiale Non Désignée sera un placement dans une Filiale Non Désignée, autre que les valeurs acquises, en considération de l'émission d'actions de la Compagnie.

Pour rendre effectif le concept des Filiales Désignées et des Filiales Non Désignées, l'acte de fiducie amendé comprend les amendements de termes variés définis. Les principales définitions stipulées sont "les recettes nettes consolidées", "le surplus gagné consolidé", et "la capitalisation totale" qui furent amendées pour permettre les calculs ci-dessous qui se trouvent sur la base incluant la Compagnie et chaque Filiale Désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée.

2. Sécurité

En vertu du Présent Acte de Fiducie, la Compagnie a consenti des hypothèques au Fiduciaire, au moyen d'une première hypothèque fixe et spécifique, d'un nantissement et de charge sur ses usines, propriétés et outillage dans la Province d'Alberta, sur ses contrats de transports de gaz et sur les actions émises et en circulation, propriétés de toutes les Filiales appartenant à la Compagnie. Cette charge fixe et spécifique et la charge flottante dont il est question ci-dessous sont sujettes à tout acte de fiducie se rapportant à toute première hypothèque et aux obligations, première hypothèque, émises en vertu de tout acte de fiducie comportant une première hypothèque et ont priorité sur les débentures émises en vertu du Présent Acte de Fiducie. Bien qu'en vertu de l'Acte de Fiducie Amendé, cette charge fixe et spécifique s'appliquera encore à la Compagnie et à ses Filiales Désignées, et à leurs actifs respectives, et à leurs avoirs, mais cette dite charge ne s'appliquera pas aux Filiales Non Désignées. En conséquence, les actions en circulation de toutes Filiales Désignées appartenant à la Compagnie seront données en nantissement au Fiduciaire, tel que stipulé dans le "Présent Acte de Fiducie", mais les actions en circulation de toutes Filiales Non Désignées, propriétés de la Compagnie, seront sujettes seulement à une charge flottante et pourraient être utilisées par la Compagnie dans le cours ordinaire des affaires. En vertu de "l'Acte de Fiducie Amendé", chaque Filiale Désignée doit exécuter un accord de garantie, en vertu duquel les débentures de la Compagnie sont garanties et cette sécurité se trouve garantie par une première hypothèque fixe et spécifique, par nantissement et charge et par une première charge flottante.

3. Les recettes nettes consolidées

Il est proposé d'amender la définition des recettes nettes consolidées afin de se conformer aux définitions des recettes nettes consolidées figurant dans l'acte de première hypothèque de la Compagnie. La définition des "recettes nettes consolidées" dans la Présent Acte de Fiducie tient compte des provisions pour la dépréciation subseqüente au 31 décembre 1961, calculée à un taux d'au moins 3-1/2% par année sur la dépréciation brute de la propriété, établie sur une base stable.

La définition de l'amendement proposé des "recettes nettes consolidées" supprimerait cette réserve et substituerait les mots à l'effet que la dépréciation sera calculée sur une base stable au maximum du et de:

- a) montant requis pour une saine pratique de comptabilité;
- b) montant inclus dans les taux chargés aux clients de la Compagnie et de ses Filiales Désignées;
- c) montant requis devant être mis de côté par les autorités régulières, fixant tout taux et ayant juridiction à ce sujet; et
- d) l'exigence moyenne par année se rapportant au remboursement des obligations de première hypothèque, en circulation, en vertu de tout acte de fiducie comportant première hypothèque, et pour le retrait de débentures, émises, en vertu de l'Acte de Fiducie Amendé.

4. Emission d'obligations consolidées

Dans l'Acte de Fiducie Amendé, une obligation consolidée, doit être définie comme une dette ou une garantie par la Compagnie et de ses Filiales Désignées pour toute période de 12 mois consécutifs, hors des 18 mois précédant la demande plus, après la date suivant l'émission. En conséquence, toute dette de cette nature, émise par une Filiale Non Désignée et garantie par la Compagnie ou une Filiale Désignée, devient une "Obligation Consolidée".

Les obligations consolidées, ainsi définies, peuvent être émises si la capitalisation totale (calculée sur la base comprenant la Compagnie et chaque Filiale Désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée) excède de 1-1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées qui seront en circulation après la dite émission.

Si les obligations consolidées qui doivent être émises sont des débentures additionnelles, un estimé des recettes devra être rencontré. En vertu de l'Acte de Fiducie Amendé, cet estimé stipulera que les recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées pour toute période de 12 mois consécutifs, hors des 18 mois précédant la demande de l'attestation des débentures additionnelles ou un estimé des recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées pour tout 12 mois consécutifs, hors des 36 mois suivants, après la demande de débentures additionnelles, doivent être d'au moins 1-1/2 fois les exigences annuelles des intérêts dus sur toutes les obligations consolidées qui se trouveront en circulation, après l'émission des dites débentures additionnelles.

5. Paiement de dividendes, réduction du capital et autres distributions

En vertu du Présent Acte de Fiducie et de l'Acte de Fiducie Amendé, il n'est pas permis à la Compagnie de déclarer ou de payer des dividendes (autres que les dividendes en actions ou des dividendes préférentiels, cumulatifs sur les actions privilégiées, non émises, comme dividendes en actions) ou d'effectuer aucune réduction de capital (autre que l'abandon des actions ordinaires de la Classe B) ou de faire toute autre distribution sur ces actions, sauf si la capitalisation totale se trouve à excéder de 1-1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées qui se trouveront émises après la dite opération. Cependant, en vertu de l'Acte de Fiducie Amendé, la capitalisation totale sera complétée sur la base incluant la Compagnie et chaque Filiale Désignée, mais excluant chaque Filiale Non Désignée.

6. Limitation du placement dans les Filiales Non Désignées

L'Acte de Fiducie Amendé stipulera que ni la Compagnie, ni toute Filiale Désignée ne peuvent investir dans aucune Filiale Non Désignée à moins, qu'à compter de tel placement, le total des placements en circulation de la Filiale Non Désignée n'excède pas ce qui suit:

- a) \$10.000.000.
- b) le surplus gagné, consolidé de la Compagnie ou des Filiales Désignées, accumulé subseqüemment au 31 décembre 1972; et
- c) le produit net en espèce de la Compagnie provenant de l'émission et de la vente d'actions du capital-actions de la Compagnie, subseqüemment au 31 décembre 1972.

Il importe de noter dans le calcul de la capitalisation totale, en vertu de l'Acte de Fiducie Amendé, en ce qui concerne l'émission des obligations consolidées, mentionnée à l'item 4 ci-dessus, relativement au paiement des dividendes, la réduction du capital ou toute autre distribution mentionnée dans l'item 5 ci-dessus ou sur la vente ou la disposition d'une Filiale Désignée mentionnée à l'item 7 ci-dessous, qu'il y aura alors lieu de déduire de la capitalisation totale tous les placements d'une Filiale Désignée et tous autres placements en actions, débentures à revenu ou toute dette subordonnée de n'importe quelle Compagnie à l'exception d'une Filiale.

7. Vente ou disposition d'une Filiale Désignée

L'Acte de Fiducie Amendé permettra à la Compagnie de vendre ou de disposer autrement d'une Filiale Désignée, pour une considération convenable et raisonnable et libre du lien de l'Acte de Fiducie Amendé, après avoir donné effet à la dite vente ou autre disposition:

- a) toutes les actions et la dette de la dite Filiale Désignée, propriété de la Compagnie et/ou une ou plusieurs autres Filiales Désignées ont été vendues ou disposées;
- b) la capitalisation totale de la Compagnie et ses Filiales Désignées se trouve à excéder de 1-1/3 fois le montant principal de toutes les obligations consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées, alors en circulation; et
- c) les recettes nettes consolidées de la Compagnie et de ses Filiales Désignées qui restent ou un estimé des recettes nettes consolidées de la Compagnie ou de ses Filiales Désignées qui restent seront d'au moins 1-1/2 fois les exigences des intérêts annuels sur toutes les obligations, alors en circulation.

Pour détails des amendements proposés au présent acte de fiducie, référence devra être faite à l'engagement supplémentaire pris en date du 16 octobre 1973 entre la Compagnie et la Royal Trust Company, en qualité de fiduciaire, des copies du dit acte sont disponibles pour être consultées aux bureaux de la Royal Trust Company, figurant dans l'avis de l'assemblée.

Des milliers d'emplois en jeu

L'embargo américain sur la ferraille menace nos aciéries

Par Michel Guénard

Le monde de l'acier est en ébullition et l'effervescence a gagné les ferrailleurs canadiens. Le 12 septembre dernier, les Etats-Unis plaçaient un embargo total sur les exportations de ferraille. Cette mesure administrative venait appuyer l'embargo partiel (500 tonnes et plus) décrété par Washington au début de juillet.

En pratique, cela veut dire que les aciéries canadiennes ne pourront s'approvisionner en ferraille américaine d'ici au 1er octobre. Après cette date, les Etats-Unis reconsidéreront la situation "à la lumière des nouvelles données économiques résultant de cet état de chose".

Dans les milieux canadiens de l'acier, l'embargo total sur les exportations américaines de ferraille a eu l'effet d'une douche écossaise. Certains commencent à prendre panique à l'idée de manquer de matière première pour alimenter leurs fours à sole.

Lorsqu'on sait que les aciéries canadiennes utilisent jusqu'à 50% de ferraille dans l'Est du pays et 100% dans l'Ouest pour fabriquer de l'acier laminé, on peut saisir l'ampleur du "désastre".

Rejoint à Regina, M. Turvey, président de l'Interprovincial Steel and Pipe Corporation (IPSCO), nous a déclaré que l'embargo américain plaçait sa compagnie dans une situation "très délicate et qui pourrait friser la catastrophe si l'embargo devait s'étendre jusqu'en décembre".

"Nous sommes, de préciser M. Turvey, abasourdis par la décision américaine, d'autant plus que 80% de notre ferraille provient du Nord et du Sud-Dakota." Il faut ici préciser que la fonction de production des usines d'IPSCO utilise exclusivement de la ferraille pour alimenter ses laminoirs.

M. Turvey s'explique d'autant mal la décision américaine que les marchands de ferraille du nord-ouest des Etats-

Unis sont les premiers perdants dans cette histoire. "Depuis dix-sept ans nous sommes les uniques gros clients des ferrailleurs américains... et ces gens viennent de perdre leur gagne-pain à la suite d'une décision administrative inexplicable".

Selon le président d'IPSCO, l'usine qui emploie près de 2.000 personnes devra cesser ses opérations d'ici décembre si l'embargo américain n'est pas levé.

Une situation identique prévaut au complexe sidérurgique de la Manitoba Rolling Mills à Winnipeg. Selon M. Brian Campbell, directeur général de la firme, le Canada a toujours été un net importateur de ferraille et particulièrement l'Ouest du pays. La région de l'Ontario est, pour sa part, mieux pourvue en rebuts industriels.

"Présentement, d'expliquer M. Campbell, nous tentons désespérément de faire débloquer la situation du côté d'Otta-

wa. Si les Etats-Unis maintiennent l'embargo, nous ne passerons pas l'hiver." La MRM a produit l'an dernier quelque 145.000 tonnes d'acier et a connu des ventes dépassant les \$20 millions.

Plus près de nous, un porte-parole de Sidbec-Dosco s'est dit d'avis que la société peut "se défendre avec le minerai de fer produit au Québec." Il n'a pas caché cependant que Sidbec-Dosco sera affectée au même titre que les autres aciéries canadiennes par l'embargo américain.

En fait, si les restrictions américaines sur l'exportation de ferraille sont reconduites tout au long des mois d'hiver, la production d'acier va grandement s'en ressentir.

Selon le haut dirigeant de Sidbec-Dosco, le "mur de fer" qui vient d'ériger les Etats-Unis à l'endroit du Canada s'inscrit dans la vaste contentieux lié à la "crise de l'énergie". Après la décision canadienne d'imposer des quotas aux exportations de gaz naturel à destination des Etats-Unis, le Canada a en quelque sorte envenimé la situation en imposant une taxe de 40 cents le baril sur ses ventes américaines de pétrole.

Pouvait-on s'attendre à un perpétuel acquiescement de Washington? La réponse américaine demeure certes brutale mais notre informateur refuse à y voir une politique du "jusqu'au plus mal".

Il faut pour s'en convaincre rappeler que les Etats-Unis génèrent annuellement plus de 20 millions de tonnes de ferraille... alors que le Canada a un déficit net d'un million de tonnes. Le problème ne peut être que politique et non économique. A Ottawa on ne cache pas que les grandes aciéries exercent de fortes pressions pour que le gouvernement ca-

nadien entreprenne un "lobbying intensif" auprès de Washington.

Cependant les milieux du MIC ne semblent pas très chauds à vouloir entreprendre pareille initiative. L'attentisme est de mise et on laisse venir octobre dans l'espoir que les Américains reviendront "eux-mêmes" sur leur décision.

Il appert cependant que le contrôle des exportations de ferraille canadienne va se "resserrer", selon l'expression même d'un haut fonctionnaire du ministère. A cet égard, la firme québécoise Québec Steel Products nous a déclaré que la situation présente rendait plus "délicate" l'exportation de la ferraille canadienne.

Selon son président, M. Gerald Josephson, le permis d'exporter n'est émis qu'à l'intérieur de normes très sévères. "Il faut offrir d'abord la ferraille aux aciéries canadiennes avant de penser la vendre à l'étranger. Cependant il existe plusieurs degrés de qualité dans la ferraille: habituellement les rebuts vendus aux Japonais sont de piètre qualité". Ce qui n'empêche pas le ministère fédéral de l'industrie et du commerce de déclarer que sa politique est de "répondre aux besoins en approvisionnement de ferraille sur le marché canadien et non d'instaurer un contrôle des prix".

Parlant des problèmes d'approvisionnement en ferraille, M. Jean-Paul Gignac écrivait dans les pages du DEVOIR du 31 août, que la deuxième phase du développement de Sidbec-Dosco "devait nous éloigner un peu du marché prévisible de la ferraille, même si nous devrions continuer d'en utiliser une certaine quantité comme toutes les autres sidérurgies intégrées existant ailleurs, et nous rapprocher de plus en plus du

minéral de fer produit au Québec".

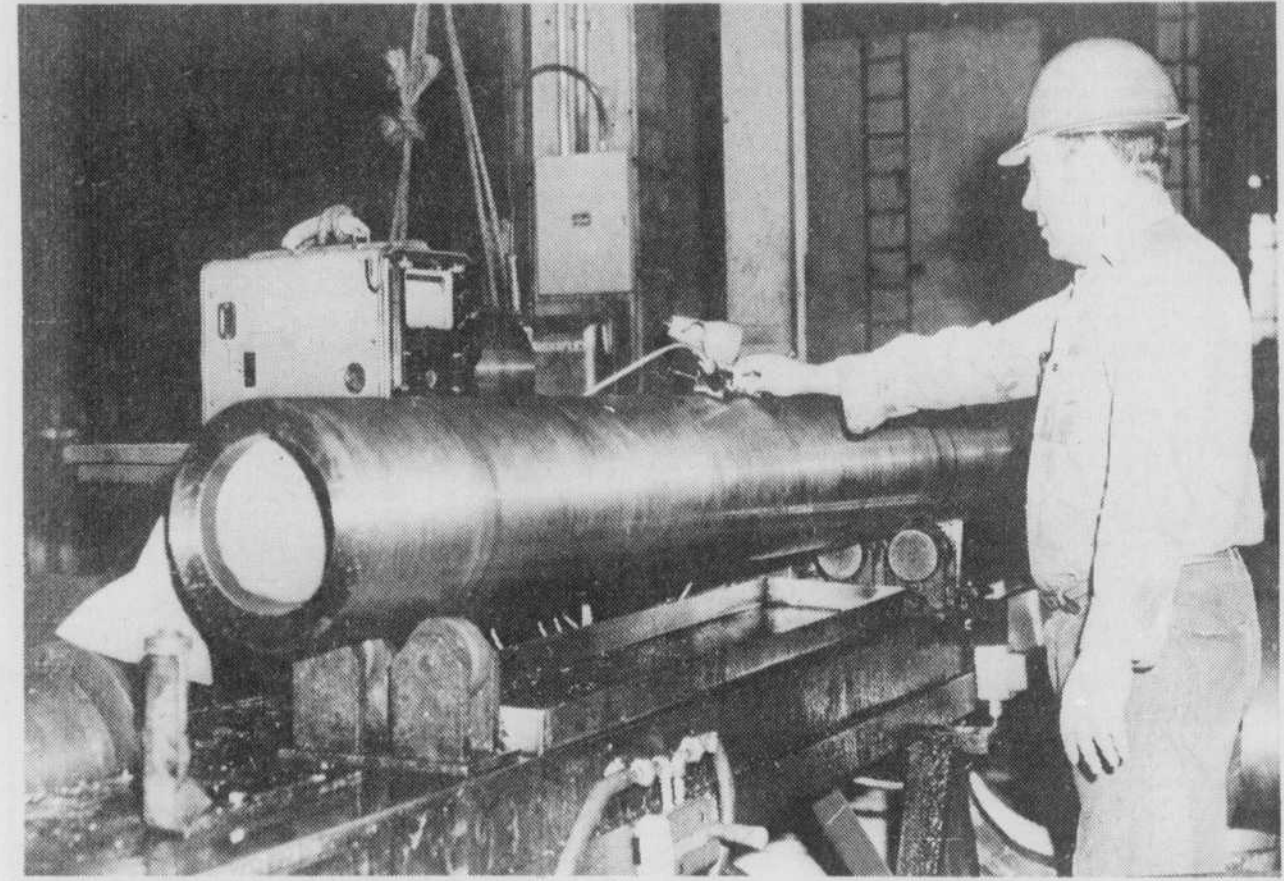
Il semble qu'avec la nouvelle politique américaine, le "rapprochement" se fera plus vite que prévu! D'ailleurs à cet égard, Sidbec-Dosco vient d'investir deux millions de dollars pour l'ouverture prochaine d'un parc à ferraille situé quelque part entre "Longueuil et Contrecoeur". Le grand problème, de nous expliquer M. Arthur Pontbriand, nouveau président de Sidbec-Feruni, est de concilier les prix de la ferraille avec ceux de l'acier.

Cet espèce de piston à deux temps dans le domaine de la sidérurgie provient du fait que le rythme de consommation des produits de l'acier et donc de leur obsolescence diffère du rythme de la demande en produits finis. Ces ondes cycliques connaissent des creux et des hauts rarement conciliables. Cela explique largement le cycle des prix de la ferraille et la fonction "d'exutoire" qu'on lui fait jouer.

Malgré ses défauts, la ferraille demeure une matière "première" vitale pour l'industrie sidérurgique canadienne. La carence même temporaire de cet "additif" se traduira par une hausse de prix de l'acier via une baisse de production. Pour comprendre ce phénomène il suffit de rappeler que les fours à sole ou les fours à oxygène demandent une préparation de 30% de ferraille pour 70% de fonte et que les fours à arc vont jusqu'à 50% dans l'utilisation de la ferraille.

Il devient évident, compte tenu des difficultés de reajustement des fonctions de production, qu'un manque de ferraille fera d'une part augmenter les coûts de production et d'autre part diminuer les quantités produites. Il n'est donc pas surprenant d'entendre parler ouvertement d'un marché noir de l'acier au Canada.

La rareté déjà constatée du produit fini (les acheteurs d'acier ne font-ils pas la queue et ne doivent-ils pas se conformer à des quotas sévères?) jointe aux vicissitudes d'approvisionnement en ferraille faconnent des conditions idéales pour la naissance d'un marché parallèle qui viendrait pallier à une structure de prix inadéquante pour beaucoup d'utilisateurs.



new york

Forte poussée

Une bonne hausse a été enregistrée hier à Wall Street où, dans le cadre d'une activité aussi importante que celle de la veille, les cours ont nettement progressé, quoique dans une proportion inférieure à celle de mercredi.

Après une ouverture en vive hausse, le marché s'est quelque peu tassé avant de reprendre sa progression en fin de séance. L'élargissement des transactions à un plus grand nombre de titres différents est un signe de l'optimisme des investisseurs qui espèrent que la reprise amorcée mercredi est là pour durer.

Dans les canadiennes, Alcan a progressé de 1-4 à \$35-6-8; McIntyre, 1-2 à \$52; International Nickel, 3-8 à \$33-1-8 et Seagram's 3-4 à \$43. Massey-Ferguson a cédé 1-2 à \$24-5-8; Miramax Walker, 1-4 à \$53-7-8 et Dome Mines, 1-4 à \$86-1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
ACF Inc 10 36 45% 44% 45%+1/4	Am Can 8 98 30% 29% 29%+1/4
Admiral 7 243 14% 13% 14 - 1/4	A Cyan 10 382 25% 24% 25%+1/4
Alcan Al 18 1896 35% 34% 35%+1/4	A Home 36 747 42% 41% 42%+1/4
Alleg Cp 11 93 9% 8% 9%+1/4	Am Mot 5 316 8 7% 7%+1/4
Alis Ch 11 236 12 11% 12 - 1/2	Asm It 8 172 21% 20% 21%+1/4
Alcoa 14 356 75 73% 74%+1/4	Am T 10 1931 50% 49% 50%+1/4
Ambac 7 41 11% 10% 11 + 1/4	Ampx Cp 11 127 5% 4% 4%+1/4
Am Hies 22 218 41% 40% 40%+1/4	Armco St 6 545 20% 19% 20%+1/4
Am Int 708 11% 11% 11%+1/4	Arms Ck 15 93 30 29% 29%
A Bnd 7 80 36 35% 35%+1/4	ASA Ltd 85 45 42 44%+2/4

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Avco Cp 3 245 10% 9% 9%+1/4	Avon Pd 48 884 11 108% 109%+1/4
Bell Tel 11 28 35 34% 35 - 1/4	Baxt La 64 329 37% 34% 36%+1/4
Bell Tel 11 28 35 34% 35 - 1/4	Beckm 1 28 35 34% 35 - 1/4
Beech A 6 102 14% 13% 13%+1/4	Gen Inst 14 301 22% 21% 22 + 1/4
Bendix 7 223 34% 32% 33%+1/4	Gen Mills 20 145 60% 59% 60%+1/4
Bentl Cp 8 381 35% 34% 34%+1/4	Gen Port 6 230 10% 10% 10%+1/4
Berkley 05e 10 290 15% 14% 15 + 1/4	G Tel El 10 654 29% 28% 29%+1/4
Beth Sil 7 688 29% 28% 29%+1/4	Go Pac 14 235 39% 38% 38%+1/4
Black Dkr 50 37 12% 12% 12 + 1/4	Goodrich 6 124 22% 21% 22%+1/4
Boeing 11 524 19% 18 19%+1/4	Goody 6 442 25% 24% 25%+1/4
Borg W 7 282 15% 13% 15%+1/4	Gulf Oil 11 926 48% 46% 48%+1/4
Borg W 7 282 15% 13% 15%+1/4	Guilf Inc 10 106 11% 11% 11%+1/4
Brist My 20 335 60% 58% 60%+1/4	Green Giant 30 22% 19% 19%+1/4
Budd Co 34 65 13% 13 13%+1/4	Hecle M 39 58 17% 16% 16%+1/4
Bulova W 9 22 17% 17 17 - 1/4	Heinz H 15 71 48% 48% 48%+1/4
Burl Ind 11 147 30% 29% 30 + 1/2	Hewl Pck 46 292 80% 79% 80%+1/4
Burrnd 14 22 27% 26% 27%+1/4	High Volt 31 8 7% 7% 7%+1/4
Burgins 43 259 22% 21% 22%+1/4	Homestk 25 346 11% 11% 11%+1/4
Cash M 25 111 10 9% 9%+1/4	Houset F 11 270 28% 27% 28%+1/4

NORTHERN ELECTRIC NOMINATION



Marc T. Stringer

La Compagnie Northern Electric, Limitée annonce la nomination de M. Marc T. Stringer au poste de président, Division Installations extérieures. Monsieur Stringer, qui détient une maîtrise en science économique de l'Université Laval, a acquis au Canada une expérience de niveau supérieur dans le domaine du marketing et de la gestion. Il occupait antérieurement le poste de vice-président et directeur général d'une compagnie de fils et câbles située au Québec.

CASTILLON EST UN AMI

"qu'un ami véritable est une douce chose"

La Fontaine

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.
Camp RL 31 52 52% 50% 52%+1/4	MGM 18 10 17% 17% 17%+1/4
Can Pac 10 28 16% 16% 16%+1/4	Min Ros 8 28 13% 13% 13%+1/4
Cater Tr 16 291 6% 6% 6%+1/4	Min MM 35 745 87% 86% 86%+1/4
Cenco Inc 12 257 19 18% 18%+1/4	Mobil O 9 652 62% 60% 62 + 2
Chris Craft 50 58 4 3% 4 -	Mohas 8 25 20% 20% 20%+1/4
Chrysler 4 542 26 25% 25%+1/4	Motorola 25 856 63% 59% 63%+1/4
CIT Fin 11 237 47% 45% 46%+1/4	N Cash R 680 37% 36% 37%+1/4
Cities Sv 11 347 48% 47% 48%+1/4	Nat Distil 9 263 22% 22% 22%+1/4
Clark Eq 13 61 50% 49% 50%+1/4	Nat Gyp 6 137 12% 12% 12%+1/4
Clark Oil 3 226 21 19% 21 - 1/2	NL Ind 8 108 14% 13% 14%+1/4
Clorox Co 16 620 19% 18% 19%+1/4	Norhtrop 5 23 5% 5% 5%+1/4
Coca Col 42 156 143% 142 143%+1/4	Nor Sim 15 611 27 27 + 1
CBS 10 534 32% 31% 32%+1/4	Oce Pet 11 300 12% 11% 12%+1/4
Coml Sol 17 41 18% 17% 17%+1/4	Out Mar 9 23 41% 40% 41%+1/4
Com Edis 9 181 22% 21% 22%+1/4	Pac Petr 19 36 30% 30% 30%+1/4
Cont Can 8 144 27% 26 26%+1/4	Pan Air 512 6% 5% 6 - 1/4
Cont Dat 10 975 43 41% 41%+1/4	Pepsi C 1 2026 15 85% 83% 84%+1/4
Copac Ring 65 52 19% 18% 19%+1/4	Perk Elm 43 149 39% 38% 39%+1/4
Copw Cp 8 58 24% 23% 24%+1/4	Pfizer 28 408 45% 45 45%+1/4
CPC Int 10 223 29% 28% 29%+1/4	Philp D 11 67 49 48% 48%
Crane Co 7 174 16% 17 -	Phil Mor 22 179 114% 113 113 - 1
Craw Zell 10 383 32% 32% 32%+1/4	Plney B 11 300 12% 11% 12%+1/4
Curtiss Wr 25 209 22 21% 21%+1/4	Polaroid 81 447 115% 112% 115%+1/4
Dart Ind 9 165 25 24% 24%+1/4	Prci Gm 26 699 97% 97 97%+1/4
Dere Co 10 769 57 56% 56%+1/4	Rellman 14 208 79 77 78%+1/4
Denn M 7 170 26% 25% 25%+1/4	Relston P 19 139 43% 42% 43 + 1/4
Dexter C 14 5 16% 16% 16%+1/4	RCA 11 139 25% 24% 25%+1/4
Digital Eq 43 240 95 93% 93%+1/4	Reo St 6 248 33% 32% 33%+1/4
Disney W 51 456 82% 79% 82%+1/4	Rep Mrl 8 214 66% 65% 65%+1/4
Dome M 19 52 86% 85% 86%+1/4	Roy D 9 185 40% 40% 40%+1/4
Dow Co 22 408 57 57 - 1	Sanders 6 248 33% 32% 33%+1/4
DuPont 16 200 169% 164% 169%+1/4	Sch P 11 783 24% 24 24%+1/4
Eas Kod 34 665 134% 132 133 + 1/4	Scher Pl 43 673 76% 75% 76%+1/4
Eaton 8 317 37 35 36%+1/4	SCM Cp 6 148 13% 13% 13%+1/4
Eco G 22 126 17% 17% 17%+1/4	Scott Pap 12 840 17% 16% 17%+1/4
Elpas NG 7 155 14% 13% 13%+1/4	Sears R 23 251 98% 98% 98%+1/4
Eltra Cp 24 324 32% 32%+1/4	Secdo Inc 28 407 49% 47% 49%+1/4
ESB Inc 10 231 29 27% 28%+1/4	Shell Oil 11 181 56% 55% 56%+1/4
Esmark 7 162 26% 25% 25%+1/4	Singr Co 10 324 52% 51% 52%+1/4
Essex Int 7 66 16% 16% 16%+1/4	Sou Pac 8 263 30% 30% 30%+1/4
ESV Co 7 245 35% 34% 34%+1/4	Spartan 5 2 5% 5% 5%+1/4
Exelon 9 97 18 17% 17%+1/4	Sperry R 18 1362 52% 51% 52%+1/4
Exxon 10 942 90 89% 89%+1/4	St Brand 15 28 51% 50% 51%+1/4
Fairchild 23 245 10% 9% 10%+1/4	Stl Cal 9 743 67% 67% 67%+1/4
Firestone 7 197 21% 20% 21%+1/4	Stevens J 6 256 30% 30% 30%+1/4
FMC Cp 8 210 19% 18% 19%+1/4	Stud Wor 4 40 37% 36% 37%+1/4
Ford M 7 175 26 25%+1/4	Sun Oil 11 142 48% 48 48%+1/4
Fruith 2 129 3% 3% 3%+1/4	Sunsh M 151 81 13% 12% 13%+1/4
Gen Dyn 7 90 22% 21 22 + 1	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gen Elec 20 1514 62% 61 62%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gen Food 11 9 22% 21% 22 + 1	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gen Inst 14 301 22% 21% 22 + 1	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gen Mills 20 145 60% 59% 60%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gen Port 6 230 10% 10% 10%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
G Tel El 10 654 29% 28% 29%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Go Pac 14 235 39% 38% 38%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Goodrich 6 124 22% 21% 22%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Goody 6 442 25% 24% 25%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Gulf Oil 11 926 48% 46% 48%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Guilf Inc 10 106 11% 11% 11%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Green Giant 30 22% 19% 19%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Hecle M 39 58 17% 16% 16%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Heinz H 15 71 48% 48% 48%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Hewl Pck 46 292 80% 79% 80%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
High Volt 31 8 7% 7% 7%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Homestk 25 346 11% 11% 11%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Houset F 11 270 28% 27% 28%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Hud Bay 12 5 29 29 + 1/2	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
INA Cp 8 397 40% 39% 40 + 1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Ingr Rd 16 222 13% 12% 13%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Interco 10 55 39 39 + 1	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
IBM 28 966 271% 266 268%+2	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Int Flia 64 138 91% 89% 90 + 1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Int Harv 8 614 33% 32% 33%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Int Nickl 16 566 33% 33 33%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Int Pap 15 926 46% 46% 46%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Int TTK 8 2629 36% 35% 35%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Ipsco Hcp 14 48 5% 5% 5%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Itek Cp 18 273 16% 15% 16%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
IU Int 12 270 26% 25% 26%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
John Man 8 352 22% 21% 22%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Kayser R 5 178 12% 12% 12%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Kelllogg 17 61 15% 15 15 + 1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Kenneco 9 1116 35% 34% 35%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Kraftco 12 128 46% 45% 46%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Kroger SS 36 931 41% 40% 41%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Krohn H 6 32 17 16% 16%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Lesco 4 123 12% 11% 12 -	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Lip Mch 12 10 5% 5% 5%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Liton 9 298 9% 9% 9%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Lockhd Air 5 108 7% 6% 6%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Low Cp 6 107 25% 24% 24%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Mad SG 10 22 5% 5% 5%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Magnvx 15 260 11% 10% 10%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Mallory 10 168 22% 21% 22%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Marathon 4 121 13% 12% 13%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Mercor 10 493 27% 26% 26%+1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Marien 23 121 48% 48 48 + 1/4	Texaco 8 1034 32% 31% 32%+1/4
Mars Cm 12 26 9% 9% 9%+1/4	Texaco 8 10